PLAN GENERAL
DE L'ŒUVRE
DES CONVULSIONS,

AVEC DES REFLEXIONS d'un Laïc, en réfutation de la Réponse que M. l'Abbé de L. a fait à ce Plan.

Cette Réponse de M. l'Abbé de L... que l'on refute ici, a été imprimée chez Giffey avec Permission tacite, & venduë publiquement. Ainsi l'Editeur du present Ecrit est en droit de dire :

Puisque l'on permet à mon adversaire d'ouvrir la bouche contre moi, l'on ne doit pas m'empêcher de parler à mon tour ; autrement le silence qu'on m'imposeroit prononceroit l'injustice de celui qui voulant que je me taise, voudroit me juger sans avoir oüi ma défense.

M. DCC. XXXIII.

AVERTISSEMENT.

QUoique la *Réponse à l'Ecrit intitulé : Plan general*, n'ait rien de solide, & qu'il paroisse d'abord qu'on devroit attendre pour la refuter une Reponse profonde & theologique que quelque habile Theologien nous prépare sans doute en faveur de l'œuvre des convulsions ; j'ai crû neanmoins devoir prévenir cet ouvrage pour quelques réflexions.

Plusieurs raisons m'y ont engagé. 1°. Un ouvrage theologique tel que nous en esperons un, ne peut être que de très-longue haleine ; & differer si long-tems à répondre, c'est dans l'esprit de bien des gens avoüer l'impuissance où l'on est de le faire. 2°. Beaucoup d'autres, quoique pensant juste sur l'œuvre des convulsions, se trouvent arrêtez à la premiere objection qu'on leur fait ; & peu accoûtumés à respecter des bassesses & des puerilitez telles qu'on en voit dans les convulsions, ils sont comme portez naturellement à porter de ces bassesses le même jugement que de celles que l'on voit dans les enfans ou les insensez. Qu'on vienne à l'appui de ce penchant par quelque objection tant soit peu specieuse contre les grands caracteres de cette œuvre ; voilà des personnes déconcertées ou du moins jettées dans l'incertitude, ne sçachant plus que croire, & fâchées même d'avoir crû jusqu'à present. Il est donc bon d'établir des principes qui puissent rendre plus stable le jugement de ces personnes, & de les établir promptement pour les retirer au-plutôt de cet état d'incertitudes & de peines. Comme c'est principalement la division que l'on sçait être entre les amis de la verité qui les frappe, rien ne m'a paru plus propre à dissiper leurs doutes, que de m'attacher à la réponse que l'on a faite au Plan general : Réponse qui vient d'un de ces amis qui sont anticonvulsionaires, & de me servir des principes de cet Ecrit pour refuter son Auteur lui-même, & pour affermir ceux des amis qui doutent encore. C'est la voye que j'ai prise, & j'espere qu'elle réussira.

Je voulois d'abord mettre ces nottes au bas de la Réponse. Mais j'ai reflechi que ce seroit donner au Public un Ouvrage qu'il avoit déja. Le Plan general, objet de la Réponse, n'étant pas en-

core entre les mains du Public, & l'équité demandant qu'on ne juge point de l'un sans l'autre, j'ai cru qu'il valoit mieux mettre ces notes à la suite de ce Plan general, & le donner en cet état.

On verra par la lecture des Réflexions, qu'on ne s'attache qu'à prouver que l'œuvre des convulsions vient de Dieu ; c'est là en effet le seul point de la question. Quant aux caracteres desavantageux on n'entre en aucune discussion là-dessus sur ce principe adopté par M. de L... qu'on dit être Auteur de la *Réponse*, que quand on aura prouvé que l'œuvre vient de Dieu, les difficultez, TELLES QU'ELLES SOIENT, ne doivent point arrêter. Ainsi on imposera silence à sa raison, selon M. de L... lui-même, & on se contentera d'indiquer des traits de l'Ecriture auprès desquels ces indecences, ces puerilitez &c. tant reprochez à nos convulsions, ne sont que de legers nuages qui s'évanoüissent, & qui cessent d'être aussi indignes de Dieu qu'on le prétend. Je n'entreprens point de penetrer quel est le dessein de Dieu dans ces dehors ignominieux ; de plus habiles gens le feront sans doute ; & le P. de G. Auteur du Plan, en donne une idée. Il me suffit selon M. de L. de sçavoir que Dieu parle. Ma raison doit se taire & écoûter ; c'est pourquoi je me suis borné uniquement à prouver que c'est Dieu qui parle par cette œuvre.

Quant à la question de sçavoir si Dieu parle seul dans les convulsions, & si l'imagination ne se mêle point de parler aussi quelquefois, c'est une question que je n'ai pas crû devoir approfondir. 1°. Elle ne fait point l'objet de la question entre nos amis anti-convulsionaires & nous. 2°. On ne peut gueres disconvenir que ce que pourroit dire l'imagination, seroit dirigé par Dieu même qui ne permettroit sans doute ce mélange que dans la proportion & le tems qu'il le jugeroit necessaire. Ainsi tout revient à Dieu comme à la cause primordialle.

Quant au Plan, voici ce que j'en sçai. Il ne vient point immédiatement, dit-on, du grand Theologien à qui on l'attribue (le P. de G.) c'est le sommaire d'une de ses conversations, ce qui est visible par l'Ecrit même. Ce sommaire a été répandu entre les amis au mois de Decembre 1732. & ainsi c'est un peu tard qu'on s'est avisé d'y répondre. La copie sur laquelle je fais imprimer ce Plan, m'est tombée par hazard. Je la tiens à la verité

de personnes sûres ; mais comme plusieurs copies en ont été faites, & que la mienne est elle-même peut-être une copie d'une autre copie, & celle-ci encore d'une autre, &c. Il pourroit y avoir quelques fautes que l'Auteur voudra bien pardonner, d'autant que s'il y en a, je ne crois pas qu'elles soient considerables.

La *Réponse* au Plan est unanimement attribuée à M. l'Abbé de L.... Comme je sçai des faits dont il est instruit aussi-bien que moi, & que je ferai mention de ces faits dans les *Réflexions*. J'ai crû ne devoir point me refuser au préjugé general, & ne point faire de la peine à M. de L. en m'unissant à la voix publique pour le nommer en refutant cette Réponse.

Je ne dois pas omettre ici une Anecdotte au sujet de l'impression de cette *Réponse*. Elle a été imprimée par ordre de la Cour chez Giffey : l'Ouvrage étant à moitié imprimé, un nouvel Ordre fit arrêter l'impression, & un autre contraire l'a fait continuer & achever,

C'est ainsi que la Bulle s'interesse à nos disputes intestines, & croit sans doute trouver dans ces divisions sur les convulsions un principe de victoire.

Ces divisions sur les convulsions sont fâcheuses sans doute, tant par elles-mêmes, que par leurs suittes. Mais quelques que puissent être ces suittes, la Bulle n'en tirera aucun avantage au moins pour la victoire. Nous soutenons la cause de Dieu : il sçaura bien malgré les obstacles les plus puissans la faire triompher.

Nota. *Les chiffres romains entre deux crochets, qui semblent designer des nottes à la page où ils se trouvent dans le Plan, indiquent les endroits de ce Plan que l'Auteur des presentes Reflexions a eü en vüë en refutant M. de L.*

PLAN

PLAN GENERAL
DE L'ŒUVRE
DES CONVULSIONS,
SUIVI DE REFLEXIONS d'un Laïc sur la Réponse à ce Plan.

L'On peut distinguer trois Objets differens dans l'œuvre des Convulsions.

PREMIER OBJET. Les Convulsions purement corporelles.

II. OBJET. Les representations soit de la vie, de la mort, de la gloire de M. Paris, soit de la Passion, mort & Résurrection de J. C. soit de differens supplices accompagnés dans quelques-unes de visions qui ont rapport à la situation des maux de l'Eglise, & à la gloire de M. Paris.

III. OBJET. Les discours que les Convulsionaires font dans une espece d'extase, sur differens sujets de la Religion.

L'œuvre dans sa totalité porte des caracteres tous opposez, les uns avantageux & les autres desavantageux. (I)

CARACTERES AVANTAGEUX.

PREMIER CARACTERE. Les Convulsions corporelles sont accompagnées des guérisons miraculeuses, ausquelles même elles contribuent communément; (II.) elles ont pris naissance au tombeau où Dieu manifeste la sainteté de son serviteur par des miracles éclatans. (III.)

II. CARACTERE. Les mouvemens extraordinaires du corps, capables dans l'ordre naturel de l'épuiser & de le détruire, qui exigent des secours, qui meurtriers de leur nature, soulagent cependant les Convulsionaires. (IV)

III. CARACTERE. Concert des Convulsionaires à representer les mêmes objets de la Religion, quoiqu'ils n'ayent aucun rapport entr'eux ni les mêmes lumieres. (V.)

IV. CARACTERE. Les representations inimitables à la nature : par

exemple, état de mort, vive sensibilité aux pieds & aux mains, aux côtez dans le crucifiement, le reste du corps étant presque insensible. (VI.)

V. CARACTERE. Etonnement frapant, sentimens vifs de pieté, de componction, qui resultent de ce spectacle. (VII.)

VI. CARACTERE. Les discours des Convulsionaires portent plusieurs caracteres de divinité.

Le premier est la solidité, la sublimité, l'onction avec laquelle ils parlent des veritez les plus importantes, de Jesus-Christ, de la toute-puissance de Dieu sur les cœurs, de la confiance, des maux de l'Eglise.

En comparant ce qu'ils disent, & la maniere dont ils le disent, avec la portée naturelle de leur esprit, de leur lumiere, de leur instruction, de leur âge, de leur éducation, il est évident qu'ils ne peuvent parler que par l'impression d'une Puissance superieure.

Le second, la connoissance actuelle des choses cachées, comme de l'interieur des consciences, le discernement des Reliques, &c.

Le troisiéme, prédiction des choses futures, & dont l'évenement dépend purement des decrets de Dieu, comme des guérisons miraculeuses, des convulsions prédites à d'autres personnes, qui réellement les ont eües après : convulsions toutes differentes de celles qu'ont ces Convulsionaires. (VIII.)

Le quatriéme caractere de divinité dans leurs discours s'y reconnoît par les deux conditions que S. Paul demande dans les discours prophetiques, qui sont L'ANALOGIE DE LA FOY & L'UTILITÉ DE L'EGLISE, c'est à quoi se rapportent les vûës extraordinaires qu'ont les Convulsionaires.

1°. Sur les maux de l'Eglise, les connoissant d'une maniere plus relevée & plus profonde, que les Sçavans ne les connoissoient, étant plus touchez & plus occupez des fautes commises par les amis de la verité, que de celles commises par les ennemis : fautes qui se réduisent à deux. La premiere, d'avoir dissimulé. La seconde, de n'avoir pas connu cette verité par le cœur en s'y conformant, de n'avoir pas assez gémi, assez fait penitence. 2°. Sur les épreuves ausquelles les amis de la verité seront exposez. Ils ont prédit une persecution très-prochaine, jusqu'à l'effusion de sang & les dissections de tout le corps. Nouveau discernement entre les Appellans ; persecutions de discernement qui doit se faire à l'occasion des convulsions.

3°. Sur les ressources & les consolations que Dieu reserve à son Eglise : tous parlent de la venuë d'Elie & de la conversion des Juifs, comme d'un évenement prochain ; & la plûpart de ceux qui en parlent, sont des personnes à qui les Prophetes sur ces deux articles sont inconnus.

Il y en a dont les discours portent deux caracteres. Premierement, d'être extraordinaires, n'étant pas à la portée du commun des Chrétiens. Secondement, de n'être contraire en rien à l'analogie de la foi.

Par rapport à la seconde condition qui est l'utilité de l'Eglise, augmentation de pieté, de ferveur, amour de la pieté, sensibilité aux maux de

l'Eglise & dans les gens de bien, & converſions ſolides dans de grands pecheurs ; fruits operez non ſeulement par les diſcours, mais encore par le ſpectacle des convulſions corporelles & de repreſentations.

VII. Caractere. L'unanimité qui ſe trouve entre tous les Convulſionaires ; unanimité d'actions, unanimité des repreſentations, unanimité des penſées, ſentiment ſubit & ſurnaturel, par lequel ils ſe reconnoiſſent tous les uns & les autres, ſentimens tendres & fraternel qui regnent entr'eux.

CARACTERES DESAVANTAGEUX.

1°. Les mouvemens violens, bigarrez, douloureux, laids, qui ont paru à pluſieurs peu dignes de la ſageſſe & de la bonté de Dieu. Eſt-il digne de la bonté de Dieu de faire acheter ſi cher la guériſon d'une infirmité ?

2°. Le bas & le puerile qui ſe remarque dans les diſcours, geſtes & actions de pluſieurs Convulſionaires.

3°. L'indecence ſoit des poſtures, des ſituations dans leſquelles la convulſion place les perſonnes même du ſexe, ſoit des ſecours qu'elles demandent avec empreſſement.

4°. Le faux qui ſe trouve dans les diſcours, & qui a deux objets : le premier, par rapport à la morale & la ſaine doctrine : le ſecond, par rapport aux prédictions ; faux qui ſe trouve immediatement uni à des choſes vraies & verifiées.

5°. Les Convulſionaires parlent ſans l'uſage libre de leur raiſon, ſans connoiſſance réflechie & ſans le ſouvenir de ce qu'elles ont dit après leurs convulſions.

Reflexions ſur les Plans.

Pour juger de l'œuvre dans ſon entier, il faut réunir & comparer tous les differens caracteres.

Il n'y a que deux methodes pour y arriver.

La premiere, c'eſt de n'examiner d'abord que les caracteres deſavantageux, & alors notre eſprit qui en eſt préoccupé & tout rempli, n'a plus la liberté de paſſer aux caracteres avantageux ; cette methode (ſuivant M. Paſchal) a toujours trompé dans les œuvres de Dieu ceux qui n'en ont jugé que par les obſcurciſſemens, qu'il a plû à Dieu d'y répandre. Lumiere ſuffiſante pour les cœurs droits, obſcurité pour les autres.

La ſeconde, au contraire, & c'eſt la ſeule vraie, qui eſt de commencer par ſe remplir des caracteres de la Divinité qui ſe trouvent dans cette œuvre, ſans être embarraſſé des obſcurciſſemens. Ici tout cœur droit trouvera & ſentira les caracteres divins qui ſe rencontrent dans cette œuvre de convulſions.

La grande difficulté pour juger de cette œuvre, eſt de ſçavoir com-

ment Dieu a pû permettre que dans une même œuvre il se trouve un mélange étonnant de naturel & surnaturel, de bas & de grand, de puerile & de serieux, de scandaleux & d'édifiant; d'indécent & de décent; enfin, de faux & de vrai.

LES RAISONS DE CE ME'LANGE TIRE'ES du présent & de l'avenir.

Raisons generales pour le présent.

L'œuvre de Dieu doit être proportionnée à l'état d'obscurcissement où se trouve l'Eglise. Obscurcissement dans le dogme, refroidissement de la charité même dans les Justes.

Les Miracles qu'ont fait les Apôtres ont dû être éclatans, subits, prompts, parce qu'alors l'Esprit de Dieu se répandoit abondamment sur &c.... Il en est de même des dons spirituels; à la venuë d'Elie les Miracles se feront pour cette raison d'une maniere plus éclatante, au lieu qu'il n'est point surprenant que dans un tems où Dieu abandonneroit son Eglise, s'il n'étoit retenu par ses promesses; il se communique aux hommes d'une maniere si lente, si foible & couverte de tant de voiles. L'Eglise ne gémissant que foiblement, ne peut obtenir de son Epoux que de foibles consolations.

Raisons particulieres pour le présent.

Dieu veut aujourd'hui retracer de nouveau le mystere de Jesus-Christ dans ses humiliations, ses opprobres & ses souffrances. Ce dessein de Dieu est clairement marqué, soit dans les representations, soit dans les discours des Convulsionaires. Presque tous ont remis sous les yeux des spectateurs, les uns l'image de l'agonie, les autres du crucifiement, quelques-uns de la couronne d'épines, d'autres de la flagellation de notre Sauveur. Plusieurs pendant les representations ont été occupez interieurement & remplis du vif sentiment que la verité étoit actuellement réduite parmi les hommes, dans le même état qu'elle l'avoit été dans la personne de J. C. & enfin par leurs discours ils l'ont expliqué avec une uniformité étonnante.

Depuis un siecle la verité a trouvé dans l'Eglise des contradictions, des persecutions continuelles, il y manquoit le caractere particulier d'être l'objet de l'opprobre, de mépris, de folie apparente, & c'est le caractere que Dieu lui donne dans les convulsions, en tant que cette œuvre même, par laquelle Dieu se déclare en faveur de la verité, porte ces caracteres d'opprobre, de folie, de fanatisme.

Jusqu'ici le Public, la multitude ne pouvoit pas refuser son estime à la verité dépoüillée de ses humiliations, ce qui auroit été l'image de J. C. entrant dans Jerusalem; mais ce n'auroit pas été l'image de J. C. souffrant & abandonné. Herode le renvoye comme insensé.

1°.

1°. Les ennemis de la verité ont merité d'être aveuglez de plus en plus. Le moyen dont Dieu se sert communement pour exercer ses Jugemens, c'est de répandre des tenebres sur son œuvre & sur la verité. C'est un piege qu'il tend à la fausse sagesse, ayant rejetté la verité lorsqu'elle se presentoit à eux avec dignité & avec éclat : ils ont merité qu'elle ne se presentat plus que sous des voiles rebutans, & sous une apparence exterieure de folie.

Ici revient le Passage de S. Paul. 1. cor. 1. ℣. 21. 27. *Dieu voyant que le monde avec la folie humaine ne l'avoit point connu dans les ouvrages de la sagesse divine, il lui a plû de sauver par la folie de la prédication ceux qui croiroient en lui. Il a choisi les moins sages selon le monde, pour confondre les sages; il a choisi les foibles selon le monde, pour confondre les puissans, les plus vils & les plus méprisables, & ce qui n'étoit rien pour détruire ce qu'ils y avoit de plus grand.*

2°. Dieu a voulu faire un discernement entre les défenseurs de la verité, pour connoître ceux dont le cœur droit étoit attaché à la verité pour elle-même, & pour les discerner de ceux qui ne l'aimoient que dans l'éclat & le brillant qu'elle portoit.

Eclat de la verité dans MM. de P. Royal. Eclat dans l'Appel, son commencement, ouvrages solides pour sa défense, &c. éclat dans l'applaudissement des Corps les plus distinguez, source & principe de confiance en ses forces.

Ici Dieu a voulu soustraire ce brillant, & faire connoître qu'il n'y a point d'autre appui pour eux que la verité toute nuë.

Raisons de ce mélange pour l'avenir.

Pour préparer a la venuë d'Elie. Le mystere d'Elie a ces deux caracteres prédits par J. C. (S. Marc c. 9. ℣. 11. *ut multa patiatur & condemnatur.*) & cela de la part du peuple de Dieu, comme J. C. lui-même. Il étoit donc digne de Dieu, non seulement d'annoncer la venuë de son Prophete, mais encore de préparer ses serviteurs à le recevoir, sans être rebutez par l'état de bassesse, de foiblesse & d'humiliation dans lequel il paroîtra : ce qu'on sera plus disposé à faire à proportion de la part qu'on aura prise dans l'œuvre des convulsions.

Vûës generales sur l'œuvre des Convulsions.

Dieu par les convulsions a donné à son Eglise plusieurs instructions qui lui étoient necessaires en ce tems-ci.

Dieu étoit très en colere contre son Eglise, il n'y voyoit que des Prévaricateurs, même parmi ceux qui avoient reçû plus de grace, ses plus privilegiez, &c.

Il est vrai qu'il y a des promesses, mais ces promesses ne s'accompliſ-

ſant dans les Decrets de Dieu, qu'autant qu'il aura été fléchi par les gemiſſemens de la colombe, il falloit donc à Dieu des victimes qui puiſſent appaiſer ſa colere. C'eſt ce que Dieu nous a appris en mettant ſous nos yeux pluſieurs victimes figuratives; ces victimes figuratives ſont connues dans ceux qui ont eu des convulſions purement corporelles & douloureuſes. On les a vû frappez immédiatement de Dieu, & ſouffrir avec patience & confiance; il en doit être de même de l'ordre ſpirituel.

Les victimes figuratives ſont un gage, & une image des victimes réelles, que Dieu ſuſcitera pour donner lieu à ſa miſericorde ſur ſon Egliſe. Cette verité a été developée par les diſcours des Convulſionaires, & eſt operée déja dans pluſieurs, ſoit par le ſentiment vif de la ſainteté, de la colere de Dieu & de la grandeur des maux de l'Egliſe, & par une vive confiance que Dieu appaiſera ſa colere lorſqu'il aura établi dans les cœurs de ſes ſerviteurs les mêmes diſpoſitions.

Il faut à Dieu des victimes pour obtenir la converſion des Juifs, de même qu'il en a falu parmi les Juifs pour obtenir celle des Gentils; & les victimes doivent avoir le trait de reſſemblance avec ce peuple dans tout ce qu'il y a de plus bas & de plus humiliant. Cette même verité eſt marquée par tout ce qu'il y a d'indecent dans les convulſions, ce qui eſt un principe d'humiliations, & rend les convulſions propres à ſatiſfaire pour l'orgueil de l'homme: * ainſi par le moyen des convulſions Dieu nous a rendu ſenſible à cette importante verité, que les Gentils devoient entrer dans les diſpoſitions de S. Paul leur Apôtre: Rom. c. 9. v. 8. *de devenir anathême pour ſes freres.*

Les prieres ardentes que les convulſionaires ſont pour le retour des Juifs, & quelquefois pour la converſion de quelque particulier, montrent cet état de victime, qui dans elle eſt un gage que Dieu nous donne, que ſi nous nous y mêlons nous-même & avec les mêmes vûës, nous obtiendrons de lui la converſion de tout ſon Peuple.

Secondes Vuës.

Dieu, dans l'œuvre des Convulſions, veut nous rendre ſenſibles les maux & la ſituation où ſe trouve l'Egliſe, ſoit dans les défenſeurs de la

* Un paſſage de Tertullien convient admirablement ici . . . *Ut quoniam homo non erubuerat lapidem & lignum adorans, eadem conſtantiâ non confuſus de Christo: pro impudentiâ idololatriæ ſatis Deo faceret per impudentiam fidei l. 3. adv. Marc ch. 21.*
En mettant le libre arbitre à la place de la pierre & du bois, & les convulſions à la place de la Croix; on pourra dire que c'eſt ainſi qu'il étoit neceſſaire que l'homme qui n'avoit pas rougi d'adorer ſon propre libre arbitre, en lui attribuant la toute-puiſſance qu'il enleve à Dieu même, ſupportât avec conſtance l'opprobre & l'humiliation des convulſions, afin d'expedier par la ſainte impudence & la ſainte folie de cette œuvre, l'impudence de ſon idolatrie ſpirituelle.

Vérité, soit dans les persecuteurs. *Premierement*, Dieu parle aux hommes en deux manieres, par les actions, & par les discours qu'il leur inspire : & dans les deux manieres de parler, il ne s'astreint pas aux régles de bienséance que les hommes ont établi entr'eux.

ACTIONS. Sommeil de Noé, folie apparente de David devant Achis, Saul nud se roulant par terre par l'impression de l'esprit saint, Isaïe marchand nud ; paroles du cantique des cantiques. Ezechiel chap. 16. & 23. selon S. Augustin, Dieu ne peut pas employer des moyens extraordinaires, que ce ne soit pour instruire les hommes de quelque chose d'important ; c'est ce qui arrive dans l'œuvre des convulsions expliquée par les Convulsionaires même.

1°. Mauvais traitemens apparens qu'on leur fait ; figure de ceux que recevront les défenseurs de la verité, &c.

2°. Les indecences, figure du mépris & de l'abandon où seront réduits les défenseurs de la verité, à l'image de Jesus-Christ nud sur la Croix.

(Le bas & le puerile) indecence generale qui regne dans cette œuvre : Dieu a choisi pour instruire ce qu'il y a de plus vile, de plus ignorant, de plus imbeciles, des femmes, des filles d'un âge & d'une éducation peu propre à convaincre.

3°. Dieu nous instruit encore plus efficacement par les discours qu'il inspire aux Convulsionaires sur la situation des choses dans l'Eglise.

1°. Les vûës étenduës qu'ils ont sur les grands maux, & ressource de son Eglise.

2°. La maniere pleine d'onction dont ils en parlent. Peu de gens connoissent tous les maux de l'Eglise en détail ; par les Convulsionaires Dieu rend cette connoissance à la portée des plus simples.

Il y avoit encore moins de gens qui fussent sensibles, & qui en gémissent comme il faut. Dieu montre par les convulsions, avec quelle sensibilité on en doit parler, y penser, & s'y interesser ; on s'étoit contenté de faire des traitez de Controverse ; mais on n'étoit pas touché ni de l'importance de ces veritez, ni de l'usage qu'on en doit faire dans la pratique, ni de l'outrage qu'on fait à Dieu en contredisant la verité.

Il faut porter le même jugement des ressources de l'Eglise que peu de gens connoissent, & ausquelles ils s'interessent encore moins.

Les convulsionnaires ne sont occupez que d'Elie, & du retour des Juifs, & ne parlent que de ces objets.

Ils ajoûtent même[ce qui ne seroit pas tombé dans l'esprit humain]qu'Elie est destiné à tirer le voile qui est sur les convulsions, & à déveloper ce mystere.

QUESTION. Mais Dieu fait-il donc tout ce qui se passe dans les convulsions ?

REPONSE. Dieu laisse beaucoup de choses à la nature, aux caracteres des personnes, & aux tenebres de l'esprit humain.

A la nature certains mouvemens, comme chûtes, &c.
Aux caractéres, des actions, & discours pueriles dans les enfans. *
Aux tenebres de l'esprit humain, le faux.

On a déja donné des preuves de ce mélange. Mais le faux, dira-t-on, ne prouve-t-il pas qu'il ne faut donner aucune croyance aux discours des Convulsionaires ? Non, le faux peut se trouver immediatement joint au vrai; parce qu'on voit, par exemple, dans l'Ecriture, qu'un Prophete ait dit faux immediatement après avoir dit vrai. Lib. 3. Reg. c. 13. d'ailleurs l'état des convulsions en tant que convulsions, est un espece de rêve dans lequel on comprend que Dieu peut envoyer un songe mysterieux & surnaturel, & livrer ensuite le Convulsionaire à l'illusion des rêves ordinaires. (songe de Nabuchodonosor) & il y a des regles très-simples pour distinguer dans les differens états des Convulsionaires ce qui est naturel, de ce qui est surnaturel. Les regles se prennent dans les caractéres de divinité ci-dessus détaillez. Enfin le vrai ne peut être détruit par le faux qui le précede, ou qui le suit; & par consequent si un discours pris en lui-même, porte le caractere d'un vrai surnaturel, il ne laisse pas de l'être, parce qu'il est accompagné de quelque chose de faux.

QUESTION. Pourquoi Dieu pouvant empêcher le faux le souffre-t-il ?

RE'PONSE. Outre la raison generale qui est digne de Dieu de laisser de grandes obscuritez dans son œuvre; on peut ajoûter que Dieu veut nous apprendre par là que nous sommes dans le tems prédit par S. Augustin, où il ne trouve personne, ou presque personne, qui conserve une fois pure & exempte de toute erreur. Et c'est un nouveau trait de ressemblance avec J. C qui n'a pû porter que l'apparence exterieure d'erreur & de séduction. Ses Disciples, quoique sincerement attachez à la verité, peuvent meriter jusqu'à un certain point, l'opprobre, de passer pour séducteurs; heretiques, &c.

Préjugé contre. Tiré de ce que les operations surnaturelles de l'esprit ne peuvent compatir avec cet état, de rêve, de défaut de connoissance & de liberté, fondé sur ce que dit S. Paul, que ceux qui avoient ces sortes de dons, parloient ou se taisoient quand ils vouloient.

1°. Quand au passage cité; communément le sens plus naturel est le second qu'a porté Æstus, que les differens esprits par lesquels les Prophetes peuvent parler, sont soumis à l'examen des autres Prophetes, selon ce que S. Paul avoit dit dans un autre endroit: *cœteri dijudicent*.

2°. Ce que dit S. Paul dans tout ce chapitre, que les Corinthiens étoient les Maîtres d'user quand ils vouloient des dons surnaturels, ne peut être appliqué à toutes sortes d'operations de l'Esprit saint, ni à toute sorte de circonstances. S. Paul parle uniquement de ce qui devoit s'observer

* Cela n'est pas generalement admis. J'ai vû des enfances qui me paroissoient outrées, & qui cependant dans le cours de la convulsion étoient expliquées d'une maniere si sublime & si solide qu'il n'y a plus après cela d'enfances & de puerilitées qu'on ne puisse attribuer à Dieu.

dans

dans les Assemblées Ecclesiastiques, pour le bon ordre. Il ordonne, par exemple, aux femmes de se taire, d'où l'on a conclu qu'il n'étoit point permis aux Prophetesses de parler dans l'Eglise.

Voudroit-on conclure que les Prophetesses ne pouvoient pas parler ailleurs? Leur don auroit été inutile; d'ailleurs S. Paul n'a pas eu dessein de faire une énumeration complette de toutes les operations de l'Esprit saint; tout ce qu'il dit ne peut convenir aux songes mysterieux & surnaturels, ni à la plûpart des extases, qui est communément l'état des convulsions.

OBJECTION. Les Montanistes qui agissoient & parloient dans des convulsions & dans des états violens, sans liberté & sans connoissance, sont rejettez des Peres.

RE'PONSE. 1°. Ils étoient convaincus d'être faux Prophetes, parce qu'ils parloient contre la doctrine de l'Eglise; ainsi les Peres ajoûtoient à cette raison l'Etat dans lequel ils parloient comme un nouveau prejugé contr'eux.

2°. Montan & les Montanistes se donnoient pour des vrais Prophetes; or il faut distinguer avec S. Augustin entre être Prophete par état, & recevoir une impression passagere de l'Esprit prophetique.

Les Prophetes par état ont toujous eû & dû avoir la connoissance & l'usage de la raison, pour instruire en hommes raisonnables ceux à qui ils étoient envoyez, mais toutes operations surnaturelles & passageres ne rendent pas Prophetes par état. Saül, Nabuchodonosor, Pharaon ont reçû des dons surnaturels, mais en passant, sans qu'on puisse dire qu'ils ayent été les Maîtres d'user ou de ne pas user à leur volonté de l'impression de l'Esprit saint. Voyez S. Augustin, L. 12. *quaest. ad simplician. quaest. prima*, & c'est l'état de nos Convulsionaires.

REFLEXIONS D'UN LAIC,

En réfutation de la Réponse de M. de L. au Plan general.

(I.) IL est clair par l'Ecrit de M. de L. que toute la question se réduit à ceci : Les Convulsions viennent-elles de Dieu, portent-elles des caracteres essentiellement divins ?

Tout se réduit là. *Quand une œuvre*, dit *M. de L.* (pag. 3. lig. 10.) *porte des caracteres essentiellement divins, on ne doit pas pour en bien juger se jetter d'abord sur les caracteres desavantageux.*

Pour qu'il en soit ainsi, il faut qu'*une œuvre ne represente rien qui soit incontestablement de Dieu.* (lig. 12.) *Ainsi pour juger*, dit-il, même page, *de l'inspiration des Livres sacrez* de la divinité *de J. C. on auroit tort de faire attention a des difficultez de Chronologie, & a quelques apparences de contradiction.... On auroit tort de ne s'occuper que des foiblesses de la nature dont J. C. a voulu se revêtir, & de l'ignominie de sa Passion & de sa mort.* Pourquoi ? *C'est qu'il y a des preuves decisives de la divinité des saintes Ecritures, &c. Or quand Dieu parle, la raison de l'homme doit se taire, & persuadé qu'il doit être par cette même raison, & par une experience journaliere qu'il y a une infinité de choses qui sont sans qu'il puisse les comprendre ni lever les difficultez qu'il y trouve ; des difficultez TELLES QUELLES SOIENT, ne doivent pas l'empêcher de croire une chose qu'il est démontré qu'elle est, &c. Si la divinité des convulsions étoit solidement établie, il en devroit être de même ; mais envain cherchera-t-on dans les convulsions des marques de divinité.*

Tout se réduit donc à ce point. S'il est démontré que les convulsions viennent de Dieu, alors toutes les difficultez s'évanoüissent, *TELLES QUELLES SOIENT*, elles *ne doivent pas m'empêcher de croire* la divinité de cette œuvre. Alors ces caracteres que Dieu reprouve (dit M. de L. p. 2.) que la pieté & la religion reprouvent (dit-il encore p. 4.) ne seront plus reprouvez de Dieu, ni contraires à la pieté & à la religion. Dieu, la pieté & la religion ne les reprouveront plus que dans l'idée & l'imagination de M. de L. & quoique je ne sçache point comment allier ces traits avec la Majesté de Dieu, ma *raison doit se taire*, parce que *Dieu parle*; *& persuadé que je dois estre par cette même raison, & par une experience journaliere qu'il y a une infinité de choses qui sont sans que je les puisse comprendre ni lever les difficultez que je trouve ; des difficultez TELLES QUELLES SOIENT ne doivent pas m'empêcher de croire.* Alors ces indecences, ces puerilitez ne m'arrêteront plus ; parce que pour lors elles se trouveront dans le *cas des raisons claires de ne pas s'astraindre aux regles de*

la bienséance, qui est si Dieu donnoit un ordre précis de s'en écarter. (p. 19. l. 5.) parce que *l'exception* de cette regle sera *fondée sur un ordre également clair & précis*, puisque Dieu sera lui-même l'Auteur de ces mouvemens.

Ainsi qu'on ne vienne plus m'opposer la folie apparente des convulsions, les indecences qu'on prétend devoir condamner dans les convulsions, ni les secours meurtriers qu'on donne aux Convulsionaires : M. de L. lui-même me fournit un argument peremptoire. La folie de David a pû être selon lui *un effet de la revelation que Dieu lui aura faite de se conduire ainsi*, (p. 19.) la nudité d'Isaie, est l'effet des *ordres précis de Dieu lui-même*. On pourra dire que les coups meurtriers rendront sensibles l'état futur des maux de l'Eglise, *supposé que ce soit Dieu qui parle effectivement, tant par les mouvemens, que par les expressions des Convulsionaires*. Voilà donc ces caracteres reprouvez de Dieu, de la pieté & de la religion, qui selon le même M. de L. peuvent être de Dieu, l'ont été quelquefois, & le seront dans nos Convulsionaires. *Supposé que Dieu parle effectivement par leurs mouvemens & leurs expressions.* Donc si je suis certain par des *caracteres essentiellement divins* qui se trouvent dans cette œuvre, qu'elle vient de Dieu, qu'il parle effectivement, tant par les mouvemens, que par les expressions des Convulsionaires, ces folies, ces indecences, ces secours meurtriers viendront donc de Dieu, ils seront donc dans *le cas* de *l'exception fondée sur un ordre clair & précis de ne pas s'astraindre aux regles de la bienséance.* Ces secours meurtriers tiendront donc une grande place dans l'ordre des desseins de Dieu ; Dieu parlera donc effectivement pour eux ; & quoique je ne sçache pas encore ce qu'il veut me dire par là, il me suffit de sçavoir qu'il parle, pour que ma raison doive se taire, pour que ces dehors ignominieux ne m'épouvantent pas, & pour que des difficultez encore plus considerables ne doivent pas m'arrêter, puisque quand *Dieu parle, ma raison doit se taire, & des difficultez TELLES QU'ELLES SOIENT, ne doivent pas m'empêcher de croire une chose.*

Voilà où se réduit toute la question ; & l'ample écrit de M. de L. c'est ce point seul où il devoit se borner. S'étendre comme il a fait sur les explications du P. de G. c'est s'égarer & former une multitude de petitions de principes Ces explications n'ont jamais été donnez comme une preuve solide de la divinité de l'œuvre. Elles ne sont fondées que sur les preuves de la divinité des Convulsions qu'il a apportez auparavant. Le P. de G. persuadé que Dieu parle, a imposé silence à sa raison, selon le précepte de M. de L. sur les difficultez *TELLES QU'ELLES SOIENT* qui pouvoient l'arrêter.

Convaincu que Dieu parle, il a cherché ce que Dieu vouloit lui dire. Il a tâché de le trouver. Ces explications ne sont donc qu'une suite des raisons fondamentales ; elles ne sont au plus que des raisons de convenannce, qui sans les premieres, seroient insuffisantes & mêmes ridicules. M. de L. s'est donc égaré dans des discussions inutiles & hors de place, où je ne le suivrai certainement pas. Je ne m'attache qu'au seul point de la

question : y a-t-il dans les convulsions des *caracteres essentiellement divins* ? Si M. de L. convient avec moi sur ce point, & s'il suit les principes, nous serons bientôt d'accord sur tout le reste. Ce n'est point une chose difficile de trouver dans les convulsions des *caracteres essentiellement divins*. Ceux que cite le P. de G. sont démonstratifs. La façon dont M. de L. les élude, ou les refute, leur donne un nouveau poids. C'est ce qui paroîtra par la discussion que je vais faire de l'Ecrit de M. de L.

(I I) *Les convulsions corporelles sont accompagnées de guérisons miraculeuses ausquelles même elles contribuent communement.*

C'est là le premier caractere essentiellement divin, qui se trouve dans nos convulsions. Ce caractere renferme plusieurs parties.

1°. Les convulsions ont été cause physique de plusieurs guérisons miraculeuses.

2°. Elles ont été accompagnées de plusieurs guérisons, quoiqu'elles ne paroissent pas y contribuer physiquement.

3°. Plusieurs Miracles subits & éclatans ont été operez par des personnes en convulsions.

Le Plan general ne fait mention expresse que des deux premieres parties, en disant que *communement les convulsions contribuent à des guérisons miraculeuses*. C'est aussi ce à quoi seul M. de L. s'attache. Et voici comme il attaque ce grand caractere.

Ce fait, dit-il d'abord (p. 4.) *ne paroît pas prouvé d'une maniere incontestable*. Quelle est donc cette nouvelle maniere incontestable dont M. de L. voudroit que ce fait fut prouvé ? Voudroit-il bien, ou plutôt pourroit-il nous l'apprendre ? Jusqu'à present on avoit crû qu'un fait étoit prouvé *incontestablement* lorsqu'il étoit. 1°. Rapporté d'une maniere si circonstanciée, que raisonnablement on ne put douter de la sincerité de ceux qui le rapportent. 2°. Lorsque tous ceux qui en ont été témoins & qui sont dignes de foi se réunissent à attester le même fait avec les mêmes circonstances. On avoit crû jusqu'alors qu'un fait ainsi prouvé devoit passer pour prouvé incontestablement : ce qu'il y a d'admirable, c'est que M. de L. qui ne le croit pas ainsi à la page 4 de sa réponse, le croit à la page 3. & il croit même beaucoup moins.

Je vois Lazare ressuscité, dit-il, *à ne considerer l'Ecriture sainte que comme un Livre ordinaire, le fait est si bien circonstancié, que je ne serois pas raisonnable d'en douter. Je ne m'embarasse plus de la difficulté de la résurrection des corps en general ; & malgré l'impossibilité apparente que ma foible raison y peut trouver, je demeure persuadé que celle de Lazare est réelle, & que toute autre est possible.*

M. de L. comme on voit, va beaucoup plus loin que moi ; car je demande deux choses : Le fait bien circonstancié, & le témoignage au moins tacite de tous ceux qui en ont pû être témoins. M. de L. est beaucoup moins difficile ; & pour croire un fait des plus étonnans, rempli de difficultez qui l'embarassent, dans lequel sa raison trouve une impossibilité apparente,

apparente : pour croire, dis-je, ce fait réel, & pour croire possible une multitude de faits semblables, il se soucie peu du témoignage de personnes dignes de foi ; il se soucie peu même d'être assûré de la sincerité des auteurs de la Relation d'un fait tel que celui de la resurection de Lazare ; & à ne considerer l'Ecriture Sainte que comme un livre ordinaire, il lui suffit que le fait soit bien circostancié, pour qu'il impose silence à sa raison sur l'impossibilité apparente qu'elle peut y trouver, & qu'il se croye obligé de croire ce fait veritable sans pouvoir raisonnablement en douter.

Après cela, qui ne s'étonneroit d'entendre M. de L. assûrer que les convulsions accompagnées de guérisons miraculeuses, sont des *faits qui ne paroissent pas prouvés d'une maniere incontestable* ? Quand il s'agiroit ici de faits embarassans, où la foible raison pourroit trouver une impossibilité apparente, M. de L. pourroit-il se refuser à l'incontestabilité de ces faits ? Que je m'y refusasse, cela ne seroit pas étonnant ; car je demande beaucoup plus que M. de L. pour rendre un fait incontestable ; mais que M. de L. se refuse à des faits dont l'incontestabilité est fondée sur beaucoup plus qu'il ne demande, & sur tout ce que je demande plus que lui, c'est un vrai paradoxe.

M. de L. pour rendre un fait si incontestable qu'il ne puisse en douter, ni s'empêcher d'imposer silence à sa raison, sur ce qu'elle trouveroit d'impossible dans ce fait, ne demande qu'un rapport bien circonstancié. Voudroit-il nous apprendre en quoi péchent contre la necessité d'être circonstanciées les Relations de Marie Madelaine Bridan (3. Recueil, p. 12 ;) de Marie Anne Vasserau, [p. 26.] de M. Bingant, [p. 41.] de Madelaine Geoffroi, [p. 52.] de Denise Duclos, [p. 55.] de Mademoiselle Girout, [4. Recueil p. 25.] la guérison extraordinaire d'Anne Dubois, par une Convulsionaire, (5. Recueil p. 1.) Celle de Lazare l'est-elle mieux que celles-ci ? Et M. de L. qui abîme sa raison au seul rapport d'un fait bien circonstancié, peut-il ne l'a pas abîmer à la lecture de ces Relations ? Ces seules Relations doivent donc être convainquantes pour M. de L. & s'il s'accorde avec moi pour vouloir quelque chose de plus, il sçait aussi bien que moi en quelles mains sont les originaux de ces Relations, & les certificats des témoins. Il sçavoit sans doute qui avoit les Relations du second Recueil ; celles des suivans sont dans le même dépôt. Il peut les y consulter. Mais cela n'est point nécessaire pour M. de L. les seules Relations lui suffisent, & crient contre lui qu'il n'y a pas sérieusement pensé, quand il a dit qne ces faits ne paroissent pas prouvés d'une maniere incontestable.

Aussi passe-t'il légerement sur cette contestabilité de ces faits, & par grace, voulant bien les supposer incontestables, il pose en principe, que tout ce qui accompagne des guérisons miraculeuses, n'est pas miracle luimême, & aussi immédiatement de Dieu, & par les mêmes voyes que l'est un miracle.

Ce principe ne prouve rien. On ne prétend pas que tout ce qui accom-

pagne un miracle, soit miracle lui-même. Bien des circonstances accompagnent un miracle, lesquelles assûrement ne sont pas miracles : la mort d'un Saint, la priere d'un malade, qui obtient miraculeusement sa guérison, ne sont pas des miracles. Mais prétendre géneralement que tout ce qui accompagne un miracle en contribuant à l'operer n'est pas miracle, ce seroit une erreur contre l'Ecriture Sainte : erreur que je n'ai garde d'attribuer à M. de L. & qu'il paroît désavoüer, en convenant presque, que si les convulsions contribuent à ces guérisons miraculeuses, elles seront de Dieu. C'est ce que peut faire entendre ce qu'il dit ensuite, que *c'est ce qu'il faudroit avoir prouvé, & ce qu'on ne prouvera jamais à convaincre personne.*

On conçoit que M. de L. prend ici le terme de *contribuer* dans une certaine restriction. Car ce seroit un principe des plus faux, que de prétendre que *tout ce qui contribue en quelque maniere que ce soit à un miracle, est aussi miraculeux que l'effet même.* Frapper les eaux pour les changer en sang, la mer pour qu'elle s'ouvre, le rocher pour qu'il en sorte de l'eau, tenir les mains élevées pour que le peuple Hébreux soit vainqueur, faire un Serpent d'airain pour guérir les maladies, se laver dans le Jourdain, se jetter dans la Piscine pour être guéri, se coucher sur un mort pour le ressusciter, &c. Toutes ces actions ont contribué à des miracles ; on ne prétend pas pour cela qu'elles soient elles-mêmes des miracles. Ainsi le terme de contribuer est pris ici avec restriction, ou plutôt dans son sens propre, & c'est dans ce sens que je le prendrai aussi.

On doit donc distinguer 2 principales manieres de contribuer à un miracle. 1°. Comme cause morale. 2°. Comme cause physique. Je conviens avec M. de L. que pour prouver la divinité d'une œuvre, il ne suffit pas toujours qu'elle contribue à des guérisons miraculeuses comme cause morale, c'est-à dire, cause occasionelle. Mais je prétend aussi que cela suffit quelque fois, & sur tout aujourd'hui. Il est vrai que si de cette contribution morale je veux prouver la divinité des convulsions, ce ne sera point par un argument positif, mais bien par un negatif ; j'en ferai usage par la suite.

Mais c'est un principe incontestable, que tout ce qui contribuë à un miracle, comme cause physique de ce miracle, vient aussi immediatement de Dieu que l'effet même : bien plus, cette cause vient seule immediatement de Dieu, & l'effet n'en vient qu'immediatement. C'est de cette maniere de *contribuer* dont parle sans doute M. de L. quand il dit que *c'est ce qu'il faudroit avoir prouvé.*

Quoique cet aveu de M. de L. me dût dispenser de prouver cette majeure, néanmoins, je ne crois pas que mes preuves nuisent. Une cause physique, disent les Philosophes, est celle qui influë vraiement & réellement dans son effet. Ainsi une cause physique est celle qui opere son effet par elle-même, entre laquelle & son effet, il y a une liaison immediate ; de sorte que l'effet vient de cette cause comme de son principe efficient.

Or dans ces cas il seroit insensé de vouloir separer l'effet d'avec la cause physique, & d'attribuer ces deux choses à deux causes différentes. Si donc

il est constant, comme M. de L. l'accorde, que l'effet est marqué au coin de la Divinité, la cause qui l'a produit physiquement est donc aussi marquée au coin de Dieu, puisque c'est d'elle dont Dieu s'est servi pour operer cet effet divin & surnaturel. Je dis plus même : pour lors cet effet ne tire sa divinité que de celle de sa cause, & il ne peut être dit surnaturel, qu'autant que sa cause physique est surnaturelle. Car à proprement parler, cet effet devient tout naturel, puisqu'il est produit d'une maniere toute naturelle par sa cause physique.

Ainsi les miracles produits par les convulsions, comme par leur cause physique, cessent en un sens d'être surnaturels. Ce sont des guerisons qui, posée la cause physique, qui est la convulsion, deviennent guerisons naturelles, produites surnaturellement selon l'ordre & les loix de la nature ; si donc cet effet peut être dit divin, ce n'est qu'autant que la cause qui l'a produit physiquement est au-dessus de la nature & vient de Dieu. Donc, puisque l'effet est divin & miraculeux, la cause physique est donc divine & miraculeuse, puisque ce n'est qu'autant qu'elle est divine & miraculeuse, que la guerison, qui est son effet, peut être dite divine & miraculeuse. C'est ainsi que la noblesse de l'effet est une preuve infaillible de la noblesse de la cause. Car il est clair que si les convulsions, cause physique des guerisons, viennent du démon ou de l'homme, dès-lors ces guerisons viendront aussi du démon ou de l'homme, étant évident que la cause immediate de la cause physique est la cause médiate de l'effet, & que l'effet n'est noble qu'autant que sa cause physique l'est elle-même. C'est ainsi, que si la noblesse de l'effet prouve la noblesse de sa cause, ce n'est que parce que cette cause décide de la noblesse de son effet par celle de sa propre cause efficiente.

Il suffit donc de prouver que les convulsions ont contribué, comme cause physique, à des guérisons miraculeuses, pour qu'elles soient aussi divines & même dans un sens plus divines que les guerisons même. J'accorderai à M. de L. s'il le veut, que dans ce cas la cause physique est plus obscure que l'effet, mais il n'ignore pas que l'obscur se prouve par le clair sur ce grand principe, *à noto ad non notum.* Il accorde d'ailleurs que ces miracles sont divins.

Pour prouver la divinité des convulsions, il suffit donc de prouver une liaison immediate entre elles & des guerisons, comme entre la cause physique & l'effet. Avant de passer à la preuve de cette liaison, voici des faits incontestables qui viennent à l'appui de mon principe.

(*Exode ch.* 10.) Dieu voulant envoyer une multitude de Sauterelles pour ravager l'Egypte, fait souffler un vent brûlant tout le jour & toute la nuit. Voilà la cause physique. Et ce vent brûlant fit élever les Sauterelles, *levavit.* Voilà l'effet : effet certainement divin & miraculeux ; non en lui-même précisément, puisque, posé ce vent brûlant, ces Sauterelles s'élevent naturellement & même necessairement, *levavit* ; mais en ce qu'il est produit physiquement par une cause telle que ce vent brulant que Dieu fait souffler surnaturellement, *induxit.* Donc *a pari*, les convulsions seront de Dieu, si

elles produisent physiquement des guerisons que M. de L. avoüe être des effets miraculeux.

Dans le même Chapitre on voit un fait semblable. Dieu veut délivrer l'Egypte de ces Sauterelles, pour cela il fait souffler un vent du côté de l'occident ; & ce vent enleve les Sauterelles & les jette dans la mer. *Flare fecit ventum.* Voilà la cause physique, *& projecit.* C'est Dieu qui par ce vent jette ces Sauterelles dans la mer. Voilà l'effet ; cause & effet qui partent du même principe, mais d'une maniere differente, l'une immediatement, c'est le vent, & l'autre médiatement, c'est l'enlevement des Sauterelles.

Le Chapitre 14. de l'Exode nous en donne encore un exemple. Dieu ordonne à Moyse d'étendre sa main sur la mer Rouge pour la diviser.

Moyse le fait, & aussi-tôt le Seigneur entr'ouvre la mer, en faisant souffler un vent violent & brûlant pendant toute la nuit : il la secha ainsi, & les eaux furent divisées. C'est Dieu qui divise la mer, mais il ne l'a divisée que par le moyen d'un vent violent & brûlant. *Flante vento vehemente & urente tota nocte.* Ce vent est donc la vraye cause physique de ce miracle. Cette cause physique est donc aussi surnaturelle que son effet ; elle l'est même plus, puisque ce vent est produit seul immediatement par Dieu, & que ce n'est que par son moyen que Dieu ouvre & séche la mer.

Nombres, chap. 11. Dieu veut envoyer des Cailles aux Israëlites murmurateurs & dégoutez de la Manne. Il pouvoit leur en envoyer, comme il avoit déja fait une fois, (Exod. 16). Ici il suscite un vent qui souffle d'au-delà de la mer, & fait tomber dans le Camp une multitude de Cailles. *Ventus egrediens à Domino.* Voilà la cause physique. *Arreptans trans mare coturnices detulit & dimisit in castra.* Voilà l'effet : effet divin & miraculeux par rapport à la cause efficiente, qui est divine & miraculeuse : *Ventus egrediens à Domino.*

Dans le troisiéme Liv. des Rois, ch. 18. Dieu pour faire cesser la famine veut faire tomber de la pluye. Il suscite un petit nuage qui s'éleve de la mer, il fait souffler un vent, & une pluye abondante tombe sur la terre d'Israël. *Nubecula parva quasi vestigium hominis ascendebat de mari. Ecce cœli contenebrati sunt, & nubes & ventus.* Voilà l'effet ; effet qui doit être tenu pour inconrestablement miraculeux.

Or cet effet est tout naturel, posée la cause physique ; s'il est miraculeux, ce n'est donc qu'autant que cette cause physique est miraculeuse. La divinité de ces effets prouve donc infailliblement celle de leur cause physique, donc les guérisons produites par les Convulsions étant divines & miraculeuses, les Convulsions, leur cause physique, sont donc divines & miraculeuses, & à proprement parler ces guérisons ne sont miraculeuses qu'autant que les Convulsions sont elles-mêmes miraculeuses.

Je passe à la mineure : Or il est aisé de prouver que des guérisons miraculeuses ont eû des Convulsions pour cause physique.

Je ne m'arrêterai point à tirer avantage de l'embarras où est M. de L. sur cet article. On peut dire que tout cet alinea n'a pas la moindre solidité.

Il

Il écarte la question, ou ne la propose qu'en passant. Il jette des raisons de doute qui tombent sur toute autre chose que sur le point dont il s'agit ; & conclut fort peu conséquemment que les miracles operez par les Convulsions ne prouveroient rien.

Avant d'entrer dans l'examen de la question, j'observe qu'il suffiroit de trouver une seule guérison produite physiquement par les Convulsions, pour prouver la divinité de l'œuvre. Il suffit, selon M. de L. qu'il y ait dans cette œuvre des caractères essentiellement divins, pour qu'on doive croire qu'elle est divine, & pour que les difficultez, telles qu'elles soient, ne doivent point arrêter : Or une guérison ainsi operée seroit un caractere essentiellement divin, par conséquent il seroit dès là prouvé que l'œuvre vient de Dieu : je ne croi pas d'ailleurs que M. de L. soit d'avis d'associer Dieu & le démon dans une même œuvre.

Il n'est donc point necessaire que toutes les Convulsions produisent physiquement des guérisons miraculeuses ; & il suffit qu'il y en ait quelques-unes. Cela est d'autant plus incontestable, que les Convulsions ne paroissent point du tout destinées à produire des guérisons. Depuis un an ou environ les Convulsionaires n'ont respiré que prieres, gémissemens, & symboles.

Le très-grand nombre de ceux qui ont aujourd'hui des Convulsions n'a aucune maladie ; & enfin il est clair que cette œuvre venant de Dieu est destinée à toute autre chose qu'à operer des miracles. Dieu en a operé de toutes les sortes avant les Convulsions, il en a operé depuis sans les Convulsions ; ainsi s'il n'avoit dessein que d'operer des miracles, ou il n'auroit point du tout envoyé les Convulsions, ou les Convulsions seroient toutes autres que celles que nous voyons.

Nos Convulsions étant de Dieu doivent être regardées comme une nouvelle Mission donnée à un Prophete, pour reprendre, corriger, prédire par paroles ou par signes. Il est sans doute necessaire qu'il se fasse des miracles par ce Prophete, pour prouver que sa Mission vient de Dieu. Mais vouloir que ce Prophete ne fit que des miracles, ce seroit anéantir l'objet de sa Mission, car il n'est pas envoyé pour faire des miracles, mais pour prêcher, reprendre, &c. Et s'il fait des miracles, ce n'est que pour prouver qu'il parle au nom de Dieu, & ainsi préparer, & disposer les esprits à croire ce qu'il doit leur annoncer.

Il en est de même de nos Convulsions. Dieu ayant de grands desseins en operant cette œuvre, à d'abord dispose par des miracles l'esprit des Appellans en faveur de ces Convulsions ; il les a conduits comme par dégrez, des miracles aux Convulsions ; il a lié les miracles avec les Convulsions par un lien indissoluble. Ainsi en Juillet 1731. le plus grand nombre des miracles à commencé à ne s operer qu'avec douleur & par dégrez. Plus on alloit en avant plus ces guérisons tiroient en longueur. Dans ce tems même, la petite Duffon, qui est une des plus anciennes Convulsionaires, est agitée à la fin de Juillet 1731. de violens mouvemens ; les côtes s'écartent, sa poitrine

enfle, un mal de cœur la presse, &c. & dès ce moment elle est guérie d'un vomissement qui n'étoit pas la moindre de ses incommoditez. Le lendemain second jour qu'elle alloit à S. Médard, des agitations encore plus violentes auroient été capables de l'intimider, si la guérison de la veille ne lui eût fait aimer ces agitations comme principe de sa guérison. Ainsi les douleurs vives qu'elle sentit dans les reins, dans la tête, dans le col qui s'enfla, & dans la machoire qui se déplaça, les nœuds qui paroissoient le long de son col, &c. Tous ces mouvemens, loin de la rebuter, lui devinrent d'autant plus précieux, que dès ce jour-là elle cessa de dandiner en marchant; & ainsi des mouvemens qu'elle eût dans les jours suivans, & qui furent accompagnez & suivis de quelque nouveau dégré de guérison. Mademoiselle Hardouin, agitée pendant trois quarts d'heure, trouve après ces Convulsions sa parfaite guérison & l'entier rétablissement de son corps paralitique & mourant. M. de Bescheran à des Convulsions violentes, qui chaque jour sont suivies d'un nouveau dégré de guérison, &c. Joint à cela que les miracles continuent à être operez, (quoique plus rarement) sur cette même tombe, & que ces miracles operez sans Convulsions, s'operent toujours avec douleur & par dégrez; peut-on rien de plus propre à prévenir & à captiver même les esprits en faveur des Convulsions? A ces premieres guérisons, d'autres en plus grand nombre se joignent, qui sont operez par dégrez par le moyen des Convulsions & sont parfaites lorsque les Convulsions cessent. Peut-on un moyen plus excellent de forcer les esprits à reconnoître le doigt de Dieu dans les Convulsions? Voilà ce que Dieu a fait & ce qu'il paroît dans l'ordre qu'il fit pour prouver la divinité des Convulsions.

Mais vouloir que ces Convulsions contribuent toujours à des guérisons & se bornent-là, ce seroit anéantir le dessein de Dieu, qui ne produit point cette œuvre précisement pour operer des miracles, mais qui ne produit des miracles par elle que pour prouver qu'il est l'auteur de cette œuvre, & que c'est lui qui parlera par cette œuvre.

Ainsi la raison de M. de L. qu'*il y a plusieurs de ces mouvemens tout-à-fait indifférens à la guérison des maladies*, ne prouve rien du tout.

Dire encore que *plusieurs mouvemens convulsifs sont de soi plus propres à empêcher la guérison de certaines maladies, qu'ils ne sont propres à la produire*. Cela ne prouve pas plus. Je dis même plus, que M. de L. & j'avance que dans le très-grand nombre de nos Convulsionaires il n'y a pas un mouvement qui contribue à la guérison, puisqu'ils n'ont point de maux. Je pourrai même lui accorder que dans les Convulsions qu'on a vû à la Tombe du B. H. M. de Paris, on a vû des mouvemens qui ne tendoient point à la guérison. Et je lui prouverai, s'il le veut, que plus on a été en avant, plus ces mouvemens inutils à la guérison se sont multipliez & les autres diminuez; parce que la Mission étant prouvée, Dieu avançoit l'execution de ses desseins dans l'operation de cette œuvre nouvelle.

Il me suffit donc de prouver que plusieurs guérisons ont eu les Convul-

fions pour cause physique ; après cela je dois imposer silence à ma raison sur tout le reste, & les difficultez, *TELLES QU'ELLES SOIENT*, ne doivent pas m'arrêter.

C'est un fait constant que la jambe de M. de Beſcheran a grossi, & que le talon de cette jambe s'est baissé par dégrez, & est venu au point de guérison où le Public l'a vû, jusqu'au jour qu'il a été enlevé par Lettre de Cachet. La guérison a sans doute fait depuis de nouveaux progrès.

Je n'en parle pas, parce que le Public n'en peut-être le témoin. Cette guérison dont je fais mention est constante : le *fait* doit *paroître incontestable* à M. de L. car il est très-*bien circonstancié* dans l'acte dressé à S. Lazare par M. Beſcheran lui-même, & rapporté dans les Nouvelles Ecclesiastiques du 12. Juin 1732. La sincerité connuë de cet Abbé, la notorieté publique viennent à l'appui de ce rapport si *bien circonstancié*.

Or il est constant, par le témoignage des Médecins & Chirurgiens qui en grand nombre ont visité pendant cinq mois cet Abbé, que les dégrez de guérisons suivoient des mouvemens convulsifs comme de leur cause physique.

M. de L. a vû cet Abbé à S. Médard, il a vû les Médecins & Chirurgiens qui entouroient la Tombe, examinant le cours & la précipitation des esprits dans les nerfs, la différente route qu'ils étoient forcez de suivre par la dilatation ou le retrecissement causé par la convulsion. Ils ont fait une multitude d'experiences sur cet Abbé pour s'en assûrer : tantôt ils lui serroient la jambe à toute force, tantôt ils cherchoient à faire cesser la convulsion en étranglant le nerf de la jambe ; ils sentoient le gonflement des muscles & des nerfs, & le cours des esprits dans la jambe malade qui souffroit, & qui étoit beaucoup plus agitée que les autres membres. Ils ont fait une infinité d'autres experiences dont ils sont plus en état de rendre compte que moi, qui ne suis ni Médecin, ni Physicien. Que M. de L. ait la bonté de s'adresser à ces Messieurs, & de leur demander ce qu'il en ont pensé dans le tems, & ils lui diront ce qu'ils disoient alors, que s'ils avoient le pouvoir de donner aux esprits le même cours que celui qu'ils admiroient dans cet Abbé, il n'y a point de guérisons qu'ils ne pussent operer ; de sorte que ces guérisons qu'ils voyoient sous leurs yeux étoient des guérisons produites par une cause surnaturelle, selon l'ordre & les loix de la nature.

Ce fait étoit tellement de notorieté publique, que les Constitutionaires eux-mêmes forcez de convenir de la réalité des guérisons produites par les convulsions, ont crû ne pouvoir détruire le surnaturel de ces guérisons par une preuve plus solide qu'en démontrant que les convulsions étoiens purement naturelles, tant il étoit constant qu'il y avoit une liaison immediate & physique entre les unes & les autres. C'est sur le fondement de cette notorieté, que les uns ont prétendu que les convulsions, quoique pures impostures, pouvoient operer physiquement des guérisons, & que la jambe de M. de Beſcherand pouvoit ainsi être guérie à la longue ; & que d'autres en avoüant malgré eux la réalité des convulsions leur ont donné une cause

purement naturelle, & se réünissans avec les premiers, ont prétendu que les guérisons naissant de ces convulsions naturelles, comme de leur cause physique, elles étoient par conséquent purement naturelles & nullement miraculeuses.

De tels aveux dans la bouche des Molinistes & sur tout dans celle de M. Andry, qui avoit examiné soigneusement M. Bescherand, prouvent bien la notorieté & l'incontestabilité de cette liaison physique. Si les miracles eussent été moins certains, si cette liaison physique entre les convulsions & ces guérisons ont été moins notoires, ils ne se seroient pas embarassez à former des systêmes contradictoires, & ils auroient tout nié.

Cette notorieté étoit si constante, que les Médecins qui visiterent M. de Bescheran lorsqu'il étoit à S. Lazare, ne pouvant disconvenir, ni de la réalité des changemens arrivez à la jambe de cet Abbé, ni de la liaison physique entre ces changemens & les convulsions; ils furent obligez de prendre le parti de traiter d'imposture ces convulsions, & de prétendre que ces agitations contrefaites pouvoient l'avoir guéri : ils lui conseillerent même, au moins M. Falconnet, l'un d'entr'eux, de beaucoup s'exercer, comme de joüer souvent à la longue paume, l'assûrant qu'avec le tems il seroit parfaitement gueri. Ce fait est certain, & on le tient de M. Falconnet lui-même.

Ces aveux, quoique partant des Constitutionaires, ne doivent pas être suspects à M. de L. il doit même les trouver d'autant plus forts, qu'ils sont faits par des personnes qui ont interêt de tout nier; & si M. de L. n'a garde, pour prouver la réalité des miracles, de manquer à faire valoir les aveux des Constitutionaires; voudroit-il trouver mauvais qu'en suivant ses principes je fasse valoir les aveux des mêmes Constitutionaires en faveur des convulsions.

Si j'étois Anatomiste je pourrois apporter à M. de L. des preuves plus détaillées & plus physiques; & si MM. les Médecins, par des vûës de politique n'eussent pas refusé des attestations qu'on leur a souvent demandées, je pourrois rapporter ici leurs certificats. Mais il me paroît suffisant de prier M. de L. de s'informer de ceux de ces Médecins qui ont suivi M. Bescherand & les autres malades qui alloient à la Tombe

Je me contenterai donc d'indiquer d'autres preuves de cette liaison.

M. de L. voudroit-il entreprendre de prouver que de tous les mouvemens convulsifs de Marie-Madelaine Bridan, (3. Recueil, p. 12). aucun n'a eu un rapport immediat à sa guérison? Comment s'y prendroit-il pour séparer de la convulsion le soulagement que la malade sentoit quand elle avoit des convulsions, soulagement d'autant plus grand, que la convulsion étoit plus forte? Pourroit-il prouver que ces violentes agitations, ces roideurs de membres, ces vives secousses depuis les pieds jusqu'à la tête, & principalement ces violentes agitations de jambes, n'ont eu aucun rapport physique à la cessation de la paralisie qui regnoit sur tous ses membres, & principalement sur les jambes? Comment détruiroit-il toute relation physique

que entre des convulsions qui produisent du soulagement dès que la malade en est agitée, & qui cessent le même jour que la maladie est parfaitement guérie ? J'ose en faire le défi à M. de L.

M. de L. prouveroit-il aisément que les violentes coliques de Marie-Anne Vasserau, (3. Recueïl, p. 26.) coliques d'autant plus vives que la guerison de la descente avançoit d'avantage, n'ayent contribué en aucune maniere physique à cette guerison. Les violens mouvemens paroissent à la vérité contraires. Mais je suis convenu avec M. de L. que tous les mouvemens n'avoient pas un rapport physique à la guerison. D'ailleurs M. de L. oseroit-il entreprendre de prouver que ces violens battêmens de pieds n'ont aucune liaison physique avec cette descente même, ou au moins avec la retention d'urine qui fut guerie deux jours après la descente. Le mouvement d'entrailles, les vives douleurs dans les intestins, que Vassereau sentit pour la derniere fois le lendemain de la guerison de la retention, n'avoient-ils donc aucune liaison physique avec la perfection de la guerison de la descente & de la retention ?

M. de L. a sans doute lû la Relation de M. Bingant, (3. Recueïl, p. 41.) croit-il que ces extensions & ces douleurs dans les parties du corps affligées de paralisie, que ces convulsions douloureuses qui excitent dans le bras droit un craquement qui dissipe la paralisie, &c. Croit-il, dis-je, que toutes ces agitations n'ayent aucun rapport physique & immediat à ces dégrez de guerison qui les suivent immediatement ? Et s'il le croit, voudroit-il bien nous apprendre sur quels fondemens il le croit ainsi ?

J'en dis de même des convulsions de Madelaine Geoffroi. Que M. de L. se donne la peine de lire sa Relation, (3. Recueïl, p. 52.) y a-t'il rien de plus frappant que le renversement total qui se fit dans son corps au moment de la guerison de ces deux descentes ? *Tout le corps me trembla*, dit-elle, *tous mes nerfs travaillerent pendant deux heures, je sentis derriere le dos & au bas de la poitrine que tout me remontoit, &c.* Et après tout cela elle se trouve parfaitement guerie. Si ce n'est pas-là une guerison produite par les convulsions comme cause physique, que M. de L. ait donc la bonté de nous apprendre ce que c'est qu'une cause physique ?

La Relation de Denise Duclos, (3. Recueïl, p. 55.) porte encore le même caractere. Les convulsions sont d'une espece particuliere, tant que la descente n'est pas guerie ; lorsqu'elle est dissipée & qu'il n'y a plus que l'abcès les convulsions deviennent différentes des premieres, & cessent à la guerison de ce dernier mal. Que M. de L. nous dise donc ce qu'il faut pour qu'une cause soit physique, si ces convulsions ne sont pas la cause physique de ces guerisons ?

Tous ces faits sont *si bien circonstanciez*, que M. de L. selon ses principes (p. 3) *ne seroit pas raisonnable d'en douter*. Ainsi ils doivent lui paroître prouvez d'une maniere incontestable. Qu'il vienne nous dire après cela que Dieu le seul auteur d'un miracle peut y employer des choses mêmes qu'il ne fait pas, qu'il se serve de l'exemple des crimes qui contribuent souvent aux guerisons de l'ame ? On representera à M. de L. qu'il n'y songe pas. Il s'agit ici de choses qui contribuent à un miracle comme cause physique.

F



Les principes qu'il pose conviennent-ils à cette circonstance ? Quel rapport l'exemple des crimes a-t'il avec la cause physique d'une guerison ? Mais M. de L. n'a pas prétendu sans doute appliquer ses principes à cette circonstance particuliere. Il les a avancez faute d'autre chose, & en ne faisant pas attention à l'objet de la question. Ainsi il est inutile de s'y arrêter davantage.

Il est donc démontré que les convulsions ont contribué comme cause physique à des guerisons miraculeuses ; & par conséquent que ces convulsions sont elles-mêmes divines & miraculeuses.

Il pourroit se faire qu'il y eût des guerisons operées par les convulsions, sans que ces mouvemens convulsifs ayent paru y contribuer physiquement. Il est clair que dans les convulsions mêmes qui ont contribué physiquement aux guerisons, plusieurs mouvemens ont paru n'y contribuer en rien, & souvent même y être opposez.

Or je prétend que dans ces cas où les convulsions ne seroient que cause morale ou occasionnelle des guerisons, ces guerisons n'en seroient pas moins une preuve de la divinité de l'œuvre des convulsions.

C'est plus négativement que positivement qu'on peut prouver cette proposition.

Je dis donc que les guerisons operées par les convulsions, comme cause morale, prouvent la divinité de cette œuvre, si le démon ne peut être cause morale d'un effet qui vient de Dieu seul : je ne m'arrête point a prouver que l'imposture & la folie ne le peuvent être : oser seulement en avoir la pensée, ce seroit donner dans une ridiculité dont il est plus aisé de sentir l'impertinence que de l'exprimer. Aussi n'ai-je garde de croire que personne l'ait jamais crû. Que le demon ne le puisse être, est une chose si claire, qu'on pourroit se dispenser de le prouver. Neanmoins voici quelques raisons.

Une cause morale n'influë à la verite qu'improprement dans l'effet. La liaison qui est entre elle & l'effet, n'est pas une liaison physique ; mais il n'en est pas moins vrai qu'elle y influë, & que la liaison est reelle. Or que le demon influë, quoiqu'improprement, dans l'œuvre de Dieu ; qu'il y ait une liaison entre l'œuvre du demon & celle de Dieu, c'est ce qui est insoutenable.

1° Dieu & le demon sont deux êtres essentiellement contraires, entre lesquels il ne peut y avoir d'alliance. Or ici il y auroit une vraye alliance. La cause morale & l'effet ne paroissent être qu'un tout, & la liaison sans être physique, n'en est pas moins liaison & liaison reelle, puisqu'à l'occasion de cette cause morale l'effet est produit, comme si elle en etoit la cause physique, de sorte que la difference entre la cause physique & la cause morale ne consiste pas precisément dans la liaison, mais dans l'espece de liaison. Dans l'un & dans l'autre la liaison se trouve entre la cause & l'effet, & posée la cause, l'effet s'ensuit. mais il y a cette difference que l'effet suit necessairement de la cause physique, au lieu que l'effet ne suit de la cause morale qu'autant que Dieu a mis liaison entre l'une & l'autre. Or qui osera dire que Dieu ait mis liaison entre l'œuvre de Satan & son propre ouvrage ?

2°. Si cela etoit ; Dieu nous induiroit infailliblement en erreur, & nous

forceroit, ou de lui attribuer l'œuvre du démon; ou d'attribuer au démon l'œuvre de Dieu. En effet, y a-t'il un seul exemple d'une telle union de Dieu avec le démon? Cette union n'est-elle pas contraire au sens commun? Et comment pourrai-je me resoudre à attribuer à deux causes si essentiellement différentes & contraires, deux œuvres tellement liées, qu'on n'en voit pas la couture? Et comment un simple, par exemple, pourroit il se dispenser de donner dans cette erreur? Il va au Tombeau de M. de Paris demander sa guerison. Il a des convulsions, & ces convulsions sont accompagnées & suivies de la guerison de son mal. Il aime sans doute sa guerison; il l'a croit de Dieu comme elle l'est réellement selon M. de L. peut-il s'empêcher d'attribuer à Dieu le moyen par lequel il l'a obtenu? peut-il s'empêcher d'aimer ce moyen? Et s'il retomboit en quelqu'autre maladie, pourroit-il ne pas desirer ces convulsions, par lesquelles il a déja obtenu la guerison d'un ancien mal? On a beau dire à ce simple que ces convulsions ne sont que cause morale de sa guerison: croit-on qu'il soit bien touché de ce raisonnement? Il s'en souciera peu. Il laissera-là la distinction de cause morale & physique qu'il ne comprend pas, & il s'en tiendra à ce qu'il comprend; sçavoir, qu'ayant été demander à Dieu sa guerison, il a eu des convulsions, & par ses convulsions il a obtenu cette guerison qu'il demandoit. On sera donc forcé d'aimer ces convulsions; on les desirera, voyant qu'on n'obtient presque plus de guerisons que par elles; on s'adressera à Dieu pour en avoir, on se croira fort honoré quand on en aura, & on en rendra graces à Dieu. Ces convulsions cependant, (selon M. de L.) sont du démon: on aimera donc l'œuvre du démon, on se reposera & on se rejouïra quand on sera sous sa main, on en remerciera Dieu comme d'une grace, & cependant ce sera Dieu qui nous aura induits lui-même en cette erreur si pernicieuse, en operant des guerisons par ces convulsions: il achevera même de nous tromper en souffrant que nous lui rendions graces de ce qui doit être selon M. de L. le plus grand des malheurs, & en nous forçant par son silence, & sur tout par la guerison qu'il nous accorde, de croire que ces actions de graces lui sont agréables, & qu'il est par conséquent l'auteur de cette œuvre que M. de L. ose attribuer au démon. Un simple, & même tout homme raisonnable, pourroit-il ne pas donner dans cette erreur, & ne pas attribuer à Dieu une œuvre qui vient de son ennemi? Y a-t-il rien de plus contraire à la verité & à la bonté de Dieu?

3°. Combien plus cette union morale est elle impossible aujourd'hui?

Pour discerner entre deux partis qui contestent dans l'Eglise: partis puissans tous deux, l'un en autorité, l'autre en paroles & en œuvres, Dieu fait une multitude de miracles au Tombeau de plusieurs de ce dernier parti, & par des merveilles sans nombre canonise la cause qu'il défend. Le démon & sa cause se trouvent donc terrassez. S'il est de l'interêt du démon d'éluder les coups terribles qui renversent son édifice, il est de l'ordre, que Dieu qui a entrepris de le terrasser le tienne enchaîné, le vainque, arrete les prestiges qu'il pourroit employer, & le force comme au tems de Moy-

se d'avoüer que le doigt de Dieu est ici. *Digitus Dei hic est.* On veut que le démon pour se vanger sans doute, pour contre-carrer & détruire, ou au moins éluder & obscurcir les miracles, ait entrepris d'obséder le très-grand nombre de personnes qui alloient à la Tombe de M. de Paris demander à Dieu leur guerison.

Je ne vois rien là qui ne convienne fort à la malice de Satan. Mais vouloir non-seulement que Dieu souffre cette vexation, mais qu'il l'autorise, qu'il la canonise même en operant des miracles par ces mouvemens d'obsession, & en les établissant cause morale de guerisons dont *Dieu seul est l'auteur*, c'est ce qui ne paroît pas pouvoir tomber sous le sens d'un homme raisonnable, & c'est ce qui ne peut s'accorder avec aucun des attributs de Dieu. Dieu sans doute peut permettre au démon de lutter contre lui. Les Magiciens de Pharaon, Simon le Magicien, Apollonius de Thyane, &c. en sont des preuves; mais il ne le permet que pour sa plus grande gloire, que pour faire éclater davantage sa puissance, ou en imposant silence à Satan, comme il fit par Moyse, ou en détruisant ses prestiges, comme il fit ceux de Simon le Magicien, ou en faisant des miracles qu'il ne peut faire comme il fit à l'égard des Prêtres de Baal, d'Apollonius de Thyane & des Magiciens de Pharaon. Mais qu'il autorise cette révolte du démon, qu'il agisse comme vaincu, qu'il opere des miracles pour l'œuvre de Satan, & que par-là il l'a canonise & la rende victorieuse & triomphante, c'est ce qui n'est jamais arrivé, & ce qui est essentiellement impossible.

Par cette conduite, non-seulement Dieu canoniseroit l'œuvre du démon, mais il détruiroit ses propres œuvres, & cette cause même pour la défense de laquelle il a fait ses œuvres.

On ne peut disconvenir que ces miracles operez par les convulsions ne perdent dans le systême de M. de L. toute leur force en faveur de l'Appel. Oseroit-il donner pour décisif en faveur de cette cause des miracles dont l'œuvre du démon seroit la cause morale? Et comment s'y prendroit-il pour prouver qu'on ne doit point attribuer ces guerisons au démon, cause des convulsions?

J'en dis de même des autres guerisons miraculeuses qui ont été operées par des Convulsionaires. La guerison d'Anne Dubois, operée par la petite Dusson, celle de la Religieuse du Calvaire, operée le 8. Juin de cette année par une autre Convulsionaire, & d'autres dont le public n'est pas encore instruit, perdent dans le systême de M. de L. toute leur force en faveur de l'appel. M. de L. oseroit-il apporter en preuve de sa cause des miracles operez par des démoniaques? Ne rougiroit-il pas de s'en servir? Et avec quelle vigueur ne le repousseroit-on pas, s'il osoit se servir de ces armes, qui cessent de lui appartenir?

M. de L. & ses amis sentent si bien cette verité, qu'ils sont dans une insensibilité entiere sur ces miracles. Loin de s'en rejouïr, ils n'en parlent si j'ose le dire, qu'avec peine, & ils font voir qu'ils en sont plus affligez que rejouis. Dans quel morne silence ne les voit-on pas sur le miracle arrivé

arrivé dans le Convent des D. Religieuses du Calvaire. Tout Paris en parle & s'en réjouïr, & ces MM. sont plongez dans une sorte d'insensibilitez, & se perdent sans doute dans de nouveaux systêmes, pour accorder ces miracles avec leur sentiment sur les convulsions. Je ne veux point assûrer qu'ils desirent douter de la réalité de ces prodiges. Il est vrai que j'ai vû une personne anti-Convulsionaire ne vouloir point en entendre parler, & les revoquer en doute. Mais cela ne conclut rien contre ces MM. en general. Leur silence sur ces miracles & leur chagrin quand on en parle, pourroient seuls à la verité me donner lieu de porter un jugement qui seroit d'autant plus solide, que ceux d'entr'eux qui rendent témoignage à la verité de ces miracles, avoüent qu'ils sont décisifs en faveur des convulsions, & se rendent à l'évidence. Mais qu'il me soit permis de ne m'arrêter qu'à ce qui est certain, c'est-à-dire, à leur insensibilité, & à leur morne silence sur ces miracles.

Voilà donc la plus grande partie des miracles qui dans le systême de M. de L. se trouvent saus force en faveur de l'appel.

Mais ceux qui ont été operez sans convulsions auront-ils plus de force que les autres? Ces miracles dira-t'on à M. de L. sont de même nature que ceux qui sont operez par les convulsions & viennent de la même cause. Vous en convenez. Pourquoi donc ne faites vous pas usage de ces miracles operez par les convulsions? Vous les trouvez sans doute sans force contre la Bulle; mais si ceux-là sont sans force, les autres en ont-ils davantage, eux qui ont la même cause & qui sont de la même nature que ceux là? Et si vous ne pouvez pas prouver qu'on ne doive pas atttibuer ces guerisons au démon dans votre systême, comment le prouverez-vous des autres, & comment répondrez-vous à l'argument de parité qu'on fera contre ces miracles? Et aurez-vous bonne grace à vous servir de guerisons qui ont la même cause & qui sont de même nature que celles que vous ne pouvez pas prouver ne devoir pas être attribuées au démon?

Dieu par cette conduite rendroit donc ses œuvres inutiles au dessein pour lequel il les a operées; mais il y a plus. Il détruiroit sa propre cause, en donnant lieu de retorquer ces miracles contre cette cause même.

La guerison que j'ai obtenuë (dira-t'on à M. de L.) a été obtenuë par le moyen des convulsions. Je m'embarasse peu si elles en ont été cause morale ou physique. Je n'y comprend rien. Les miracles sont l'argument des simples, ainsi je rejette vos subtilitez. Ce qui est clair pour moi, est que j'étois malade; j'al demandé à Dieu ma guerison. J'ai eu des convulsions, & je suis guéri par le moyen de ces convulsions. Ces convulsions sont, dites-vous, du démon; je n'en croi rien; mais si elles sont du démon, je ne puis pas ne pas attribuer ma guerison au démon. Or s'il en est ainsi de ma guerison, il en doit être de même des autres, puisqu'elles ont la même nature & la même cause. Ainsi voilà toutes ces œuvres de Dieu qui seront appropriées au démon.

Mais, continuera-t'on, ces miracles operez sans convulsions & par les

convulsions, se réünissent tous en faveur de l'appel ; ils ne prêchent & ne canonisent que l'appel. Ces miracles doivent être attribuez au démon, si mes convulsions ont pour cause cet esprit malin : la cause de l'appel est donc la cause du démon, & ces différentes choses sont tellement unies, que je ne puis les séparer, ni les attribuer à différentes causes.

Comment prouvera-t'on la fausseté de ce raisonnement ? Et quand on pourroit la prouver, la prouveroit-on d'une maniere qui soit aussi claire pour les simples que l'est cet argument.

Dieu succomberoit donc à la puissance du démon, les œuvres du Très-Haut, non-seulement deviendroient inutiles à la cause pour laquelle il les fait, mais elles seroient retorquées contre cette cause même que Dieu a voulu défendre, & canoniseroient le malin esprit, que Dieu vouloit combattre par ces œuvres-là mêmes.

Il faut donc necessairement reconnoître que les convulsions viennent de de Dieu, cause des miracles, ou s'avoüer hors d'état de répondre à ceux qui attribueront ces miracles au démon cause des convulsions.

Les miracles operez par les Convulsionaires, & toutes les autres liaisons entre les convulsions & les miracles, forment une partie de cette preuve. J'ai déja fait mention de la guerison d'Anne Dubois & de celle de la Religieuse du Calvaire. Que M. de L. tâche d'accorder ces faits avec son systême. Croit-il que Dieu operera des miracles à l'ordre du démon, qu'il fera des miracles pour canoniser l'œuvre du démon ? Les miracles sont des signes pour discerner la verité d'avec l'erreur. La principale fin de ces miracles seroit détruite, s'il se pouvoit faire que Dieu opera des miracles par le démon & à son ordre. En un mot il est autant impossible que Dieu opere ainsi des miracles par le ministere du démon, qu'il est impossible qu'il fasse jamais des miracles pour autoriser l'erreur.

Je ne m'étend pas davantage là-dessus. Ce que j'ai déja dit, à ici une application particuliere, & d'ailleurs ces choses sont si claires qu'on ne peut presque pas entreprendre de les prouver sans les embroüiller.

Les autres liaisons forment encore une forte preuve. On a vû des Convulsionaires prédire des guerisons miraculeuses. Ces guerisons miraculeuses viennent de Dieu. Dieu les opere à son gré. Dieu seul a donc pû donner à ces Convulsionaires la connoissance des miracles qu'il vouloit operer. Les convulsions & les miracles ont donc la même cause, qui est Dieu.

Les Convulsionaires lorsqu'ils sont en convulsions, découvrent dans une compagnie les personnes qui ont eû des convulsions, ou qui ont été guéries miraculeusement. Ils témoignent également aux uns & aux autres la même amitié, la même joye. Preuve que les uns & les autres sont sous la même main.

Enfin ces Convulsionaires rendent graces à Dieu des miracles, ils s'en réjoüissent, ils portent les malades à s'adresser à Dieu par l'intercession de M. de Paris, pour obtenir leur guerison. Croit-on qu'il peut y avoir de telles liaisons entre Dieu & le démon ?

Que M. de L. lise la Relation du miracle du Calvaire ; c'est la Convul-

sionaire qui prédit le miracle. C'est elle qui prie pour qu'il so't operé. C'est d'elle dont Dieu se sert comme d'un instrument pour operer cette guerison, c'est elle enfin qui regle en quelque sorte le tems & les dégrez du miracle, qui remercie Dieu de ce miracle, qui s'en réjouït, & qui conduit la Religieuse à l'Eglise pour y rendre avec elle des ferventes actions de graces. Peut-on une liaison plus étroite ? Qui osera séparer ce que Dieu a joint si étroitement ?

En un mot les miracles & les convulsions sont liées intimément & inséparablement. Elles partent d'un même lieu, produisent le même effet dans les esprits & dans les cœurs, tendent au même but, se rendent mutuellement témoignage. Peut-on voir une liaison plus forte ? Peut-il être de preuve plus évidente que ces deux œuvres viennent de la même cause, toutes deux de Dieu, ou toutes deux du démon ; point de milieu. Les miracles ne viennent donc & ne peuvent venir que de Dieu. Donc les convulsions viennent aussi de Dieu.

Cette liaison est si réelle & si immediate, que les personnes qui attribuent les convulsions au démon se refroidissent sur tous les miracles de M. de Paris, je ne dis pas seulement sur ceux qui ont été operez à la suite des convulsions & par les Convulsionaires, mais sur ceux même qui ont précedé les convulsions. A peine osent ils en parler ? Il est vrai qu'on leur ferme aussi-tôt la bouche, en leur apportant la liaison entre ces miracles & les convulsions. Mais ce silence qu'ils gardent, est une preuve qu'ils sentent la réalité & la solidité de cette liaison, & qu'ils en sont très-embarassez. Qu'on parcoure, par exemple, l'écrit de M. de L. Combien y trouve-t'on de traits en faveur des miracles ? On y trouve des traits échapez, & pour sçavoir ce qu'il pense de ces miracles, on est obligé d'avoir recours presqu'à des conjectures, ou au plus à des mots qui se rencontrent par hazard. Voici tous les traits favorables qu'on peut trouver dans cet écrit. *Tout ce qui accompagne des guerisons miraculeuses*, &c. (p. 4.) donc ai-je dit, il croit que les guerisons obtenuës au Tombeau sont miraculeuses. [même page.] *Tout ce qui contribuë à un effet miraculeux*, &c. donc il regarde les guerisons obtenuës par les convulsions comme *un effet miraculeux*. [p. 3.] *Les Recueils de miracles d'aujourd'hui*, &c. C'est-là l'endroit le plus positif, encore semble t'il le détruire, en disant ensuite, *si ces Recueils disent vrai*, &c. Peut-on une preuve plus forte de la liaison immediate des miracles avec les convulsions ? Mais peut-on rien de plus triste que de voir nos amis s'affoiblir si fort sur une œuvre dont ils ont triomphé unanimement avec nous, & donner (au moins quelques uns d'eux,) comme une démarche téméraire & criminelle, digne de la plus terrible punition, la ferveur & la confiance des personnes qui ont été au Tombeau de M. de Paris demander à Dieu la guerison de leurs maux ? [p. 5.] Peut-on en même tems un motif plus pressant pour nous, de persister dans notre sentiment sur les convulsions, que de voir que les miracles ne sont presque plus que pour nous, que nous seuls en triomphons, que nous les regardons comme décisifs, &

que nous seuls pouvons les faire valoir dans toute leur force ; que nous seuls sommes fermes sur nos pieds contre les attaques de nos ennemis, & sommes en état de repousser tous les traits qu'ils pourroient lancer contre les miracles, contre cet argument, aujourd'hui si décisif pour nous seuls, & contre notre cause ?

Il est donc constant que le démon ne peut être cause morale d'un effet qui vient de Dieu seul ; d'où il s'ensuit que puisque les convulsions sont cause morale de plusieurs guérisons miraculeuses, elles ne peuvent être l'ouvrage du démon, & qu'elles ont Dieu pour auteur.

Je crois pouvoir placer ici une nouvelle preuve qui démontre que le démon n'est point auteur des convulsions, & que quand il en pourroit être auteur, il ne pourroit pas être cause morale d'effets qui viennent de Dieu seul.

Cette preuve consiste en ce que, si le démon étoit l'auteur des convulsions, & qu'il fut cause morale des guérisons, il n'y gagneroit rien, selon l'idée même de M. de L. & au contraire il y perdroit beaucoup.

Il faut avouer que si les convulsions étoient l'œuvre du démon, elles seroient son chef-d'œuvre. Il faudroit par conséquent que l'importance du but qu'il se proposeroit répondit à l'art & à la beauté de ce chef-d'œuvre. Ce but ne pourroit être que d'induire les hommes en une erreur importante, & qu'il faudroit que cette erreur fut bien essentielle aux desseins de Satan, pour qu'il eût ainsi employé tout son art & toute sa science pour leur dresser un piége si subtil. Voilà qu'elle a dû être, selon M. de L. le grand dessein de Satan.

Ce grand dessein ne peut sans doute être executé qu'autant qu'on méconnoîtra le vrai auteur de cet artifice, & qu'on donnera tête baissée dans le piége, en croyant trouver Dieu ou réellement il n'y a que Satan.

Ainsi, dès-là, le piége n'est point tendu, ni contre les Constitutionaires, ni contre nos freres anti-Convulsionistes, ou du moins ils ont été assez clair-voyans pour l'éviter ; ils sont aujourd'hui éloignez plus que jamais d'y donner. Ainsi ils se félicitent sans doute d'être à l'abri de cette séduction si dangereuse que le démon a dû avoir en vûë en produisant cette œuvre. Ce n'est donc que contre nous autres Convulsionistes que le piége est tendu, & nous sommes les seuls qui y donnant tête baissée, sommes engagez dans l'erreur si pernicieuse où le démon a voulu nous faire tomber.

Mais M. de L. voudroit-il nous apprendre qu'elle est donc cette erreur si pernicieuse où le démon nous engage en nous mettant devant les yeux une œuvre que nous croyons être de Dieu, quoiqu'elle vienne du démon lui-même.

Il est vrai que nous n'avons pas tant de pénétration, & que ne pouvant appercevoir la distance que M. de L. trouve entre les convulsions & les miracles, nous trouvons ces deux œuvres jointes immédiatement & inséparablement, & nous les attribuons toutes deux à une même cause qui est Dieu. En cela le démon nous trompera j'en conviens, & il nous trompera d'autant

tant plus finement, qu'il poussera l'artifice jusqu'à nous faire croire qu'il est cause morale des guérisons qui viennent de Dieu seul. Mais jusques-là je ne vois pas cette erreur si essentielle, cette séduction si importante, que le démon a dû avoir en vûë. Au contraire même je trouve que cette erreur de fait où nous sommes, loin de nous conduire à quelque précipice, nous affermit au contraire dans la vérité. Et ainsi le démon loin de gagner à cette œuvre y perd beaucoup.

En effet, quels fruits ne retirons nous pas des convulsions: l'attachement à la saine doctrine y prend de nouvelles forces. La vérité seule nous y est annoncée, & nous n'y sommes engagez dans aucune erreur contre la foi. L'amour des véritez combatues s'y affermit. L'exposition touchante des vrais maux de l'Eglise y excite nos larmes, & nous y sommes exhortez à recourir aux seuls moyens efficaces de remedier à ces maux. La nécessité de la priere, de la pénitence, de l'effusion même de notre sang y est dévelopée d'une maniere admirable; les prieres touchantes de nos convulsionaires nous rendent ces véritez aimables, en les faisant envisager du côté du cœur. Ces véritez traitées d'un maniere si séche & si stérile, par la plûpart de ceux qui pensent bien, nous sont ici exposées de la maniere la plus touchante & la plus onctueuse; notre cœur se sent entraîné à aimer des véritez si consolantes, & qui n'étant expliquées qu'en forme de prieres, nous font sentir de quelle importance elles sont pour former & fortifier l'union qui doit être entre le Créateur tout-puissant & plein d'amour, & la Créature impuissante & remplie d'ingratitude. Tout s'y termine à la priere.

Les discours les plus sublimes des Convulsionaires, ne sont que des prieres. Et c'est vrayement de ces convulsionaires que nous apprenons à prier comme il faut. La maniere humaine dont on a jusqu'à présent défendu la vérité nous est reprochée comme la principale faute qui irrite Dieu, & l'un des plus grands maux de l'Eglise. La confiance en nos écrits, les appuis humains que nous nous ménageons, les considérations humaines, la politique mondaine forment les traits d'un portrait où l'on reconnoît le grand nombre des amis de la vérité.

Tout nous y inspire des sentimens de courage, de désinteressement, de générosité Chrétienne, digne des défenseurs de la vérité, digne des Avocats de la grace toute-puissante & des Ambassadeurs de Dieu. En un mot, tout dans les convulsions nous confirme dans les mêmes sentimens dont nos freres anti Convulsionistes sont animez; tout tend à nous faire entrer dans les voyes qui tendent au triomphe de la vérité, & qui soient dignes de Dieu. Tout nous éloigne de l'erreur, tout nous affermit dans la vérité, tout nous rappelle à sa défense & à l'anéantissement de nous-mêmes dans cette défense. Tout nous rappelle à la reconnoissance que nous devons avoir pour Dieu, qui est venu au secours de sa vérité par tant de miracles; & tout conspire à nous en faire admirer tous les jours des nouveaux, & à nous en faire esperer encore de plus grands & en plus grand nombre.

Tels sont les fruits que nous retirons des convulsions; à quoi on ne doit

pas omettre d'ajouter la conversion de plusieurs pécheurs endurcis, le renouvellement de ferveur dans les justes, & le changement de plusieurs Constitutionnaires. Si ce sont-là les erreurs où le démon veut nous engager par les convulsions, que ces erreurs sont aimables! Quelle heureuse necessité que celle de donner dans des erreurs si salutaires!

Que M. de L. nous dise donc ce que Satan pourroit gagner en operant l'œuvre des convulsions; & qu'il nous apprenne depuis quand le démon est assez mal-habile & assez peu prudent que de se donner tant de peines pour ne rien gagner & pour perdre beaucoup. Passe qu'il en ait tanté l'experience; mais croire qu'après avoir eu si peu de succès, il continuëra de ruiner son royaume en continuant & en augmentant le progrès des convulsions, jusqu'au point qu'on compte aujourd'hui 6 à 700 Convulsionnaires. Cela ne tombe pas sous le sens.

Combien à plus forte raison refuseroit-il de rendre son œuvre cause morale de guerisons miraculeuses. Cette liaison augmente sans doute considérablement ses pertes, & loin que regarder les convulsions comme venant de Dieu, soit entrer dans les desseins de Satan; c'est, dans le systême de M. de L. lui-même, les ruiner totalement.

Ainsi il n'auroit garde de vouloir donner un nouveau poids aux convulsions, il est trop rusé pour ne se pas hâter au contraire de cesser une œuvre qui lui réussit si mal, & pour ne pas faire tous ses efforts pour rompre toute liaison entre son œuvre & les miracles: liaison qui ruine tous ses projets contre nous. Il est donc clair que quand Dieu eût pû permettre au démon d'être cause morale de ses œuvres, le démon dans le systême de M. de L. n'y auroit pas consenti; puisqu'il ne pouvoit par-là, selon M. de L. séduire que nous autres Convulsionistes, & qu'assûrement il y a très peu réüssi.

Je me sers en passant de ce moyen pour prouver la justesse de nos sentimens sur les convulsions.

Vous prétendez, dirai-je, à M. de L. que nos convulsions sont du démon, & je prétend le contraire. Mais dans mes principes sur les convulsions, je ne risque rien, je ne donne dans aucune erreur; je m'attache à la verité seule, à la verité toute entiere, & à tout ce que Dieu a fait en sa faveur. Ainsi le démon ne gagne rien à mon sentiment.

Dans le vôtre au contraire on s'affoiblit beaucoup sur les miracles. On n'ose presque pas en parler: on risque donc dans votre sentiment, & le démon y trouve son avantage. Donc mon sentiment est le plus sûr, & par conséquent le meilleur.

Dans votre systême vous ne pouvez pas dire que le démon étant auteur des convulsions ne trompe que vous & ne me trompe pas, puisque ce seroit plutôt moi qui devrois être trompé que vous, qui prétendez connoître l'artifice.

Cependant vous ne pouvez nier que le démon ne gagne dans votre sentiment, & que loin de gagner dans le mien, il n'y perde beaucoup. Mon sentiment est donc le seul vrai; & je tiens le parti de la verité en attribuant

les convulſions à Dieu ; vous prenez au contraire le mauvais parti, & Satan en profite pour nous affoiblir, & pour employer votre ſentiment ſur les convulſions, à faire du progrès contre nos autres freres.

Il eſt donc conſtant que les convulſions ſont vrayement de Dieu, & qu'elles ne peuvent venir du démon.

Je viens de le prouver évidemment en démontrant qu'elles ont contribuées à des guériſons miraculeuſes, & comme cauſe phyſique & comme cauſe morale de ces mêmes guériſons. Par conſéquent elles ne ſont ni *impoſtures*, ni effets d'un déreglement d'imagination.

Selon les principes de M. de L. je pourrois ne pas aller plus loin. Je me flatte d'avoir invinciblement démontré que les convulſions ayant été cauſe phyſique de pluſieurs guériſons miraculeuſes, elles portent dès-là un caractere eſſentiellement divin, caractere inconteſtable, devant lequel la raiſon doit ſe taire & s'abîmer, & *les difficultez TELLES QU'ELLES SOIENT* doivent diſparoître.

Cependant je paſſe aux autres caracteres qui viennent à l'appui de celui-ci : cela me donnera occaſion d'éclaircir bien des choſes que je n'ai encore qu'indiquées.

Une nouvelle preuve que l'origine des convulſions eſt divine, ſe tire de ce qu'elles ſont nées ſur le Tombeau de M. de Paris : Tombeau illuſtré par une multitude de miracles. C'eſt cette preuve que M. de L. prétend détruire, en diſant (p. 5.) que *tout ce qui naît dans un lieu ſaint n'eſt pas ſaint pour cela.*

Quel rapport ce principe a-t'il à notre preuve ? Y a-t'il quelqu'un qui ne convienne qu'une multitude de crimes peut prendre naiſſance ou ſe nourrir dans les Lieux Saints. Mais de bonne foi s'agit-il de cela ici ? M. de L. a-t'il pû ignorer que le vrai point de la queſtion & ce qui forme notre preuve, eſt que les convulſions partent du Tombeau de M. de Paris, comme de leur ſource & de leur principe, & que c'eſt la vertu de ce Tombeau qui les a produites ; ainſi il a tort de nous oppoſer que *tout ce qui naît dans un lieu ſaint n'eſt pas ſaint.* Il s'agit de ſçavoir ſi tout ce qui vient d'un Lieu Saint, comme Lieu Saint, peut venir du démon. C'eſt-là le vrai point de la queſtion, & ce à quoi le principe qu'il oppoſe ne donne aucune atteinte.

M. de L. dans l'*alinea* ſuivant paroît ſe raprocher de ce vrai point de la queſtion, en nous oppoſant que tout n'étoit pas de Dieu aux Tombeaux des Martyrs, & que les convulſions que les malades y éprouvoient ne ſont attribuées ordinairement par les SS. Peres qu'à l'operation du démon. Pour répondre à ce qu'il dit à ce ſujet, tâchons de mettre dans un plein jour tout ce qui pourroit former quelque difficulté ?

Pour cela j'obſerve avec M. de L. que tout, dans un ſens, n'étoit pas de Dieu, aux Tombeaux des Martyrs. J'obſerverai encore que tout auſſi dans un autre ſens ne venoit pas du démon dans les agitations qu'on voyoit à ces Tombeaux, & qu'au contraire tout venoit de Dieu. J'obſerverai en-

fin que tout ce qui naît d'un Lieu Saint, comme Lieu Saint, ne naît que pour manifester la puissance de Dieu résidente en ce Lieu Saint, & par conséquent manifester la sainteté de ce lieu.

Que tout ce qu'on a vû dans les Lieux Saints ne soit pas de Dieu, M. de L. après les Historiens, en convient. Il est certain qu'il y avoit des Energumenes qui à l'approche de ces Lieux Saints, étoient violemment agitées; & ces agitations venoient des démons qui possedoient leurs corps. Cela est incontestable.

Mais il est vrai aussi, & cela est pareillement incontestable, que si ces agitations étoient produites par les démons, c'étoit Dieu même qui les forçoit de produire ces agitations, par les douleurs dont il les tourmentoit, & c'est en ce sens qu'on peut dire avec raison que toutes ces agitations venoient de Dieu.

S'il me convenoit de fouiller dans le fond de Tradition pour prouver que ces agitations produites dans le corps des Energumenes, n'étoient que l'effet des vives douleurs dont Dieu agitoit les démons qui possedoient ces corps, une multitude d'autoritez trouveroit ici sa place. Mais je me borne à quelques passages.

Les Apologistes de la religion font valoir contre les Payens le pouvoir des Chrétiens sur leurs prétendus Dieux.

Tertullien dans son Apologetique, défie les Payens d'amener en présence d'un Chrétien quelqu'un de ceux qu'ils croyoient être agitez de quelque Dieu. Si vous l'amenez, dit-il, & qu'au seul ordre du Chrétien ce prétendu Dieu ne soit pas forcé d'avoüer qu'il n'est qu'un démon, répandez le sang de ce Chrétien; or certainement, comme dit plus bas Tertullien, ce n'est pas par complaisance que le démon faisoit ces aveux. A notre seule soufle, dit-il encore, (Apol. ch. 23.) nous chassons vos démons malgré eux; & par les tourmens que nous leurs faisons souffrir, à notre seule parole, nous les forçons d'obéïr. *Excedunt inviti & dolentes.*

S. Cyprien (Lettre à Donat) est encore plus formel là-dessus. *Facultas datur immundos spiritus ad confessionem cogere ut recedant, duris verberibus urgere, flagris cœdere, igne torrere.* Nous avons le pouvoir de contraindre les démons à confesser ce qu'ils sont, & pour les forcer de sortir des corps qu'il possedent, nous avons la puissance de les tourmenter, comme avec des fouets & des verges, & de leur faire souffrir la douleur du feu: Et dans son Epître à Démetrien; *O! si audire eos velles quando à nobis adjurantur, & torquentur spiritualibus flagris, & verborum tormentis de obsessis corporibus ejiciuntur.* O! si vous vouliez les entendre ces démons quand nous les conjurons, que nous les tourmentons, & que par le supplice qu'ils trouvent dans nos paroles, ils sont forcés de sortir des corps dont ils s'étoient emparez.

S. Nicet Evêque de Treves, dans sa Lettre à Clodosinde, Reine des Lombards, en parlant des miracles operez aux Tombeaux de plusieurs Saints, s'exprime ainsi: *Ubi tribulantes, id est dæmonia habentes, in aera suspensi*

pensi torquentur & Dominos quos dixi esse confitentur. Là les démons, c'est-à-dire, les corps qu'ils possedent, sont suspendus en l'air. Et ces démons sont forcez par les tourmens, d'avoüer que ce sont ces Saints qui les tourmentent, & que ce sont eux qui ont tout empire sur eux. Il est clair qu'il s'agit ici des démons *tribulantes*. Que ce sont eux qui étant tourmentez sont forcez par la douleur d'elever en l'air & d'agiter les corps qu'ils possedent : *In aëra suspensi torquentur & Dominos quos dixi esse confitentur.*

Il est donc clair que tous ces bonds, ces mouvemens violens, ces hurlemens, ces cris, venoient effectivement du démon qui les produisoit dans les corps des Energumenes ; mais il ne les produisoit dans ces corps, que parce qu'il sentoit la réalité de toutes les douleurs dont ces mouvemens n'étoient que l'expression & le signe. Il ne les produisoit que parce qu'il souffroit ; & ces corps qu'il possedoit lui étant devenus comme propres par la possession, & étant devenu lui-même uni à ces corps, il étoit aussi naturel qu'il exprimât dans ces corps les douleurs qu'il souffroit, qu'il l'est, selon la nature, que nous crions lorsque nous sentons du mal, & que nous agitions notre corps lorsque quelque douleur nous presse.

Ainsi c'étoient vrayement les démons qui hurloient, qui se tourmentoient, comme S. Jerôme le dit expressément, en parlant de ce que vit sainte Paule, Tom. 4. p. 2. col. 677. *Cernebat variis dæmones rugire cruciatibus.* Certainement c'étoient les Energumenes que sainte Paule entendoit hurler. Car le démon qui est esprit, ne peut tomber sous les sens ; mais c'étoit lui-même qui hurloit par ces Energumenes, & qui faisoit tout ce que S. Jerôme en rapporte, & toutes ces douleurs ne tendoient qu'à forcer le démon à sortir & à rendre hommage à la sainteté des Martyrs. *Ut recedant facultas datur... igne torrere, & Dominos quos dixi esse confitentur.* Tertullien & S. Nicet. S. Hilaire dit de même, que ce sont les démons qui mugissent par ces corps : *dæmones mugiunt cernuntur.. uri sine ignibus spiritus*, &c. 1. Conc. Const. & S. Cyprien dans son Traité de la Vanité des Idoles, est encore plus formel là dessus : *Videas illos nostra voce & operatione majestatis occulta flagellis cædi, igne torreri, incremento pœnæ propagamis extendi, ejulare, gemere, deprecari.*

Or qui faisoit souffrir ces démons, si ce n'est Dieu lui-même, *majestatis occultæ flagellis*. Toutes ces douleurs, ces cris, ces hurlemens, ces mouvemens viennent donc directement de Dieu, & c'est Dieu qui les a produits aussi directement qu'il a produit ceux que la douleur a fait faire à quelques-uns des malades qui entouroient le Tombeau de S. Martin.

Ainsi, en ce sens, il est incontestable que tout ce qui naît d'un Lieu Saint, comme Lieu Saint, vient de Dieu & ne peut venir du démon. C'est Dieu qui a produit toutes ces merveilles, & le démon n'y agit que passivement, il n'agit que comme sujet souffrant, sujet passif, & ne fait aucun usage de sa puissance.

Il est vrai que la malice de Satan subsiste toujours au milieu de sa confusion, & qu'il lui est propre de faire tous les efforts pour se vanger de ce

que sa proye lui est attachée ; mais ses efforts sont inutiles contre la main de Dieu. Il a beau tourmenter l'enfant sourd & muet, il pourra bien le laisser comme mort, mais il n'en sera pas moins vrai qu'il ne lui nuit pas, *& nihil illum nocuit*. S'il entre même dans un troupeau de pourceaux, il a besoin d'une permission expresse de Jesus Christ, & dans la perte de ce troupeau, il montre ce qu'il vouloit faire & ce qu'il auroit fait à celui qu'il possedoit, si sa puissance n'eût pas été liée par Jesus-Christ qui le tourmentoit. Ainsi il n'en est pas moins constant que le démon ne fait pas tout ce qu'il veut. Tout son pouvoir se borne à vouloir le mal, & il ne peut l'executer, parce que Dieu qui aux Tombeaux des SS. le tourmente ne le fait que pour le vaincre & l'obliger de rendre hommage à la sainteté de ceux qui reposent en ces Lieux Saints. C'est la troisiéme observation que je me suis proposé de faire.

Ce dessein est la manifestation de la puissance de Dieu & de la sainteté de ses serviteurs, &c. Toutes ces douleurs ne tendent qu'à forcer le démon à avoüer qu'il n'est qu'un démon. *Nisi se dæmones confessi fuerint Christiano mentiri non audentes.* Tert. Apolog. *facultas datur ad confessionem cogere*, dit Saint Cyprien dans l'endroit déja cité. *Hi adjurati*, dit-il encore dans son Traité de la Vanité des Idoles, *per Deum verum à nobis statim cedunt & fatentur.* Les possedez faisoient la même chose du tems de la découverte des Corps des SS. Gervais & Protais.

Vouloir entrer dans un plus grand détail d'exemples, seroit perdre le tems. L'Evangile, les Actes des Apôtres, l'Histoire Ecclesiastique m'en fourniroient un bon nombre, mais quand on a affaire à des personnes de l'érudition de M. de L. il suffit de leur rappeller le souvenir des faits.

Il est donc constant que tout ce qu'on a vû de si terrible dans les Energumenes aux Tombeaux des Martyrs venoit du démon dans un sens, *dæmones mugiunt* ; il est également constant que cela venoit du démon vaincu & tourmenté par Dieu même, *venisti ante tempus torquere nos* ; & qu'ainsi c'étoit Dieu même qui étoit auteur de ces agitations. Enfin il est constant que tout cela ne tendoit qu'à forcer le démon à s'avoüer vaincu, & à reconnoître dans les Saints les auteurs de leurs tourmens & leurs maîtres : *Torquentur & Dominos quos dixi esse fatentur.*

Après ce court éclaircissement que devient le raisonnement de M. de L. & l'argument qu'il prétend tirer de ces agitations des Energumenes contre nos convulsions ?

On a vû des agitations violentes aux Tombeaux des Martyrs. Qui en doute ? Ces agitations, ces hurlemens venoient du démon.

Cela est vrai dans un sens. Qu'en prétend-on conclure ? Ces agitations, ces hurlemens venoient du démon, il est vrai, mais c'étoit du démon criant, hurlant, tourmenté & vaincu. Elles venoient du démon, châtié, puni, renversé, brisé. Ces mêmes agitations venoient de Dieu, châtiant, punissant & brisant l'empire du démon, & élevant le sien sur les ruines de celui de son ennemi. Elles venoient du démon vaincu & avoüant sa honte :

Excedunt inviti & dolentes & vobis præsentibus erubescentes, dit Tertullien, Apolog. Elles venoient du démon, confessant la divinité de Jesus-Christ, la sainteté de ses serviteurs & la puissance de son vainqueur; mais de la part de celui qui les produisoit dans les démons par les douleurs dont il les tourmentoit, elles venoient du Dieu saint, puissant, victorieux, qui terrassoit son ennemi, & l'obligeoit de lui rendre hommage : *Dominos eos quos dixi esse fatentur.*

Quelle application pourroit-on faire de cela à nos convulsions?

1°. C'étoient des Energumenes qui étoient ainsi agitez. Il n'y a que dans les Energumenes que le démon tourmenté ait produit ces agitations. Et ce n'étoit que lorsqu'à l'approche des Lieux Saints, il étoit forcé par les tourmens de sortir de ces possedez qu'il agitoit ainsi leurs corps.

M. de L. ne prétendra pas sans doute que les personnes qui alloient au Tombeau de M. de Paris, & qui y ont eû des convulsions ayent été possedées du démon lorsqu'elles y ont été. Si elles n'étoient point possedées, ces convulsions ne sont donc point l'effet des douleurs que souffrent les démons, elles ne sont point le signal de la ruine de leur empire. D'ailleurs combien de personnes n'ont eu des convulsions que long-tems après avoir fréquenté le petit Cimetiere de S. Médard, & souvent même après avoir obtenu la guerison de quelqu'un de leurs maux.

2°. Quelle difference entre nos convulsions & celles de ces Energumenes, tant pour leur nature que pour leur durée & leurs effets. A-t'on vû dans ces Energumenes des discours onctueux sur les veritez les plus importantes de la religion, des prieres aussi magnifiques que celles de nos convulsionaires? On n'a vû dans les premiers que des mouvemens horribles; on ne les a entendu faire que des hurlemens affreux. Quelle comparaison peut-on faire de cela avec nos convulsions? Les representations mysterieuses & remplies de pieté, les gémissemens touchans sur les vrais maux de l'Eglise, les dons de pénetration des cœurs, les dons des langues, de prophetie, de miracles, les conversions éclatantes, & tant d'autres faits miraculeux mettent une distance infinie entre les unes & les autres. Leur durée forme encore une grande différence. Les Energumenes n'étoient ainsi agitez qu'autant de tems que le démon souffroit, & jusqu'à ce que par la violence des tourmens il fut forcé de ceder aux fouets de la Majesté divine : *Majestatis occultæ flagellis.*

Ici au contraire, ce sont des convulsions qui naissent au Tombeau du S. Diacre, qui durent des années entieres. Ce n'est point le signal de la destruction de l'empire de Satan, c'est au contraire un nouvel empire qui prend naissance à ce Tombeau, & qui de jour en jour s'affermit de plus en plus.

Or trouvera t'on des exemples dans l'Histoire du Monde entier que le Tombeau d'un Saint soit devenu le trône du démon, & le lieu où il ait commencé à s'emparer des corps de ceux qu'il ne possedoit pas auparavant, & qui venoient en ce lieu rendre hommage au vrai Dieu?

On a vû des démons tourmentez, souffrans, vaincus aux Tombeaux des Martyrs, mais je défie M. de L. de nous citer aucun exemple de démons qui ayent trouvé aux Tombeaux des Martyrs un principe de victoire sur Dieu même, & qui lutant contre le tout-puissant, soient demeurez victorieux en s'emparant de ceux que Dieu appelloit à ces Tombeaux, en les tourmentant, les agitant, en un mot en les traitant en maître absolu & en vainqueur de Dieu même.

Je le défie de nous citer quelque exemple qui prouve que non-seulement le démon ait eû cet avantage sur Dieu même ; mais encore que Dieu ait souffert long-tems sa résistance, qu'il l'ait autorisé, qu'il se soit comporté en vaincu, en cessant presque dès lors d'operer des miracles subits comme auparavant, en les operant beaucoup plus rarement, en n'en operant presque plus que d'une maniere lente & par dégrez, & en empruntant même ces agitations démoniaques pour préceder, accompagner, & produire ces dégrez de guérisons. Blasphêmes horribles qui me font frémir !

Y a-t'il jamais eû rien de semblable à ce qui se passeroit sous nos yeux, dans le systême de M. de L.

Quoi donc ! ce Dieu très-haut & tout-puissant, qui avoit entrepris de manifester la sainteté de son serviteur & la justice de sa cause, par une multitude de miracles, qui pour cela avoit établi son trône sur le tombeau de M. de Paris, qui avoit rendu ce tombeau le lieu de sa demeure, le Sanctuaire où il décidoit les contestations mûës depuis plus de 150 ans dans l'Eglise, d'où il lançoit ses foudres contre l'erreur, & distribuoit prodiguoit même ses graces en faveur de la verité ; qui enfin avoit appuyé sur ce tombeau une nouvelle échelle mysterieuse, par où montoient & descendoient sans cesse les Anges qui portoient nos prieres au Ciel & nous en rapportoient des graces dignes de Dieu ; ce Dieu, dis-je, aura été vaincu par Satan ; & cet esprit de mensonge aura eu le pouvoir de venir placer son trône sur le même tombeau où est celui de Dieu ; il aura égalé le très haut en puissance, il l'aura même vaincu, en s'emparant des corps de ceux qui venoient s'adresser au seul puissant, & non seulement le tout-puissant l'aura permis, mais il se sera même avoüé vaincu ; il aura presque cessé d'operer ses miracles subits ; il n'aura plus agi que de tems en tems & par dégré, pendant qu'il permettra au démon de s'emparer de ce qu'il y a de plus pieux parmi ses fideles, & d'augmenter son triomphe, jusqu'à compter aujourd'hui 6 à 700. personnes sous sa puissance dans Paris seul, pendant qu'à peine pourroit-on compter depuis 6 mois 20 miracles subits ! Quel renversement ! Jusqu'ici les Magiciens de Pharaon s'étoient avoüez vaincus par Dieu même ; les Prêtres de Baal par Elie ; Simon le Magicien par les Apôtres ; les démons eux-mêmes par un Gregoire Thaumaturge, & par les plus imparfaits mêmes des Chrétiens ; dans tous les tems, les miracles du très-haut ont dissipé les prestiges & les fantômes que le démon pouvoit y opposer ; & ici c'est le démon qui est vainqueur de Dieu même, qui le surpasse en puissance, qui le dompte, qui anéantit ses miracles, qui l'empêche d'en

d'en faire, ou qui l'oblige de les faire d'une maniere si étroitement liée à ses mouvemens démoniaques, qu'il puisse raisonnablement se les attribuer. Ici on verroit Dieu paroître impuissant, on lui verroit les mains liées & hors d'état de continuer la grande entreprise qu'il avoit commencée en faveur de sa cause, & qu'il avoit tant à cœur; on le verroit forcé d'abandonner la défense de cette cause, & de laisser imparfait le triomphe qu'il lui préparoit par les miracles; & il seroit ainsi vaincu par Satan! Peut-on rien de plus horrible?

Quelle différence encore de ces possedez à nos convulsionaires, par les effets de ces convulsions!

J'ai fait voir que le but de Dieu, dans les agitations des Energumenes, étoit de forcer les démons. 1°. A sortir des corps qu'ils possedoient. 2°. A avoüer qu'ils n'étoient que des démons. 3°. A rendre hommage au très-haut & à ses Saints, comme à ses vainqueurs: *Dominos quos dixi esse fatentur.* Quelle application peut-on faire de cela à nos convulsions?

1°. Là les démons souffroient, ils étoient vaincus & forcez de sortir des corps qu'ils possedoient: *Excedunt inviti & dolentes.* Ici ce seroit au contraire l'établissement de l'empire du démon, loin d'en être la ruine. Ce seroit le fondement de son triomphe, & non de sa défaite. En un mot, là les démons n'étoient que sujets souffrans, ils y étoient passifs, & ne faisoient aucun usage de leur puissance. Ici loin de souffrir, ils seroient les maîtres & mettroient toute leur puissance en œuvre contre Dieu même, & ils réüssiroient.

2°. Là les démons étoient forcez d'avoüer qu'ils n'étoient que des démons: *Nisi se dæmones confessi fuerint*, & ils le faisoient couverts de honte, *vobis presentibus excedunt erubescentes.* Ici loin de rougir, leur audace augmenteroit; loin de s'avoüer vaincus, ils prétendroient être Dieu même, & ils agiroient avec l'autorité & les autres caracteres qui ne conviennent qu'à Dieu; de sorte que loin d'être dépouillés de leur puissance & d'être couverts de confusions, ils se serviroient des convulsions pour être remplis de gloire, pour se couvrir du nom du très-haut, & s'attirer les hommages qui ne sont dûs qu'à lui. Hommages à la vérité qui ne lui étant pas rapportés, puisqu'on les rapporte à Dieu, ne lui feroient pas d'une grande utilité, mais hommages qui seroient bien éloignez de la confusion dont il étoit couvert aux Tombeaux des Martyrs, & dont il devroit ici être couvert de même, si le parallele avoit lieu.

3°. Enfin, là les démons étoient forcez de rendre hommage à Dieu & à ses Saints comme à ses vainqueurs, *& Dominos quos dixi esse confitentur.* Ici le démon rendroit, à la vérité, témoignage à Dieu & à ses Saints, & un très-grand témoignage, mais ce ne seroit pas comme à ses vainqueurs *Dominos*, mais comme à ses soutiens, ses protecteurs. Il rendroit témoignage à l'appel, mais ce ne seroit pas malgré lui, au contraire ce seroit en prédicateur, en zélé partisan, en chef de cette cause. Il entreroit dans l'esprit de l'appel, il connoîtroit & tâcheroit de faire connoître aux autres la gran-

deur auguste de cette cause, il leur enseigneroit que la pénitence & la priere sont les moyens de la faire triompher, & il ranimeroit leur confiance par la vûë des remedes que Dieu prépare aux maux dont l'Eglise est affligée; enfin il se rejoüiroit & se répandroit en actions de graces à la vûë des secours que Dieu, à l'intercession de ses Saints, envoye aux défenseurs de sa cause. Voilà certainement un grand témoignage; mais ce n'est pas un témoignage forcé, rendu avec honte & confusion; c'est un témoignage rendu avec joye comme à sa propre cause: témoignage qui par conséquent ne peut venir du démon, puisque cet ennemi ne peut certainnement, & qu'il veut encore moins donner ses soins à affermir les défenseurs de la vérité, à les animer & préparer à soutenir la persécution & les combats.

M. de L. doit donc accorder que tout ce qui naît d'un Lieu Saint, comme Lieu Saint, ne peut venir du démon victorieux, & il ne doit point se servir contre nous d'exemples qui prouvent, non la naissance, mais la destruction de l'empire du démon. Ainsi il demeure pour constant que la naissance des convulsions au Tombeau de M. de Paris prouve tout contre M. de L.

En effet, M. de L. ne peut douter que Dieu n'ait établi son trône sur le Tombeau de M. de Paris; la multitude des miracles en fait foi; & il en convient. Il s'agit donc de sçavoir si le démon a chassé Dieu de son trône, ou s'ils peuvent y rester ensemble comme vainqueurs. Ce point de vûë décide seul la question.

L'Idole des Philistins ne cede-t'elle pas la place à l'Arche de l'Alliance? Et quoique sur son propre trône & dans son propre Temple, à la seule présence de l'Arche, n'est-elle pas renversée, & quand on ose la relever, ne se brise-t'elle pas? Les démons sont chassez de leurs Temples par la seule présence des Chrétiens, & au seul signe de la croix. Aux Tombeaux des Saints ces malins esprits rugissent & avoüent qu'ils ne sont que des démons; & que ceux qui reposent en ces Lieux Saints, sont vrayement les Saints de Dieu. Tout ici seroit-il donc renversé? Le démon disputeroit-il impunément à Dieu le trône qu'il s'est choisi? Et croit-on qu'il puisse y monter, en chasser le très-haut, & s'y asseoir à sa place? Depuis quand seroit-ce le tout-puissant qui cederoit à Satan?

Quand il seroit possible que cela fût, ce qui n'est pas: il est certain que Dieu a toujours continué d'habiter sur ce Tombeau, depuis les convulsions. Les miracles operez sans convulsions ou par les convulsions, depuis la naissance de cette œuvre, en sont des preuves incontestables.

Il y a plus même; & il est aisé de prouver à M. de L. que depuis l'origine des convulsions, Dieu s'est montré très-jaloux de la gloire de son trône, & d'y habiter seul.

Les convulsions ont commencé à la fin du mois de Juillet 1731. Mademoiselle Hardouin en a eû le 2. Août pendant une demie heure, après laquelle ces convulsions étant finies, elle s'est trouvée parfaitement guérie de la paralisie dont tous ses membres étoient frappez. Or cette guérison est

de Dieu. Le Tombeau de M. de Paris est donc encore le trône de Dieu, dans l'instant même où le démon vient, selon M. de L. d'y exercer sa puissance.

Non-seulement il y est ; mais il est jaloux de montrer qu'il y est, & qu'il y est seul. Le 4. Août 1731. deux jours après la guérison de Mademoiselle Hardouin, Dieu se hâte de montrer combien ce lieu lui est cher, non-seulement en continuant d'operer des guérisons en petit nombre, à la vérité, sans convulsions, mais en faisant ce qu'il n'avoit pas encore fait ; & en punissant un nouvel Héliodore, qui plus criminel que le premier, étoit venu de gayeté de cœur insulter au Tombeau du Bienheureux. La veuve de Lorme, feignant d'être boiteuse, se fait mettre sur la tombe par dérision ; & au lieu d'une guérison feinte qu'elle vouloit y annoncer, elle y annonce une paralisie trop réelle, dont elle est frappée subitement sur cette tombe même.

Ainsi, non-seulement la foi continuë d'être récompensée sur ce Tombeau, & par conséquent Dieu continuë d'y habiter ; mais l'incredulité commence a y être punie ; & par conséquent Dieu continuë d'y habiter seul. Après une telle punition, dire que le démon, le pere de l'incredulité, du mensonge, de l'impureté, habite tranquillement sur ce tombeau, & qu'il y ait exercé impunément sa puissance deux jours avant que Dieu y eût signalé sa vengeance d'une maniere si éclatante ; dire qu'il ait continué d'y exercer son empire en maître, en vainqueur, & en dominateur de Dieu & de ses serviteurs : quels paradoxes, pour ne pas dire quels blasphêmes horribles !

En un mot il ne peut y avoir aucune alliance entre Jesus-Christ & Bélial, la vérité & le mensonge. Donc il est impossible que Dieu & le démon habitent sur le même trône. Les miracles de Madame le Moine, de M. de la Salle, operez depuis les convulsions, la multitude d'autres operez par les convulsions même, prouvent que Dieu a continué d'habiter sur cette tombe. Le démon n'y a donc pas pû habiter. Et quand il l'eût pû, il est constant par la punition de la veuve de Lorme, qu'il ne l'a pas fait, & que Dieu y a habité seul. Les convulsions sont nées sur le tombeau, par conséquent elles ne viennent pas du démon, mais de Dieu.

C'est donc avec beaucoup de raison qu'on vante l'origine des convulsions au tombeau de M. de Paris, comme une preuve complette de la divinité de leur cause ; & il est étonnant que M. de L. ne sente pas la force de cette preuve, & combien en la ruinant il tend à ruiner sa propre cause. Lui sera-t'il bien aisé de prouver que les convulsions ayent une autre origine que les miracles, lorsqu'il conviendra, comme il ne peut s'en dispenser, que les unes & les autres ont pris naissance au tombeau de M. de Paris ?

Comment pourra-t'il prouver que ce tombeau est le trône de Dieu, lorsqu'il attribuera au démon une œuvre qui est née sur ce tombeau même, & qui a avec lui une liaison immediate. Il doit se souvenir que c'est sur la tombe même que Mademoiselle Hardouin, M. Beschetand ont commencé

à avoir des convulsions. Dans ces premiers tems-là nos Convulsionnaires n'étoient agitez de convulsions, que sur le tombeau, & par tout ailleurs ils n'en avoient pas. Dieu prenoit un tel soin à rendre manifeste cette liaison, qu'il se prêtoit, pour ainsi dire, aux experiences des hommes. M. de L. ne peut pas ignorer celles que les Médecins & Chirurgiens ont faites sur M. Bescherand. Il n'avoit des convulsions que sur la tombe : ils l'ont fait étendre sur une table de marbre, pour voir si elle ne produiroit pas le même effet que la tombe, ils l'ont fait venir à S. Médard à differentes heures, à differentes reprises, quelquefois deux fois par jours, &c. pour s'assûrer qu'elles étoient produites par la vertu de la tombe ; & ils en ont été convaincus. Ils ont fait plus ; ils ont plusieurs fois enlevé cet Abbé de dessus la tombe, lorsqu'il étoit dans la force d'une convulsion ; ils ont vû cesser subitement l'agitation aussi tôt qu'aucune partie de son corps ne touchoit plus à la tombe ; & ils l'ont vû recommencer d'abord que quelqu'un de ses membres y touchoit. Peut-on une liaison plus immediate ? Et peut-on ne pas convenir que les convulsions sont un effet de la vertu du tombeau. Si dans la suite elles ont cessé d'avoir avec le tombeau une liaison si sensible, cela étoit nécessaire pour ruiner les projets des adversaires de l'œuvre de Dieu. Rien n'a été plus propre à les déconcerter que de voir que les convulsions ont commencé à prendre tantôt sous les Charniers, tantôt en mettant le pied sur le territoire de la Paroisse de S. Médard, & enfin dans tous les lieux, en tous les tems, & toutes les fois qu'on touchoit quelques Reliques de M. de Paris, de M. Rousse, &c. ou de Port Royal. Mais il n'en est pas moins constant que les convulsions dans leur origine avoient une liaison immediate avec le tombeau ; & il n'est pas moins incontestable que la liaison a continué depuis, soit avec la tombe, soit avec les Reliques, soit avec le territoire & les débris de Port Royal.

Or M. de L. me permettra de lui demander comment accorder avec son systême une liaison si étroite à des choses si incontestablement de Dieu ? Si l'œuvre des Convulsions est l'œuvre du Demon, sera-t'il en état de prouver bien clairement, que les miracles qui sont nés au même lieu, qui produisent les mêmes effets, qui parlent pour la même cause, ne viennent pas du Demon & que la tombe de M. de Paris & les débris de P. R. ne soient pas le trône du démon ? Est-il possible que M. de L. n'ait pas senti combien ce Systême tend à ruiner la cause de l'Appel & de Port-Royal ; & combien par ce Systême il prête à nos communs adversaires de fortes armes contre lui-même ? Quant à ce que dit M. de L. à la fin de cet *Alinea*. Rien de plus foible.

Il ne s'agit point icy de Convulsions naturelles, il s'agit icy de Convulsions surnaturelles qui ont un caractére particulier & qui sont très-improprement appellées Convulsions. Quant au *Pourquoy* & au *Comment* que M. de L. nous demande : ces questions me paroissent étonnantes. Pour prouver la divinité d'une œuvre, sera-t'il donc necessaire de savoir le *Pourquoy* de cette œuvre ? Et si Dieu veut nous cacher ses desseins, faudra-'il

faudra-t'il donc rejetter son œuvre en attendant que nous sachions *Pourquoy* elle est faitte? Les hommes le plus souvent ne savent ni le *Pourquoy* ni le *Comment* des choses les plus naturelles; combien moins sont-ils obligés de le savoir lorsqu'il s'agit d'une œuvre de Dieu. Les Apôtres à coup sur ne savoient ni le *Pourquoi* des humiliations de J. C. ni le *Comment* de l'execution de ses desseins par ces humiliations. Ainsi je ne pretends point entrer dans l'exàmen de ce *Pourquoi*. Cela ne m'est point du tout necessaire. Voions d'abord quelle est l'origine de cette œuvre. Assurons nous qu'elle est de Dieu. Alors notre raison doit se taire & les difficultez *telles qu'elles soient ne doivent pas nous arrester*. Quant à ce que Dieu dit; nous devons l'etudier en particulier, jusqu'à ce que étant bien sur de ce dont il veut nous instruire, nous puissions à coup sur & sans temerité, en faire part à nos freres.

Quant au Comment: Dieu nous a rendu plus habiles sur cet article & nous a mis en état d'en rendre compte très-facilement; & je m'étonne que M de L. s'adresse à nous pour le sçavoir; il le sçait aussi-bien que moi. Il est persuadé de la verité des miracles. Il a été persuadé de la divinité des convulsions dans le commencement, il les croyoit encore œuvre de Dieu au mois de Fevrier 1732. Seroit-il possible que dans ce tems il ne sçût pas ce *Comment*, que sçavent tous ceux qui ont fréquenté le petit Cimetiere de S. Médard, ou qu'il l'ait oublié depuis? Tâchons de lui en rafraîchir la mémoire.

J'ai déja dit comment les convulsions avoient commencé d'une maniere imperceptible, & quelle liaison immediate il y avoit eu entre les miracles & les premieres convulsions. La lenteur des guérisons, les douleurs que les malades ont commencé à éprouver ont précédé, accompagnez & suivi les premieres convulsions qu'on a vû dans la petite Dusson & Mademoiselle Hardouin. Si M. de L. veut sçavoir le Comment de l'augmentation & du progrès des convulsions, il est aisé de le satisfaire.

Ce fut le 13. Août 1731. que M. de Bescherand commença à avoir de fortes convulsions. Dans les mois suivans un grand nombre d'autres en ont eu. D'abord elles ne prenoient que sur la tombe, ensuite elles ont prises par tout. Le Cimetiere ayant été fermé, les convulsions ont augmenté, le nombre des Convulsionaires s'est multiplié. Les mouvemens sont devenus des plus singuliers; ces agitations informes & sans regle ont commencé à être entremêlées de representations des Mysteres de Jesus-Christ, & Mademoiselle le Brun, que M. de L. connoît, & dont il a vû les convulsions, est une des premieres qui ait eu des convulsions de cette sorte.

Depuis ce tems, & la violence des mouvemens, & le nombre des Convulsionaires sont augmentez considerablement.

Ces representations ont commencé à être mêlées de prieres magnifiques en Juillet & Août 1732. Les discours sublimes & onctueux, les mouvemens violens & au dessus des forces de la nature, les secours meurtriers ont fait le capital des convulsions.

L

Quelques mois après le don de pénetration des cœurs, les dons des langues, des miracles, des prophéties sont devenus communs, & ont rendu les convulsions de plus en plus interessantes. C'est ainsi que par dégrez elles sont venuës jusqu'à l'état où nous les voyons aujourd'hui; qu'on ne peut plus compter toutes les choses miraculeuses & divines que Dieu nous offre dans 6 ou 700. Convulsionaires qui sont à Paris seul. Tel est ce *Comment*, que M. de L. nous demande. Telle est la liaison entre les miracles & les convulsions. Si ç'eût été ici le lieu de m'étendre sur l'histoire de nos convulsions, que de beaux traits j'aurois pû faire remarquer à M. de L. la multiplication des beautez dans les convulsions, à mesure que l'opposition des hommes à cette œuvre augmentoit; la nature de ces beautez differentes proportionnée aux différentes necessitez où les conjonctures réduisoient; & beaucoup d'autres caracteres aussi dignes de Dieu y auroient trouvé place. Mais quelqu'un sans doute les réunira quelque jour dans une Histoire suivie.

Le doute que M. de L. ose faire paroître sur le Pourquoi & le Comment des convulsions, m'afflige extrêmement. *Qui sçait*, dit-il, p. 5. *si Dieu n'a point voulu punir la témerité de ceux qui ont osé lui demander un miracle d'une maniere si certaine & si publique, qu'ils paroissoient par-là plutôt le commander à Dieu que le supplier, afin de l'obtenir.*

Qu'il est triste d'avoir a relever de tels écarts! On a beau travailler à allier ce qu'on doit à la verité, & ce qu'on doit au mérite des personnes qui donnent dans ces travers? On n'y réussit jamais; ou l'on blesse la verité en ménageant trop ce qui lui est contraire; ou l'on blesse ces personnes en ne ménageant pas assez leurs sentimens. Ainsi je prie M. de L. de pardonner aux termes un peu forts qui pourroient m'échaper.

Son doute est assûrement un démenti donné à Jesus-Christ lui-même & à tous les SS. Il n'est parlé dans l'Ecriture que de la neccessité d'une vive & ferme confiance pour obtenir les graces, tant pour l'ame que pour le corps. Depuis quand donc sera-ce un crime d'avoir en Dieu une confiance si ferme, qu'elle est une sorte d'assurance? Sur ce principe, quel jugement porter d'Elie, qui tombe dans le prétendu crime que nous reproche M. de L. Elie fait assembler le peuple d'Israël, & l'assûre que le feu descendra du Ciel sur son Sacrifice. Il apprête même tout ce qu'il faut pour constater le miracle. Il le croit si certain, qu'il ose le promettre en signe de la verité de l'existence du Dieu de Juda.

Quel jugement porter de Dieu même, qui exclut Moyse de la Terre promise, parce qu'il n'a pas fait ce que M. de L. prétend être un crime digne de la plus sévere punition, qui est d'être livré à Satan?

Quel jugement porter des Prophétes & des Saints dont l'Ecriture & l'Histoire ecclesiastique font mention qui comptoient si fort sur les miracles qu'ils les demandoient d'une maniere publique & les proposoient en signes? Que devons nous enfin penser de J. C. lui même, quand on l'entend faire un précepte de ce dont M. de L. fait un crime du premier ordre. *habete fidem Dei* dit-il, aiez une pleine confiance en Dieu, *Amen*

dico vobis : si habueritis fidem & non hesitaveritis... Si monti huic dixeritis : tolle & jacta te in mare, fiet. Propterea dico vobis omnia quacumque in oratione credentes petieritis credite quia accipietis & evenient vobis. Matth. ch. 21. Marc. 11. Toutes les dispositions que Jesus-Christ demande des malades, se bornent à la confiance. Ayez la confiance, croyez-vous que je puisse vous guérir. Il n'admire que leur confiance, il ne se plaint que de la foiblesse de cette confiance. *Race incredule, gens de peu de foi, jusqu'à quand serai-je avec vous ?*

Qu'auroit donc dit M. de L. à la vûë du paralitique qu'on descendoit par le toict ? Quelle *témerité* ! auroit-il dit. Oser *demander un miracle d'une maniere si certaine & si publique*, c'est *paroître plutôt le commander à Dieu, que le supplier afin de l'obtenir.* C'est un crime qui mérite que Jesus-Christ livre ce paralitique à Satan. Il se seroit sans doute attendu à le voir tout à coup possedé du démon. Jesus-Christ n'en porte pas le même jugement. Il admire cette foi & il la récompense. *Cum vidisset Jesus fidem illorum dixit paralitico confide fili.* Il exhorte même le malade à croître dans cette foi, dont M. de L. veut nous faire un crime. Voilà, il faut l'avoüer, des idées étrangement differentes. Le Sauveur tient la même conduite à l'égard des autres malades, *confide filia*, dit-il à l'Hémoroïsse. Il se sert même du terme de *fils* ou de *fille*, pour augmenter leur confiance. Et il récompense cette confiance, *fides tua te salvam fecit.* C'est assûrement une chose bien étrange de voir M. de L. vouloir nous faire un crime du premier ordre digne d'une punition terrible, d'une confiance qui aux yeux de Jesus-Christ est la cause des graces que nous recevons, *fides tua te salvam fecit.* Le reproche qu'il fait à S. Pierre, n'est que de son manque de foi. *Quare dubitasti ?* La Cananéenne auroit été aux yeux de M. de L. une des plus grandes criminelles en excès de confiance. Elle demande publiquement un miracle, on le lui refuse. Elle presse, elle crie, elle étourdit à force d'instances repetées, & cela devant tout un peuple. Cela auroit été insupportable à M. de L. il ne se seroit pas joint aux Disciples pour prier Jesus-Christ de lui accorder sa demande & de la renvoyer. Il auroit au contraire été ému d'indignation, & peut être eût-il proposé de faire descendre sur elle le feu du Ciel. C'eût encore été une punition moins grande que d'être livré à Satan. Cependant que pense Jesus-Christ de tous ces cris : *O mulier magna est fides tua, fiat tibi sicut vis.* Loin de la condamner il la louë : loin de la punir il la récompense, & il régle ses dons sur la volonté de cette femme : *sicut vis*, comme vous voulez. Ces termes, *sicut vis*, doivent assûrement choquer M. de L. & à la vûë d'une conduite si étrangement différente des principes de M. de L. que penser de Jesus-Christ, ou plutôt que penser de ces principes eux-mêmes ?

Il est inutile d'aller plus loin à ce sujet. L'Ecriture & la Tradition nous fournissent une infinité de traits ausquels il suffit de renvoyer M. de L.

Ce qui est de plus choquant dans ce doute est, que non-seulement il regarde cette confiance comme une faute aux yeux de Dieu, mais même

me il l'envisage comme une faute comparable à l'apostasie, & digne que Dieu nous livre en la puissance de Satan. On doit avoüer qu'il faut qu'une cause soit bien mauvaise pour être obligé d'avoir recours pour la soutenir à un principe si absurde. On sent bien que M. de L. étoit embarassé à accorder son systême sur les convulsions avec la ferveur des fideles à s'adresser à Dieu même ; il trouvoit incompatible avec la bonté & la justice même de Dieu, de livrer à Satan des fideles qui venoient implorer son secours ; il ne trouvoit d'ailleurs en eux aucune faute digne de cette terrible punition, & dans son embarras il s'est jetté où il a pû, & il s'est crû obligé de trouver un crime dans ce qui fait la plus essentielle vertu du Christianisme : la confiance en Dieu tout-puissant.

Quoique ce seul raisonnement de M. de L. soit une preuve complette qu'il n'a rien trouvé dans les fideles, qui alloient à la tombe, qui pût mériter d'être livré à Satan, & qu'ainsi je pusse me dispenser d'entrer dans cette question, cependant je ne crois pas inutile d'en toucher deux mots. Cela achevera de démontrer l'absurdité qu'il y a à attribuer au démon l'œuvre des convulsions.

Il est vrai, & M. de L. le sent bien, qu'il est contraire à la bonté de Dieu, de livrer sans sujet tant de fideles à une punition si terrible. Il faut donc chercher quel crime a pû attirer à 6 ou 700. personnes d'être livrées à Satan par celui dont elles venoient implorer le secours contre Satan même. Le seul crime que M. de L. leur reproche, est d'avoir demandé des miracles d'une maniere si certaine & si publique, que c'étoit plutôt les commander à Dieu que le prier de les accorder. Voilà le seul crime qu'il a pû déterrer ; & en effet il auroit peine à en trouver aucun de réel. Ainsi le choix qu'il fait de ce prétendu crime, est une preuve que nous ne sommes coupables d'aucun autre.

Passons que cette confiance assûrée soit un crime, comme M. de L. le prétend. Dans qui le trouve-t'il ce prétendu crime ? Je cherche entre les Relations des miracles arrivez vers les mois de Juillet & Août 1731. & je ne trouve gueres que Mademoiselle Hardouin qui donne lieu à M. de L. de former cette accusation. Elle est la seule en effet que je trouve avoir eu une telle assûrance de sa prochaine guérison, qu'elle prépara dès la veille de son voyage à S. Médard, la Sale où elle devoit recevoir le monde qui abonderoit chez elle.

Je conviens qu'elle est une des premieres qui ait eû des convulsions. Ainsi la voilà punie selon M. de L.

Mais, 1°. Je lis sa Relation, & je vois qu'elle n'a eu des convulsions que pendant environ une demie-heure, au plus trois quarts d'heure ; & je trouve que ces convulsions sont suivies de sa parfaite guérison. Quel paradoxe est-ce, que ceci ? Quoi un si grand crime ne sera puni que d'une obsession d'une demie heure ! Cela ne tombe pas sous le sens. Mais de plus, ce crime si énorme est suivi d'une guérison parfaite ? Voilà ce grand crime puni & récompensé successivement ; mais puni très-légerement, & récompense

pensé très-abondamment. Y a-t'il rien de plus absurde ? Les convulsions ne sont donc pas une punition.

2°. Combien pourroit-on compter de criminelles de l'espece de Mademoiselle Hardouin ? Je ne crois pas qu'on en trouve grand nombre. Cependant une multitude de personnes ont été depuis Mademoiselle Hardouin agitées de convulsions violentes & longues, en comparaison desquelles celles de Mademoiselle Hardouin ne méritent presque pas le nom de convulsions. Quel est donc leur crime ? Ils n'ont point celui de Mademoiselle Hardouin. Ils n'en ont aucun autre, selon le raisonnement de M. de L. cependant ils sont punis de la maniere la plus terrible. Est-ce le crime de Mademoiselle Hardouin qui influë sur les autres malades ? Il seroit ridicule de le dire. Mais enfin ces autres ont obtenus des dégrez de guerisons par les convulsions. Dieu les a donc punis & récompensez en même tems, & pour le même fait. Peut-on une preuve plus évidente que les convulsions ne sont point des punitions ?

3°. Le crime prétendu de M. de L. n'a certainnement pas lieu à l'égard d'une multitude de personnes qui ont eû des convulsions, depuis la cloture du Cimetiere. Elles n'ont rien demandé *publiquement*. Elles n'ont donc pas paru commander à Dieu. La plûpart même n'ont rien demandé du tout, sinon le salut de l'ame. Cependant elles ont des convulsions. Quel est donc leur crime ? Et que M. de L. me dise en même tems pourquoi il n'y a que les personnes zélées pour la mémoire de M. de Paris & pour la cause de l'appel qui soient punies ; pendant que des libertins de toutes les sortes blasphêment impunément contre Dieu & ses Saints ? Les convulsions ne sont donc pas une punition.

D'ailleûrs quand cette confiance seroit un crime tel que M. de L. veut se le representer, Dieu en livrant ces personnes à Satan, se détruiroit lui-même. Quelle idée se former d'un tombeau où le très-grand nombre de ceux qui vont y implorer la puissance de Dieu sont livrez à Satan ? On a vû des Chrétiens possedez du démon, parce qu'ils étoient entrez dans les Théâtres des Payens. La raison de cette possession étoit, disoit le démon, qu'il avoit trouvé ces Chrétiens dans un lieu qui étoit à lui. [Tertul. de Spectac.] Comment s'empêcher de conclure *à pari*, contre le Cimetiere de S. Médard ? A-t'on vû qu'aux tombeaux des Martyrs, ceux qui alloient avec foi implorer le secours de Dieu, y fussent livrez à Satan ? Et si cela étoit arrivé, quelle idée se seroit-on formé de ces Martyrs & de leurs tombeaux ? Dieu par-là détruiroit donc tous ses miracles. Il détruiroit l'idée qu'il avoit formée lui-même en nous de la sainteté de M. de Paris. Il ruineroit sa cause, & en forçant de reconnoître le Cimetiere de S. Médard comme le Palais du Diable, il forceroit de conclure que la cause, dont tout ce qui se passe d'extraordinaire dans ce lieu prouve la justice, est la cause du Diable. Je raisonne dans le systême de M. de L.

Pourroit-on se dispenser d'en conclure, qu'on fait ce qui est en horreur aux yeux de Dieu, en allant invoquer M. de Paris ? On me vante des mira-

cles. Mais quoi ! Je vais à ce Tombeau demander ma guérison, & je m'en reviens livré à la puissance du Diable. Une multitude de ceux qui y vont avec moi & dans le même dessein que moi, en revient possedée comme moi ; pendant que tant d'Exempts, un Vanneroux, un Dubur, &c. tant de Mouches & de libertins de toute espece, qui vont insulter, autant qu'il est en eux, à ce concours, en reviennent aussi sains qu'ils y sont allez. Que ne suis-je pas en droit de conclure contre ce Tombeau ? Je ne sçai de qui sont ces miracles que vous me vantez ; mais assûrement je ne puis les regarder que comme un piége qu'on m'a tendu pour m'engager à aller me prosterner aux pieds de cette tombe, où le démon puissant & victorieux devoit s'emparer de mon corps. Et je ne puis m'empêcher de regarder la cause en faveur de laquelle tous ces prodiges réclament comme la cause du Diable. Peut-on des blasphêmes plus horribles : ce n'est cependant qu'une conséquence nécessaire du principe de M. de L.

Le seul fait de Mademoiselle Hardouin suffiroit pour me faire tirer ces conséquences horribles, si les convulsions étoient une punition.

Cette fille ne va au tombeau demander sa la guérison que par zéle pour la cause de Dieu, & pour obtenir en sa personne un signe que la cause des Appellans est celle de Dieu même. Ce fût là un des principaux motifs de sa confiance. Elle se trouve donc à peu près dans le même cas qu'Elie. Cependant M. de L. veut que sa témerité ait été punie, & qu'elle ait été livré à la puissance du Diable. Est-ce donc ainsi que Dieu recompenseroit le zéle qu'on auroit pour sa cause ? Non sans doute ; & j'en dois conclure que cette cause n'est pas la sienne. Il est vrai que Mademoiselle Hardouin a été guérie, mais cette guérison est précedée & accompagnée de ces mouvemens diaboliques, & l'on ne peut me prouver que ces mouvemens venant du Diable, la guérison n'en vienne pas. D'autant qu'il y a un rapport physique entre ces mouvemens & la guérison de sa paralisie. Il étoit donc alors de l'interêt de Dieu d'empêcher le démon de se saisir d'une personne qui remplie d'un zéle que l'Esprit Saint avoit formé en elle, venoit s'offrir à Dieu, comme un sujet propre à manifester la justice de sa cause. Il étoit très-important pour cette cause que le démon n'eût pas l'audace de vouloir exercer sa puissance sur cette personne. Ainsi quand il l'eût pû, Dieu l'en eût empêché. Il faut donc nécessairement conclure dans le systême de M. de L. ou que Dieu a été impuissant, ou que la cause de l'appel n'est pas la sienne. Pour moi j'en conclurai contre M. de L. Dieu remplit Mademoiselle Hardouin de ses dons, il lui donne une confiance & un zéle au-dessus du commun. Cette personne arrivée au Tombeau, par l'impulsion de l'Esprit Saint, est agitée de convulsions sur ce Tombeau. Au milieu de ces convulsions elle obtient une partie de sa guérison. A peine les convulsions sont-elles cessées, que la malade se trouve parfaitement guérie. Que conclure de ce fait ?

Je me donnerai bien de garde d'attribuer ces mouvemens aux démons ; Dieu est trop juste & trop bon pour cela. Et les mouvemens de zéle que

son esprit a inspirez à cette fille, m'en ôtent toute pensée. J'en conclus au contraire que ces convulsions viennent de Dieu; qu'il ne les a envoyez à Mademoiselle Hardouin, que parce qu'il a voulu prouver la divinité de ces convulsions, par toutes les circonstances réunies dans le miracle operé en faveur de cette personne, & qui ne me permettent pas d'attribuer ces convulsions à d'autres qu'à lui.

Enfin ce crime est purement imaginaire. Ce défaut de doute, *& non hæsita veritis*, loin d'être un crime, est un don de Dieu. Lui seul est l'auteur de cette foi & de cette esperance, *autor fidei & spei*. C'est à lui que nous devons nous adresser avec cet homme de l'Evangile pour l'obtenir: *adjuva incredulitatem*. C'étoit donc Dieu qui avoit mis cette foi dans Mademoiselle Hardouin & dans les autres; Dieu auroit donc puni ces personnes, parce qu'il leur auroit fait part de ses dons. Il les auroit livrées à Satan, parce qu'elles étoient remplies d'un don de l'Esprit Saint. Peut-on rien de plus ridicule?

Cette foi seule suffisoit pour éloigner à jamais Satan; & M. de L. veut qu'elle soit ce qui a mérité que Satan s'emparât de ces personnes.

N'en voilà que trop sur un doute téméraire, dont je suis persuadé que M. de L. se repent d'avoir eu la premiere idée, plus encore de l'avoir suivie.

IV. *Les mouvemens épuisans ou meurtriers de leur nature & qui cependant loin d'épuiser & de détruire le corps le soulagent* sont une nouvelle preuve de la divinité des convulsions.

Elle contient deux objets. Des mouvemens violens & meurtriers par eux mêmes, n'épuisent ni ne détruisent le corps des convulsionaires. Premier objet. Au contraire ils le soulagent: Second objet. C'est la réunion de ces deux objets qui forme une preuve positive pour la divinité de l'origine des convulsions.

C'est un principe constant, que Dieu seul peut intervertir l'ordre de la nature, & agir contre les lois qu'il a librement établies. Les Demons les Anges eux mêmes n'ont pas ce pouvoir: *quid quid facit Angelus aliaque creatura propriâ virtute, hoc fit secundum ordinem naturæ creatæ* dit S. Thomas. Donc, si ce double effet est contre les lois de la nature, Dieu seul en est autheur.

Or pourroit-on nier que ce double effet soit contre l'ordre de la nature. Y a-t'il rien de plus directement contraire aux lois constantes de la nature que des coups qui meurtriers selon ces lois, loin de détruire le corps le soulagent & le vivifient? Qu'ils ne le tüent pas; c'est déja un évenement au dessus de l'ordre commun de la nature, & même au dessus de la puissance du Démon. Mais que loin de le détruire, ils le soulagent & le vivifient: c'est alors un renversement total de l'ordre naturel & un vrai miracle par consequent.

Il est si vrai qu'ici l'ordre de la nature est renversé, que M. de L. conjointement avec les personnes de son sentiment sur les convulsions,

nous font un crime de ces secours, nous appellent des homicides qui tuons nos freres autant qu'il est en nous, & qui tentons Dieu de la maniére la plus audacieuse en donnant des coups qui sans un miracle constant & perseverant tüeroient nos convulsionaires. C'est sur ce principe que M. de L. dans son écrit nous traitte de criminels & nous applique si hors de propos, ce passage de Tertulien *Nemo vestrum patiatur ut homicida.*

Il est donc constant que ce double effet est au dessus des lois de la nature, & même contraire à toutes ses lois, & par consequent ne peut avoir que Dieu pour cause efficiente.

Quand notre preuve ne contiendroit même que la non-destruction du corps par ces mouvemens meurtriers. je soutiens qu'elle n'en seroit pas moins preuve de la divinité des convulsions. Sur quoi j'observe.

1°. Qu'il peut bien arriver sans doute que la nature donne à un homme une force de nerfs & de muscles qui le rend capable de mouvemens qui en tüeroient une infinité d'autres, & le rend insensible à des coups dont un seul suffiroit pour tuer le plus fort dans l'ordre commun de la nature; & pour lors ces coups ces mouvemens meurtriers & épuisans par raport aux autres, cessent de l'être à l'egard de ces prodiges de force. Ces faits ne sont pas sans exemple, & celui que M. de L. cite en fait foi.

2°. L'usage peut donner plus ou moins de force & de vivacité, & par consequent, rendre des coups & des mouvemens plus ou moins meurtriers & épuisans. Cela est constant, mais il est également constant que cela à ses bornes.

3°. Enfin le démon peut sans doute profiter des dispositions de la nature dans un homme pour augmenter sa force & le rendre capable de certains mouvemens. Mais cela à ses bornes; & il est constant que le démon ne peut empêcher par ses artifices qu'un coup meurtrier, à l'égard de quelqu'un, ne l'épuise, ne le blesse, ou ne le tuë, ni qu'un mouvement violent ne le fatigue, & ne le détruise par conséquent.

M. Fleuri Hist. Tom. I. L. II. n. 49. remarque qu'Apollonius de Thyane transporté par le démon d'un lieu en un autre en un tems très-court, étoit extrêmement fatigué. *Aussi dit-on*, continuë M. Fleuri, *qu'il reste une lassitude extraordinaire à ceux que le démon a transportez d'un lieu en un autre.* Or la lassitude marque un épuisement & une destruction.

Cela posé; n'est il pas constant que Dieu seul peut faire que des coups meurtriers & des mouvemens épuisans, tels que ceux de nos Convulsionnaires ne les épuisent pas.

Ces coups & ces mouvemens cessent, à la vérité, d'être meurtriers & épuisans à leur égard. Mais c'est cela même qui prouve la divinité de ces convulsions. Car ils ne cessent d'être meurtriers & épuisans, que dans le seul tems des convulsions. De sorte que le moindre de ces coups, le moindre de ces mouvemens épuiseroit & blesseroit nos Convulsionnaires, lorsqu'ils sont hors de convulsions. Ce n'est donc que par un renversement total

tal des loix de la nature, & par une espece de nouvelle création, que ces mouvemens meurtriers & épuisans à mon égard, dans l'instant présent, vont cesser de l'être dans l'instant suivant, si je tombe en convulsions. Il n'y a que Dieu qui puisse ainsi changer à mon égard la nature de ces mouvemens & de ces coups. Lui seul est donc auteur des convulsions.

D'ailleurs cette non-destruction ne peut être un effet naturel. Le grand nombre de nos Convulsionnaires rend cette prétention ridicule.

Outre cela, cette force naturelle & extraordinaire des muscles, consiste dans la nature de ces muscles eux-mêmes. Ainsi cette force leur est essentielle, est toujours continuë, ne souffre point d'interruption, & n'est point attachée à certains états, comme l'est la force de nos Convulsionnaires lorsqu'ils sont en convulsion. Et si la force de Samson souffroit de l'interruption, c'est qu'elle étoit de la même nature que celle de nos Convulsionnaires, & qu'elle n'étoit point un effet naturel.

Cette force n'est point non plus un fruit de l'usage. La force acquise par l'usage est une force toute naturelle, fondée sur la nature du muscle même endurci; & la non-continuité de la force de nos Convulsionaires ne peut convenir à cet effet naturel.

D'ailleurs, l'usage peut-il faire que des milliers de coups redoublez n'épuisent point, que des mouvemens violens, qui durent des années entieres à plusieurs reprises dans le jour, ne tuent pas? En ce cas les corps ne devroient point être détruits par les convulsions de maladie, & la longue continuité de ces convulsions devroit, selon ce systême, les y accoutumer, & les y rendre insensibles.

Enfin, cette force ne peut venir du démon. Le démon ne peut rien faire contre l'ordre de la nature. Toute sa puissance se borne à faire usage de secrets inconnus aux hommes, par lesquels il réussit à faire concourir plusieurs causes pour produire selon les loix de la nature l'effet qu'il se propose d'operer.

Or la force de nos Convulsionnaires est contre les loix de la nature; elle n'est point & ne peut être fondée sur la force naturelle de leurs muscles, puisqu'alors elle seroit continuë, & que celle de nos Convulsionnaires ne l'est pas. Il pourroit bien, il est vrai, par des secrets naturels donner aux muscles une force passagere, mais alors ce ne seroit pas à proprement parler une vraye force, ce seroit un état violent qui fatigueroit, qui épuiseroit & détruiroit le corps, ce qui seroit bien différent de la force de nos Convulsionnaires en convulsions, qui ne sont nullement épuisez par les mouvemens les plus violens & les plus longs.

Ainsi quand il n'y auroit que la seule premiere partie de notre preuve, elle n'en seroit pas moins décisive en faveur de la divinité des convulsions; combien plus l'est-elle, lorsque les deux objets de la preuve entiere sont réunis?

Mais quand je n'aurois pas pû prouver que ces effets sont au-dessus des forces du démon, qu'en auroit pû conclure M. de L. Alors je me serois servi

de ces effets *surprenans*, comme M. de L. les appelle, [p. 5.] je m'en serois servi pour prouver que les convulsions ne sont, ni impostures, ni imagination, comme en effet ils le prouvent incontestablement ; les autres caracteres que j'ai déja touchez auroient prouvé qu'elles ne sont point l'œuvre du démon, & j'aurois ainsi démontré par une preuve negative, que Dieu seul en peut être l'auteur. Il ne faut pas croire en effet que chaque caractere fournisse une preuve positive de la divinité des convulsions. Il y en a que Dieu a destinez à cet usage : tels sont ceux que je viens d'établir. Il y en a d'autres qui sont destinez à prouver seulement, les uns que cette œuvre n'est point imposture, les autres qu'elle n'est point effet de l'imagination ; d'autres enfin qu'elle ne vient point du démon ; ainsi pour en bien juger, il ne faut pas s'arrêter à un de ces caracteres particuliers, mais à la réunion de tous ces caracteres qui se soutiennent l'un l'autre, & qui concourent ensemble à former les preuves de la divinité des convulsions. Ainsi quand je n'aurois pas pû prouver que ces effets sont au-dessus des forces du démon, je n'en aurois pas moins été en droit de conclure à la vûë des autres caracteres, que ceux-ci viennent aussi de Dieu.

Quant au principe de M. de L. que pour prouver qu'un évenement vient de Dieu, il faut démontrer qu'il est au-dessus des forces du démon, & de celles de la nature ; c'est un principe des plus faux.

On peut prendre le terme de miracle en deux sens, selon S. Thomas, 1. p. q. 110. art. 3. q. 114. art. 4. 1°. Dans un sens étroit & dans la vérité même, & pour lors un miracle est un effet qui ne peut être attribué qu'à Dieu ; parce qu'étant *præter ordinem totius naturæ creatæ*. Il est par conséquent au-dessus des forces de la nature & de celles du démon. 2°. On peut le prendre quant à nous, & c'est le sens où on le prend communément ; & pour lors on entend par miracle ce qui passe le pouvoir de l'homme : *quod excedit humanam facultatem*, & c'est en ce dernier sens que S. Aug. prend le terme de miracle, quand il dit : (lib. 83. quæst. 79.) que souvent les Magiciens font des miracles semblables à ceux des Saints : *Magicis artibus fiunt miracula plerumque similia illis miraculis quæ fiunt per servos Dei.*

Il n'est pas même necessaire pour constater un miracle, de prouver que le fait en lui-même est au-dessus des forces de la nature. Souvent les seules circonstances de ce fait le constituent miracle ; & il n'est au-dessus de la nature que *quantum ad modum & ordinem faciendi*, comme dit S. Thomas p. 1. quæst. 105. art. 8. de sorte que ce n'est souvent que le tems, le lieu, la cause, la promptitude, & d'autres circonstances qui en décident.

Une multitude de faits incontestables viennent à l'appui de ces principes de S. Thomas.

L'aveuglement dont un Ange frappe les Sodomites, qui entourent la maison de Lot. Sodome détruite par le feu du Ciel. La naissance d'Isaac de parens vieux. La cessation de la sterilité de Rebecca. Songes de Joseph. Verge changée en Serpent. Main droite de Moyse devenuë lépreuse. Eau devenuë sang. Peste, ulceres, grêle sur l'Egypte. Israëlites consumez par

le feu. Sort tombé sur le coupable Achan & sur d'autres criminels en d'autres occasions. Victoires de Josué sur les peuples de Chanaan. La Toison préservée de la rosée, puis seule mouillée. Victoire de Gedeon. Force de Samson. L'Idole de Dagon renversée & brisée. Playes des Philistins à l'occasion de l'Arche. Tonnerre qui épouvante les Philistins. Tonnerre & pluye donnez par Samuël en signe de la vérité de ses paroles. Maladie & mort du fruit de l'adultere de David. Sterilité, famine dans Israël. Feu qui descend sur le Sacrifice d'Elie. Pluye qui tombe sur Israël à la priere d'Elie. Amertume des eaux détruite avec du sel dans un vaisseau neuf, par Elisée. Ours qui dévorent 42. enfans. Fer d'une cognée qui revient sur l'eau. Fascination des yeux du serviteur d'Elisée, & de ceux des envoyez du Roi de Syrie, pour prendre Elisée. Fascination des oreilles des Syriens, qui épouvantez s'enfuient en déroute. Guérison d'Ezechias par une masse de figues. Playe & chûte d'Antiochus, &c. Fievres guéries. Tempêtes appaisées. Figuier seché. Toile d'araignée qui faite tout à coup sauve S. Felix de Nole, & une infinité d'autres évenemens ne sont assûrement pas au-dessus des forces de la nature, ni de celles du démon. Un grand nombre même de ces miracles sont faits dans l'air dont le démon est le Prince, ce qui démontre évidemment que pour prouver qu'un évenement vient de Dieu, il n'est pas necessaire qu'il soit quant à sa nature au-dessus des forces du démon & de celles de la nature. Ainsi c'est un principe des plus notoirement faux, que celui que M. de L. a voulu opposer à nos convulsions.

Quand donc il y auroit quelque ressemblance entre les mouvemens *surprenans* de nos Convulsionaires, & ceux que M. de L. nous oppose, il ne pourroit pas en conclure que nos convulsions ont la même cause que ces autres mouvemens. Une infinité de circonstances décisives en constituent la difference ; mais le peu de rapport qu'il y a entre ces exemples & nos Convulsionaires, se démontre par les seuls faits.

L'histoire des Filles d'Auxonne ne m'est pas connuë. Le choix de celle des Religieuses de Loudun, pour opposer à nos convulsions, ne fait pas d'honneur à M. de L. il faut n'avoir pas lû la vie du véritable P. Joseph, pour ignorer que cette prétenduë possession n'étoit qu'une noire imposture, destiné à faire accuser & condamner un Prêtre, sous prétexte de sortilege. Opposer une telle manie à nos convulsions, c'est se refuter soi-même.

L'Histoire des Fanatiques ne devroit pas plus mériter que je m'y arrêtasse. J'ai cherché en vain la Relation du Fanatisme, par M. de Breys. Je n'ai pû trouver que celle de M. Fléchier. Ce Prélat étoit sur les lieux. Il a dû tout sçavoir & tout écrire. Ainsi ce qu'il en dit doit paroître suffisant.

1°. Est-il bien sûr qu'il y eût quelque chose au-dessus des forces de l'homme ? Tout ce qu'en rapporte M. Fléchier, n'est certainement pas hors le pouvoir de gens trompeurs ou trompez. Les faits dont M. de L. fait mention p. 8. sont forts à la vérité. Mais, 1°. Quant à ces enfans qui parloient à la mammelle, voici tout ce qu'en M. Fléchier, Relat. des Fanat. p. 365. *La femme s'imagina que l'enfant qu'elle portoit dans son ventre prophe-*

tiferoit dès qu'il seroit né , & se feroit entendre à tout le monde.... Panchée vers son côté, elle disoit, écoutez mon enfant qui prophetise dans mon ventre. Voilà tout ce que dit M. Fléchier là-dessus , & il n'y a rien là assûrément de si élevé au-dessus du pouvoir d'une imagination trompée. 2°. Ces *discours étonnans* se réduisent dans la Rel. de M. Fléchier à des phrases entrecoupées , à des redites continuelles, à des *misericordes* réïterées , des menaces du jugement qui devoit venir dans trois mois, à des exhortations de s'amander: amandement qui consistoit à ne plus aller à la grande Messe , qui est disoient-ils , la mere du diable , & la petite Messe qui en est la femme , à découvrir tout ce qu'ils sçavoient des fautes de leurs voisins , pour en prendre occasion de dire qu'aller à la Messe c'étoit encore un bien plus grand crime.

Il n'y a gueres que la Bergere de Crest qui ait fait un discours suivi , dans lequel il n'y a assûrement rien de fort étonnant , & qui ne puisse être attribué à l'imposture , comme plusieurs autres traits frapans le montrent. Au reste , il faut voir cela dans M. Fléchier. 3°. Quant à l'épreuve du feu , M. Fléchier dit bien que dans leurs assemblées ils s'exhortoient à resister aux troupes , qu'ils traitoient de lâches ceux qui ne croyoient pas que les ennemis ne leur pouvoient faire de mal , & qu'ils se disoient immortels & invulnerables ; mais il ne dit pas qu'ils le fussent , il dit même expressément le contraire ; & le grand nombre qui fut tué à coups de fusil en differentes occasions dans ces assemblées , dût les persuader qu'ils n'étoient pas à l'épreuve du feu. M. Fléchier ne fait mention d'aucune prophetie qui ne pût être accomplie par le seul hazard. Un de ces Fanatiques sçachant qu'un Officier , avec seulement 20. soldats , étoit à quelque distance du lieu où se tenoit l'assemblée , composée d'environ 3000. ames , annonce qu'il n'y a rien à craindre , que les armes de ces soldats serviront contre eux-mêmes. La troupe descend , l'Officier s'avance pour leur parler doucement , & ne fait point tenir prêtes les armes de ses soldats. Il est entouré ; il est massacré, lui & plusieurs de ces soldats, qui à peine peuvent avoir le tems de faire sentir à ces gens immortels qu'ils ne sont pas invulnerables. Si c'est là ce que M. de L. appelle *annoncer des évenemens qui se trouvent vrais* ; on trouvera aisément des Prophetes de ce genre , & il n'y a peut être point d'homme dans le monde que le hazard n'ait rendu prophete de cette espece.

2°. M. de L. ne dit pas si à la longue ces agitations des Fanatiques ne les épuisoient pas. M. Fléchier , à la vérité , n'en dit mot ; mais y avoit-il grande fatigue à se coucher sur un lit , à se tenir sur les genoux de quelqu'un , &c. La Relation ne fait aucune mention de mouvemens extraordinaires & encore moins de mouvemens qui puissent entrer en comparaison avec ceux de nos Convulsionaires.

M. de L. sçait aussi bien que moi qu'il y a eu de nos Convulsionaires qui ont été pendant des jours entiers dans les agitations les plus violentes , sans aucun épuisement. Il n'ignore pas que depuis un très-longtems , plusieurs d'entr'eux n'ont point discontinué d'avoir chaque jour à plusieurs reprises

prises des convulsions des plus fortes, & que loin d'en être abbatus, ils ont trouvé dans ces rudes agitations un principe de santé & de vie; que leurs infirmitez ont cessé, & que leur santé s'est rétablie. Il sçait que plusieurs ont eû pendant des mois entiers des convulsions qui exigeoient des 30. à 40. mille coups sur le corps. Les coups violens qu'on continuë encore à donner avec une buche à un Convulsionaire noïé, & qui loin de l'épuiser depuis 8. ou 10. mois qu'il les exige, le soulagent au contraire beaucoup, ne doivent pas lui être inconnus. Des membres roides pendant des deux & trois jours entiers, sont un état violent qui n'approche pas de ce qu'on a pû voir chez les Fanatiques; & malgré cette violence, nos Convulsionaires sortent de cet état sans aucune lassitude, & aussi tranquilles que si ils sortoient d'un profond sommeil. M. de L. a vû Mademoiselle le Brun. Il a été étonné lui-même des rudes mouvemens de cette Demoiselle. Sa tête disloquée faisoit pendant une heure entiere & plus, des mouvemens de vibration des plus étonnans, & cela de haut en bas. Elle avoit pendant autant de tems un battement d'épaules contre le plancher, qui a étonné M. de L. lui-même, & qui loin d'épuiser cette Demoiselle, ne laissoit pas même la moindre meurtrissure. Ces agitations violentes la prenoient deux fois le jour, chaque accès duroit trois ou quatre heures, & cela pendant quatre mois. Qui pourroit sans miracle résister à de telles secousses? Et la surprise que M. de L. témoigna dans le tems, en la voyant sortir de ces agitations violentes avec une tranquillité aussi parfaite que si elle revenoit d'un profond sommeil, n'étoit-elle pas bien naturelle?

On a vû des Convulsionaires rester des tems considerables pendus par les pieds, & dormir tranquillement en cet état. On en a vû d'autres dont la langue noire & enflée sortoit de la bouche de la longueur de trois doigts, & qui cependant après plus d'un quart d'heure que duroit cet état, loin de mourir, ne sentoient pas la moindre douleur.

On en a vû un qui avoit les jambes toutes tortües & sur lesquelles on montoit sans les rompre. A l'ordre du Convulsionaire on a vû des hommes les plus forts s'efforcer de redresser ces jambes faites en demi-cercle, emploier pour cela ce qu'il y a de plus fort, poser même sur la partie la plus élevée du demi-cercle un poids pesant plusieurs Cent & enlever ce poids avec cette jambe comme avec un levier, sans cependant casser ce demi-cercle. Peut-on rien de plus surprenant, & y a-t'il quelque rapport d'un fait de cette nature avec ceux qu'on attribue aux fanatiques? on en a vû la tête en bas, pendant des demi-heures & plus, dire les choses les plus belles & les plus vives, avec un son de voix aussi soutenu, aussi plein, que s'ils eussent été dans une situation naturelle.

On en a vû souffrir pour d'autres, de sorte que tournant & retournant avec violence les membres d'un enfant noïé, les pliant comme pour les rompre, l'enfant ne sentoit pas la moindre douleur, & donnoit au contraire par des ris, des preuves de sa serenité & de son contentement, pendant que le Convulsionaire qui agitoit ainsi les membres de cet enfant, sentoit dans

ses bras, où ses jambes les douleurs que, selon l'ordre naturel, l'enfant auroit dû souffrir. On en a vû mâcher & avaler des vingtaines de charbons ardens, sans donner la moindre marque de douleur, pendant que les pierres de Port Royal brûloient les parties de leur corps sur lesquelles on les appliquoit. La petite Nicet avoit des convulsions de cette nature; & lorsqu'on l'a enlevée pour la Bastille, elle avoit encore sur la main la marque de la brûlure causée par une pierre de Port Royal, qu'on lui avoit appliquée il y avoit près de deux mois. On a vû enfin dans nos Convulsionaires une multitude d'évenemens aussi surprenans & ausquels la mémoire ne peut fournir.

A-t'on jamais rien vû de semblable chez les Fanatiques, & y a-t'il comparaison à faire de ce que M. Fléchier en rapporte, avec ce qui se passe sous nos yeux?

4°. Quand les Fanatiques auroient eû des mouvemens aussi violens que ceux-là; quand ils n'en auroient été aucunement épuisez, il est constant que ceux d'entr'eux qui pouvoient être malades n'y ont point trouvé leur soulagement & leur guérison. Or, il est constant aussi que ces coups violens, ces mouvemens épuisans ont été accompagnez & suivis de soulagement, dans des maux incurables de leur nature: maux de poitrine, pulmonie, &c. & souvent même dans des membres, ou brisez & mal remis, ou contrefaits naturellement, ou noüez, dans des yeux même crevez, & qu'on a vû renaître de jour en jour, dans des descentes inveterées, &c. & M. de L. nous fait remarquer lui-même, p. 4. que ces guérisons ont souvent été operées, malgré des mouvemens plus propres de soi à empêcher ces guérisons qu'à les produire; ainsi quoique ces mouvemens violens fussent contraires à la guérison de ces maladies, ce sont pourtant eux qui ont contribué à ces guérisons. Peut-on des miracles plus évidens? A-t'on jamais vû rien de semblable dans les histoires que M. de L. ose citer?

5°. Enfin peut-on sans rougir oser mettre des impies tels que les Fanatiques en comparaison avec nos Convulsionaires? Quand ceux-là auroient faits des choses aussi surprenantes, s'il leur étoit possible, que ce que nous voyons de nos jours? M. de L. a-t'il oublié la regle de M. Pascal: les miracles ne discernent plus, lorsque celui qui les fait nie ou Dieu, ou Jesus-Christ & l'Eglise, parce qu'alors il est plus clair qu'ils sont dans l'erreur, qu'il ne l'est que ces impies font des miracles. Or il est constant que les Fanatiques nioient l'Eglise. Par conséquent sans entrer dans aucun examen, les prodiges qu'ils eussent pû faire devoient être rejettez. Ce n'est même que sur ce fondement que M. de L. les attribuë au démon. *Nous sommes*, dit-il, p. 8. *dans l'obligation de regarder tout ce qu'il y a de surnaturel dans ce qui est arrivé dans les Cevenes, comme l'ouvrage du démon, puisque toutes ces personnes étoient hors de l'Eglise, & qu'aucun ne s'est converti, & que c'étoit pour s'exhorter à la sédition & à la révolte; car il n'y a point d'excès où ils ne se soient portez.*

Selon ce langage, M. de L. ne se regarde donc obligé d'attribuer ces

prodiges au démon, que parce que ces Fanatiques étoient hors de l'Eglise, que ces prodiges n'en ont converti aucun, & qu'ils ne tendoient qu'à la révolte. Donc si ces prodiges eussent été accompagnez de circonstances contraires, qu'ils eussent été faits par des gens attachez à l'Eglise; qu'ils eussent produit des conversions, & que leur but n'eût été que d'inspirer l'amour pour l'Eglise, la soumission à ses décisions, l'attachement constant à sa doctrine, attachement assez solide pour rendre prêt à répandre son sang plutôt que de recevoir rien de contraire à cette doctrine, qu'ils n'eussent inspiré que la fidelité au Prince & l'attachement inviolable à rendre à Cesar ce qui est dû à Cesar, & à Dieu ce qui est dû à Dieu, M. de L. n'auroit donc pû s'empêcher d'y admirer le doigt de Dieu, puisque ce ne sont que les circonstances contraires qui l'*obligent* à attribuer ces faits au démon.

Mais que M. de L. nous dise donc laquelle de ces circonstances manque à nos Convulsionaires? Ce n'est pas d'être dans l'Eglise. Ce n'est pas la docilité à la voix de l'Eglise, l'attachement inviolable à sa doctrine, ni la disposition sincere à verser son sang pour la conservation de cette doctrine; ce n'est pas non plus la fidelité exacte envers le Roi.

Les conversions y manquent encore moins; car nos convulsions seules ont plus produit de conversions, conversions éclatantes & solides, que toutes les exhortations de nos plus habiles Prédicateurs n'en operent. Sur quel fondement donc les attribuë-t'il au démon? Les motifs qui seuls l'*obligent* à attribuer au démon les prétendus prodiges des Fanatiques, ne subsistant plus ici, sur quoi est fondée cette obligation de regarder comme l'ouvrage du démon ce qu'il y a de surnaturel dans ce qui arrive sous nos yeux? Selon le raisonnement de M. de L. lui-même, il doit donc rendre hommage à nos convulsions, comme à l'œuvre de Dieu.

M. de L. n'a-t'il donc pas senti combien de telles comparaisons font tort à sa cause, & donnent de prise contre lui à nos communs adversaires. Quoi! diront-ils, vous comparez les convulsions qu'on voit parmi vous appellans au Fanatisme. Vous reglez le jugement que vous portez de ces convulsions sur celui que vous avez porté du Fanatisme. Sur quel fondement avez vous porté un jugement sur les Fanatiques? *Nous sommes dites-vous dans l'obligation de regarder, &c.* Donc la force de la verité vous contraint d'avoüer que vous êtes hors de l'Eglise; que prêcher contre la Bulle, c'est prêcher *la révolte* contre l'Eglise, & la *sédition* contre le Roi; car ces convulsions ne sont favorables qu'à votre cause, elles n'inspirent que vos sentimens. Ainsi le jugement que vous portez contr'elles se retorque contre vous.

Ce Fanatisme, lui dira-t'on encore, se trouve chez vos propres freres; ce Fanatisme ne tend qu'à les rendre plus zelez pour la cause qui vous est commune avec eux; le grand nombre des plus pieux & des plus zelez de votre parti se trouvent enfermez dans ce Fanatisme; vous êtes assûrement dans un bien mauvais parti, où ce qu'il y a de plus sçavans & de plus zelez sont capables de pareils excès.

Enfin le démon, selon vous, est auteur de ce Fanatisme: ce Fanatisme

ne prêche que votre cauſe. Votre cauſe eſt donc celle du démon.

Ces *rétorques* ſont inévitables, & je gémis de voir M. de L. avoir embraſſé une opinion qui le jette dans de tels défilez.

Rien n'eſt donc plus mal-à-propos que de venir ici comparer nos Convulſionaires à des impies, tels que les Fanatiques; & je ſerois en droit de faire les plaintes les plus ameres, ſi les dehors humilians de la cauſe que je défends, n'étoient une voix qui me crie de ſouffrir en paix les comparaiſons les plus odieuſes, & de me contenter de les refuter ſans m'en plaindre.

(V.) Le concert des Convulſionaires à repreſenter les mêmes objets de religion, quoiqu'ils n'ayent aucun commerce entr'eux, ni les mêmes lumieres, eſt une nouvelle preuve poſitive & complette de la divinité des convulſions.

C'eſt ici que la verité acheve de triompher pleinement contre M. de L. Les contradictions dans leſquelles il tombe, le ſoin qu'il prend de détruire notre preuve, montrent un homme hors de lui-même, qui ne pouvant ſe refuſer à la force de la verité, tâche de l'éluder par des détours.

Le P. de G. prétend prouver que ce concert eſt marqué au coin de Dieu:

1°. Parce que les Convulſionaires n'ayant aucun commerce les uns avec les autres, s'uniſſent à repreſenter les MESMES objets de religion: à quoi on ajoûte tout de ſuite, que ces Convulſionaires n'ont point les mêmes lumieres.

2°. Parce que ces diſcours ſont ſolides, ſublimes, onctueux, &c.

3°. Parce qu'ils ſont au-deſſus de leurs lumieres, de leur éducation, de leur âge, &c.

4°. Parce qu'ils ſont utiles & très-utiles à l'Egliſe, par les grandes vûës qu'ils renferment, par les converſions, &c. & qu'ils ſont conformes à l'analogie de la foi. Tels ſont les différens caracteres dont la réunion forme la preuve, qui ſe trouve dans l'Ecrit du P. de G. comme on peut le voir.

On ſent qu'il étoit difficile à M. de L. de ſe tirer de cette ſolide preuve. Attribuer au démon des diſcours onctueux ſur les veritez qui ont un raport immediat à la juſtification, diſcours qui convertiſſent des pécheurs les plus endurcis, c'eſt ce qui lui a paru contraire au ſens commun. Avoir recours à l'imagination, n'avoit pas plus de vraiſemblance. Auſſi, a-t'il pris un parti qu'on ne prendra jamais quand on n'agira que dans la vûë d'éclaircir les points conteſtez: ce parti eſt d'écarter toutes les parties de la preuve qui lui paroiſſent invincibles, & de n'en réſerver qu'une; encore a-t'il grand ſoin de la tronquer & de la défigurer.

Il l'énonce donc ſeule en ces termes: [le concert des Convulſionaires à repreſenter, CERTAINS objets de religion, SANS AVOIR AUCUN RAPORT ENTR'EUX,] encore n'eſt-ce qu'après coup qu'il ajoûte ce dernier trait.

Il eſt clair que le terme *certains* ſubſtitué à la place de celui-ci, *les mêmes*, change beaucoup le ſens de la propoſition, & lui ôte preſque toute ſa force. Il prend outre cela la peine d'ôter ce dernier membre de la phraſe, *ni les*

mêmes

mêmes lumières : membre qui décide de tout. Les indécences, les faussetez qui se trouvent dans les convulsions ne sont-elles pas bien propres à figurer une telle maniere d'agir ?

Peut-être croit on que M. de L. après avoir à son gré décharné notre preuve, va donner du moins à ce qu'il en a conservé une réponse peremptoire. Point du tout. Malgré cela il se perd dans sa réponse, & à la fin il ne sçait plus où il en est.

Son début est d'abord un ton railleur. *C'est se moquer*, dit-il p. *6. de donner le concert des Convulsionaires, à representer certains objets de religion, comme une preuve de l'inspiration de Dieu.* La raillerie n'est pas heureuse, bien des gens mêmes lui donneroient des épithetes que le respect dû à M. de L. m'interdira à jamais.

M. de L. fait entendre ensuite que l'imposture pourroit fort bien être la cause de ce concert. *Ignore-t'on*, dit-il, *ce que peut une imagination frappée, pour ne rien dire de toutes les autres passions qui animent si souvent les hommes.*

Je lui sçai gré de n'avoir point expressément produit au jour sa pensée; quoiqu'assûrement son honneur soit plus interessé que le nôtre à l'entier ensevelissement d'un tel soupçon. Mais je ne puis lui sçavoir que très-mauvais gré d'avoir osé le former contre nous.

M. de L. ose donc soupçonner que nous dressons les discours, que nous les faisons apprendre aux Convulsionaires, qui les repetent dans leurs convulsions, & qu'alors nous crions miracle. Car c'est jusques-là que doit s'étendre son soupçon. Il n'est pas possible que 500. Convulsionaires en imposent, sans que nous participions à l'imposture. D'ailleurs, ces discours si beaux, si diversifiez, si solides sur les matieres les plus sublimes & les plus théologiques, comme sur les veritez de la toute-puissance, de la grace, de la confiance chrétienne, &c. Ces discours, dis-je, ne pourroient, selon cette idée, sortir que de notre plume. Ainsi nous serions les fauteurs & même les mobiles de l'imposture. Est-il possible que M. de L. ait pû s'arrêter à un tel soupçon ? Assûrément il ne nous rend point justice, & il ne nous connoît gueres, s'il nous a crû capables d'une telle fourberie. Croit-il donc qu'une petite division entre lui & nous, ait été capable de nous renverser assez la cervelle pour nous faire tomber dans de pareils excès ?

De plus, il y a 6 à 700 Convulsionaires à Paris seul; il y en a de tout état, de tout âge, de tous caracteres. M. de L. ose-t'il penser que toutes ces personnes en imposent? Passe, qu'il puisse se faire que quelques imposteurs s'y mêlent; mais outre qu'ils seroient bien-tôt découverts, car nous sommes assûrement aussi vigilans sur l'article de l'imposture, que le pourroit être M. de L. lui-même, est-il possible que 6 à 700 personnes dans une ville comme Paris, sous les yeux d'adversaires nombreux, attentifs & éclairez, en imposassent sans qu'on s'apperçût de la fourberie; & quand cela seroit possible, M. de L. en excepteroit sans doute quelques-uns qu'il connoît, Mademoiselle le Brun, Mademoiselle Danconié, &c. le ministere

public lui-même reclameroit en faveur de la sincerité de Mademoiselle le Febvre & de quelques autres qu'il a fait enlever, & dans lesquelles son silence dit assez, qu'il n'a trouvé aucune marque même apparente d'imposture. Quel interêt d'ailleurs auroient ces personnes à en imposer. Nos Convulsionnaires ont tout à craindre & rien à gagner.

De quelle gayeté de cœur se livreroient-ils à une imposture qui étant découverte les exposeroit à toutes sortes de dangers, & les couvriroit d'ignominie ?

Enfin les discours doivent venir de la même cause que les mouvemens ; ceux-ci ne sont point un fruit de l'imposture, puisqu'ils sont au-dessus des forces de la nature, les discours n'en sont donc point non plus, & le surnaturel des mouvemens décide en faveur des discours.

Le systême d'imagination frappée, n'est pas plus solidement appuyé ; & pour le renverser de fond en comble, on conçoit qu'il suffit de sauver notre preuve des mains de M. de L. & de la rétablir en son entier.

J'observe d'abord qu'on ne peut point une plus forte preuve que les convulsions viennent de Dieu, que l'embarras où se trouve ici M. de L. Jusqu'ici il n'a raisonné que dans la supposition que le démon seul étoit auteur des convulsions. Il sent que ces discours de pieté ne cedront point à ce systême ; & il commence à en embrasser un autre, qui est celui de l'imagination. Vous ne pouvez accorder ce caractere de nos convulsions avec votre systême, dois-je dire à M. de L. donc votre systême sur le démon, cause de cette œuvre, est faux. Mais vous n'avez recours à ce systême du démon pour expliquer les mouvemens, que parce que l'imagination ne cadre point avec ces prodigieuses convulsions. Donc votre nouveau systême de l'imagination est faux aussi. Celui de l'imposture l'est encore par la même raison. Mon systême est donc le seul vrai.

Notre preuve rétablie, renferme bien des caracteres beaucoup au-dessus des forces d'une imagination frappée, comme on le voit par la preuve en elle-même.

L'imagination est-elle donc capable de faire que des gens disproportionnez en âge, en lumieres, en éducation, sans avoir aucune relation entre eux, fassent des discours étonnans sur les mêmes objets de la religion ?

Il est vrai que M. de L. nie qu'ils ayent aucun rapport entr'eux, & qu'il prétend qu'on rapporte en leur présence ce que d'autres ont fait, & qu'ainsi l'imagination se frappe.

Mais je suis en état d'assûrer à M. de L. que depuis Juin & Juillet 1732, qu'ont commencé ces discours, jusqu'à présent, il y en a un très-grand nombre qui disent de très-belles choses, & qui n'ont jamais rien sçû de ce que faisoient & disoient les autres. On est aussi attentif à prévenir les effets de l'imagination, qu'à se précautionner contre l'imposture ; & chez un très-grand nombre on pousse la circonspection jusqu'à ne parler pas même des veritez qui ayent quelque rapport à celles dont ils parlent dans leurs convulsions. Je sçais qu'il y en a d'autres à l'égard desquels on ne pousse pas

si loin la rigueur de cette circonspection, & avec raison Est-il juste en effet de priver de ces grandes veritez ceux qui en ont le plus de besoin, étant les plus exposez à la persécution, & de ne les pas instruire sur l'excellence & les fins d'une œuvre à laquelle ils ont tant de part. D'ailleurs l'experience qu'on a fait, que l'imagination n'avoit aucune part dans ces discours, rend moins scrupuleux sur les entretiens qu'on peut avoir en présence de ces Convulsionaires, & fait qu'on se dépouille volontiers de l'espece de barbarie qu'il y avoit à priver ces personnes de tant de richesses que Dieu nous communique par elles, & à les laisser pauvres au milieu de l'abondance. Mais quelque sage que soit cette conduite, il n'en est pas moins vrai qu'elle n'a pas toujours été tenuë, qu'on n'a commencé à la suivre que vers Janvier de cette année, qu'elle n'est tenuë que chez le petit nombre de nos Convulsionaires, & que pendant les six premiers mois, où ils ont fait ces discours, presque tous nos Convulsionaires n'avoient aucune relation entre-eux.

On voit d'ailleurs dans des Provinces éloignées des Convulsionaires, qui dans des discours rassemblent toutes les veritez, tous les points de vûë différens, toute la varieté des beautez, des figures, des paraboles, &c. qu'on trouve répanduës dans la multitude de nos Convulsionaires.

Or certainement ceux-ci n'ont eu aucun commerce avec ceux-là. Par conséquent il est démontré que ces discours n'ont point pris naissance dans le commerce que les Convulsionaires ont entr'eux; puisqu'il n'a point existé. Notre preuve subsiste donc en son entier.

Mais quand même cette partie en seroit retranchée, notre preuve n'en seroit pas moins forte. Le commerce rendra à la vérité tout naturel le concert à parler sur les mêmes objets. Mais il ne fera pas que ces Convulsionaires representent ces mêmes véritez sous des faces toutes différentes, sous des symboles absolument diversifiez, avec des beautez toutes particulieres. Ce commerce ne fera pas que dans la multitude innombrable de ces discours, de différens Convulsionaires, on n'en trouve pas deux qui ne contienne de nouvelles beautez, qui ne présente un nouveau point de vûë, qui n'expose un nouveau tableau; & cela quoiqu'entre 6 ou 700 Convulsionaires, presque tous fassent tous les jours des discours (en forme de priere,) qui durent des heures entieres, & quelquefois des demie journées & plus. Voilà ce qu'assûrement le simple commerce entre les Convulsionaires ne fera pas.

Il ne fera pas non plus que des Convulsionaires, qui souvent ne sçavent pas lire, traitent des véritez les plus sublimes & les plus essentielles de la religion, de la maniere la plus tendre, la plus lumineuse, la plus exacte; de sorte que nos plus habiles Théologiens & nos plus grands Prédicateurs avoüent qu'ils auroient peine à parler si clairement, & que sûrement ils ne le feroient pas d'une maniere si touchante, si animée, si onctueuse. Il ne fera pas qu'un enfant de 16. ans, qui n'a jamais lû que les Figures de la Bible de M. de Royaumont, fasse des discours d'un stile prophetique, &

dont presque tous les membres de phrases sont tirées des Prophetes : il ne sera pas qu'elle indique dans les Prophetes en tels Chapitres, depuis tel verset, jusqu'à tel verset, des traits qui conviennent admirablement au tems présent ; il ne fera pas qu'elle expose les vûës les plus belles sur le retour des Juifs, qu'elle en parle comme si elle eût entré au Conseil de Dieu même, qu'elle caracterise cet évenement prochain, comme le grand remede à nos maux, pendant que hors de ses convulsions, elle n'a pas la moindre idée de ces grandes véritez, qu'elle ne connoît que très-confusement les maux de l'Eglise, & qu'elle n'a d'autre pensée de la conversion des Juifs, que celle du commun qui la renvoye à la fin du monde.

Combien plus ces faits sont-ils étonnans, lorsqu'il est constant que ces Convulsionnaires n'ont aucune relation entre-eux, qu'ils n'ont point les mêmes lumieres, & que cependant ils se réunissent à représenter les mêmes objets de religion. C'est assurement ce que l'imagination n'a jamais fait, & ce qu'elle ne fera jamais.

Je ne veux point finir sur ce systême vraiment imaginaire, sans faire mention de deux faits bien capables de faire revenir M. de L. de cette imagination.

M. de L. n'ignore pas que le don des langues est repandu sur plusieurs de nos Convulsionnaires depuis plusieurs mois. Or certainnement rien de moins imaginaire. Mademoiselle Danconié, si connuë dans Paris par les Convulsions, entend toutes les langues quelques étrangeres qu'elles soient : j'en sçais un qui parloit une langue absolument inconnuë à nos plus habiles interprêtes. M. de L. va peut-être crier à l'imagination : je peux l'assûrer du contraire ; & en voici la preuve. On a entendu pendant plusieurs jours un son de voix extraordinaire, & ce qui a plus surpris, a été de voir que ce Convulsionnaire ne pouvant parler que cette langue inconnu, lisoit des Pseaumes & d'autres Livres, en rendant le françois en sa langue ; on l'a prié de traduire en sa langue plusieurs mots françois : il l'a fait, & on a eu grand soin d'Ecrire les sons qu'il avoit formez. Environ 15 jours après, on lui a repeté les sons qu'on avoit écrits & on l'a prié de les traduire en françois : il a pris une plume, & il a écrit les mêmes mots françois qu'il avoit rendus 15. jours auparavant par ces sons ; on l'a ainsi fait traduire plusieurs choses, & on a toûjours remarquez que les mêmes sons repondoient aux mêmes mots. Voilà assûrement des faits bien au-dessus du pouvoir de l'imagination.

Mais il y a encore un fait plus marqué. Dès le premier jour de ce nouveau langage, la main de ce Convulsionnaire se trouva dressée a un nouveau genre d'écriture, & il traçoit des caracteres inconnus pour écrire ces sons qu'il prononçoit. Cette écriture étoit reglée, les caracteres formez & si distincts, que l'ayant prié de mettre au-dessous d'un alphabet françois qu'on lui présenta les caracteres de la langue qui répondoient à nos lettres, il le fit, & mit dessous l'A. le caractere qui y répondoit ; il a ainsi traduit en ces caracteres des phrases françoises ; &

souvent

souvent il a écrit en nos lettres les termes de sa langue, comme on écrit en caracteres Latins, des mots Grecs ou Hébreux. Ce sont assûrement de ces faits qu'il seroit ridicule d'attribuer à l'imagination.

Un autre Convulsionaire est connu par la faculté qu'il a de lire les yeux bien fermez toutes sortes de livres au seul tact du nez. Il y a quelques semaines qu'une personne connuë y alla avec une de ces images de Venise, dont les traits sont formez par une écritur des plus fines. L'image bien cachée, le secret bien fidelement gardé, il entre, il fait quelque tems après bander les yeux du Convulsionaire, il y met même des paquets de coton, pour empêcher toute introduction de la lumiere. Cela fait, il présente le papier au Convulsionaire, qui tâte avec le nez & qui n'y connoît rien.

Cette personne à qui appartenoit l'image, lui présente en badinant une loupe, le Convulsionaire la prend, la pose entre son nez & l'image, l'avance & la recule, comme pour chercher le point de vûë, & enfin au grand étonnement de la personne & de tous les assistans, il fixe la loupe à une certaine distance, & lit l'une après l'autre toutes les lettres, presqu'imperceptibles qui formoient cet image. Ce fait est certain. En cas de besoin, on nommera la personne qui a fait cette épreuve. Peut-on rien de plus décisif contre le systême, qui attribuë à l'imagination l'œuvre des convulsions ?

Il paroît que M. de L. le sent, puisqu'il est obligé de revenir à son premier systême. *L'on a aussi*, dit-il, *tout lieu de croire que le démon à part à cette œuvre.*

Il est naturel que je me serve contre lui des raisons qui l'ont forcé à abandonner d'abord ce premier systême.

Le démon peut-il être auteur de ces discours sublimes & onctueux sur des véritez qui ont un rapport direct à la ruine de son empire sur les cœurs ? Peut-il faire des discours aussi touchans sur la nécessité de cette vraye confiance en Jesus-Christ tout-puissant sur les cœurs ; sur la nécessité d'avoüer son impuissance & de fonder toute sa force sur celle de la Grace ? Peut-il apprendre aux hommes à prier, & leur en donner l'exemple ? Peut-il se borner à la priere, comme le font nos Convulsionaires, qui respirent tellement cet esprit, que tout forme chez eux un sujet de prieres ? Tout se dit en priant. Le démon prend-t'il soin de reprendre les hommes de vices réels, pour ne les exhorter qu'à des vertus également réelles ? Peut-il honorer Dieu & n'honorer que ce qui vient de lui, &c ? Peut-il enfin travailler à convertir des pécheurs, à ranimer des justes, comme le font nos convulsions, &c ? Ces questions se décident elles-mêmes.

Ce que dit ensuite M. de L. est si obscur que je n'y compreds rien ; & je suis même charmé de n'y rien comprendre ; car tout ce que j'y entrevois n'est qu'un raisonnement fondé sur le décharnement de notre preuve, qu'il assaisonne d'une raillerie hors de place. *Il est déraisonnable*, dit-il d'un ton sérieux, *de conclure d'un beau discours, que Dieu en est l'auteur par une operation surnaturelle.* Comme si l'on avoit jamais prétendu que Dieu fut par

Q

une operation surnaturelle l'auteur des beaux discours que M. de L. a pû faire. Dire que *les bons ou les mauvais esprits peuvent faire d'excellens discours*, c'est ce qui n'est pas bien intelligible. Entend il que les démons, mauvais esprits, peuvent faire d'excellens discours de pieté, discours onctueux, & qui convertissent de grands pécheurs ? Entend-il qu'un ignorant pourra faire un excellent discours par son propre génie ? Adopte-t'il ici l'imposture, l'imagination, ou l'operation du démon pour systême ? Cela est trop obscur pour qu'on y réponde, & quelque sens d'ailleurs qu'on y donne, il est de l'honneur de M. de L. que cet alinea demeure inintelligible.

(VI.) Les representations inimitables à la nature, sont un surcroit de preuves.

Je convlens que par elles-mêmes elles ne prouvent pas la divinité des convulsions, à moins qu'on y ajoûte cette circonstance importante qui y est effectivement liée : que ces representations inimitables à la nature n'épuisent, ni ne détruisent, comme je l'ai déja dit. Mais le contenu de cette preuve, telle qu'elle est énoncée, prouve seulement que les convulsions ne sont, ni imposture, ni effet d'une imagination dereglée. Tels sont ces états de morts, où pendant près de trois jours les membres sont dans un état de roideur continuelle. Il est clair que cette roideur continuelle est au-dessus des forces de l'homme, que c'est un état violent qui tend à détruire le corps en faisant perdre aux nerfs & aux muscles toute leur action. L'homme n'est point maître de se mettre dans ces états ; & le démon lui-même ne le peut, sans épuiser ou détruire.

La sensibilité dans les parties du corps qui répondent aux cinq playes de Notre-Seigneur Jesus-Christ, pendant que le reste du corps est insensible ou presqu'insensible, est du même rang, & l'homme n'est point maître de se donner ces insensibilitez. Il est vrai que cette sensibilité & insensibilité, peuvent être contrefaites, au lieu que la roideur ne le peut pas ; & c'est en cela qu'elles sont une preuve moins forte que celle qui se tire des états de mort ; mais cependant cette sensibilité dans ces parties du corps, pendant que tout le reste est insensible, quoique pouvant être contrefaite, peut néanmoins être constatée. Et je ne crois pas qu'un homme, quelque interessé qu'il puisse être à cacher sa fourberie, n'en laisse pas échaper des preuves démonstratives, quand on le piquera fortement avec une épingle ou autre chose, comme on l'a fait à plusieurs Convulsionaires.

D'ailleurs la bonne foi connuë de ceux qui sont dans ces états, est encore un moyen de constater la réalité de ces insensibilitez ; & l'on ne peut détruire la réalité de ces états, qu'en prouvant clairement l'imposture de ceux qui disent y être.

Or nos Convulsionaires sont hors de tout soupçon d'imposture. La sincerité notoire du très-grand nombre, le peu d'interêt qu'ils auroient à tromper, les risques très-grands qu'ils courroient en le faisant ; le lieu où ils sont, l'exposition à la vûë de leurs contradicteurs, &c. Tout prouve leur sincerité.

Néanmoins malgré tout cela M. de L. ne craint point d'embrasser ce seul moyen qui lui reste ; & de faire tomber le soupçon d'imposture sur tous les Convulsionaires, & en particulier sur ceux qui se sont trouvez en ces états de mort ou d'insensibilité. Et voici les fondemens d'une entreprise si importante.

Une Convulsionaire, dit-il, fit un éclat de rire pendant son état de mort. Une autre se donna beaucoup plus de roideur dans les membres, qu'elle n'en avoit dans la convulsion. Enfin la même n'a pas été insensible, après qu'elle avoit dit qu'elle le seroit.

De ces faits il conclut : 1°. Qu'y ayant eu de la supercherie, cela prouve assez qu'il n'y avoit rien de surnaturel dans ces deux convulsions. 2°. Qu'il doit être en garde contre les autres qui veulent paroître insensibles dans leur état de mort. Répondons d'abord aux faits.

Le fait de la Convulsionaire connuë sous le nom de l'invisible, n'est pas tel qu'on l'a rapporté à M. de L. Elle ne fit point un éclat de rire, mais elle jetta un simple souris, & en voici l'occasion.

Il faut d'abord remarquer que plusieurs Convulsionnaires conservent dans une parfaite connoissance. M. de L. a vû Mademoiselle le Brun, qui ces états pendant environ un quart d'heure étoit dans cet état : sa connoissance étoit entiere. La Convulsionnaire dont parle M. de L. étoit dans le même cas ; c'est ce qui rend fort naturel le souris que M. de L. lui reproche, & dont voici l'occasion.

Un enfant qu'on anmena dans la chambre où étoit la Convulsionaire étenduë comme morte l'ayant apperçûë se mit à crier & à demander à la personne qui l'avoit fait entrer de l'emmener. On s'empressa de sçavoir la cause de ces cris, & l'enfant ayant dit qu'il y avoit là un mort, dont-il avoit peur, cela produisit un ris dans l'assemblée & un souris dans la Convulsionnaire.

Voilà le fait tout simple, M. de L. voudroi-t'il nous apprendre en quoi il y trouve de l'imposture. D'ailleurs quel raport ce fait a-t'il à cet état de roideur dans les membres. Quand il y auroit dansce ris quelque trait d'imposture, en seroit-il moins vrai que ces membres ont été roides pendant près de 3 jours ? En seroit-il moins constant que cet état est au-dessus des forces de l'homme. Elle a souri : qu'en conclure ; rien autre chose, si ce n'est qu'elle a souri, & qu'elle conservoit une parfaite connoissance, malgré cet état de roideur dans tout ses membres ; mais seroit-on jamais en droit d'en conclure que cet état de roideur est volontaire & fruit de l'imposture.

Quant au fait de Rozalie, je n'en suis point instruit. Mais il me paroir bien difficile de fixer le terme de la roideur d'un membre dans la convulsion ; d'autant que ces roideurs ne sont pas toujours les mêmes. D'ailleurs il ne seroit pas étonnant que le mouvement du muscle qui roidit promptement le bras le roidit dans l'instant A plus qu'il ne doit l'être dans l'instant B & C. Cela est & cela doit être selon les loix du

mouvement, mais quand il y auroit de l'imposture, on n'en conclura pas davantage que du premier fait il n'en sera pas moins constant qu'elle a été dans un état de mort, & que cet état n'est point imitable à la nature : cela concluroit bien qu'elle a pû pendant un instant ajouter au mouvement de la Convulsion ; mais ce mouvement & cette roideur n'en seroient pas moins constantes. Pour le nier, il faut prouver, ou que cette roideur n'a pas existé ou qu'elle peut-être imitée. Voilà ce que M. de L. devoit faire. Ce n'est qu'après cela qu'il sera en droit de traiter de chimeres ou d'impostures des mouvemens si réels & surnaturels.

Je ne suis pas plus instruit de l'autre fait touchant Rozalie. Mais quand ce fait seroit tel qu'on l'a raporté à M. de L. que prétend-t'il en conclure ? Elle a annoncé qu'elle seroit insensible, & cependant elle ne l'a pas été, ou ne l'a pas été entierement ; on n'en peut conclure autre chose, sinon qu'elle s'est trompée & qu'elle a annoncée un évenement qui n'est pas arrivé. Mais en conclure qu'elle en impose, qu'il ne faut croire aucune de ces insensibilitez : elle s'est trompée, donc elle en impose, donc tous les états semblables anterieurs ou posterieurs à celui qu'elle a annoncé sans qu'il soit arrivé, sont des impostures dans tous les autres Convulsionnaires qui pretendent y être, c'est un raisonnement qui assûrement ne trouvera pas son semblable dans les regles de la logique, à moins qu'on l'y cherche au Chapitre des Sophismes.

D'ailleurs la sensibilité étoit-elle en son entier, ou n'y en avoit-il que quelques legers sentiment ? c'est ce que M. de L. ne dit pas. J'en ai vû dans cet état de crucifiement qui n'avoient aucun sentiment dans aucune partie du corps : les pincer, les piquer ne produisoit aucune marque de sensation de douleurs. Il peut se faire que toutes n'ayent pas eû le même degré d'insensibilité. J'en ai vû d'autres qui avoient du sentiment dans tous les membres à l'ordinaire ; d'autres n'avoient que très-peu de sentiment extraordinaire aux pieds & aux mains, & j'en ai vû, au nombre desquels étoit la petite Nicet, à qui on ne pouvoit toucher même legerement & par mégarde dans les mains, ou aux pieds, sans exciter des douleurs & des cris qui duroient près d'un quart d'heure

Enfin quand il y auroit de l'imposture dans ces trois états M. de L. ne seroit pas raisonnable d'en conclure : 1°. Que tout le reste de leurs convulsions seroient impostures. Ces Convulsionaires auroient pû en imposer dans des mouvemens qui eussent été de leur ressort, sans qu'il fût moins vrai qu'elles avoient d'autres mouvemens, entr'autres ces roideurs continuées, qui sont des mouvemens *très-surprenans*, selon M. de L. lui-même, & au-dessus des forces de la nature.

En conclure : 2°. Que tous les autres en imposent de même, n'est pas plus conséquent. On a reproché avec raison au Mandement de M. l'Archevêque, contre Anne le Franc, un pareil Sophisme. Une multitude de Convulsionaires ont éprouvé ces sortes d'états de roideur & d'insensibilité. Les uns ont eu les premiers sans insensibilité, comme Mademoiselle le Brun ; d'autres

d'autres ont eu tous les deux états ensemble, & assurément il seroit hors de toute vraisemblance de les soupçonner d'imposture. A la bonne heure que, posée l'imposture, M. de L. *se tienne en garde* contre les mouvemens semblables; cela n'est point à condamner. Mais aussi que préalablement à tout examen, il ne concluë pas que tout est imposture. Qu'il examine sans aucune prévention, & qu'il se rende, lorsque toute sa pénetration & sa vigilance sont vaincuës, & qu'il trouve des etats violens au-dessus des forces de la nature & de l'imagination, & des caractéres innombrables & décisifs au-dessus du pouvoir, & opposez aux interêts du démon.

Ce n'est donc point *s'avancer un peu trop*, comme le dit M. de L. p. 6. que de prétendre que ces *representations sont inimitables à la nature.*

(VII.) Sur les *sentimens de pieté* dont les discours de nos Convulsionaires sont remplis, qu'il me soit permis de demander à M. de L. acte de l'aveu qu'il fait p. 7. que *ces seuls sentimens de pieté prouveroient l'action de Dieu.*

Il étoit donc inutile de tant raisonner sur des systêmes si differens. Et M. de L. qui est forcé de convenir que ce grand caractere de nos convulsions les marque évidemment au coin de la divinité, ne devoit s'attacher qu'à ce seul caractere, & en examiner la réalité. Par là il auroit terminé tous ses doutes.

Après un tel aveu de M. de L. il ne s'agit donc plus que de sçavoir si ces sentimens de pieté sont réels, ou s'ils sont feints; c'est même cette seule alternative que M. de L. y met, & par conséquent il rejette lui-même, & avec raison, le démon, & l'imagination qui ne peuvent produire un caractere si évident & si réel. Donc, dois je, conclure contre M. de L. ni le demon, ni l'imagination ne sont point non plus cause des autres caracteres, comme il l'a prétendu.

Mais, dit il p. 7. qui les voit ces sentimens, & qui en peut répondre, que ceux qui les ont? Et le témoignage de ces personnes est-il suffisant, sur tout après les preuves que l'on a de la supercherie de plusieurs d'entr'elles, dont je viens de rapporter quelques exemples.

Je ne m'arrête point à faire remarquer le sophisme, qui est ici réiteré. Ce que je viens de dire plus haut s'applique ici. Je ne m'arrête pas d'avantage sur ce que ces *supercheries* prétenduës ne sont pas prouvées: & sur ce que, quand elles le seroient, elles pourroient bien être un préjugé contre celles en qui on les auroit découvertes, mais on ne seroit pas en droit d'en conclure, que sans aucun examen, il faut traiter d'imposture tout ce qui se passera dans elles, encore moins ce qui se passera dans les autres.

Je ne m'arrête qu'à observer que M. de L. est enfin obligé de se jetter dans un nouveau systême, qu'il n'avoit point encore ouvertement adopté; qu'il rejette les deux premiers, comme insoutenables, & qu'il ne s'arrête qu'à celui-ci, qui assûrement ne l'est pas plus, & est encore moins raisonnable que les deux autres, si il peut y avoir du plus ou du moins raisonnable dans l'un de ces trois systêmes.

Ces sentimens de pieté sont exprimez dans des discours sublimes & onc-

tueux, bien au-dessus du pouvoir naturel de la plûpart de nos Convulsionaires. Il faut donc qu'il y ait quelqu'un qui leur dresse ces discours remplis d'une pieté feinte. Ce quelqu'un ne peut-être que nous. Et M. de L. ne craint pas d'adopter un systême qui nous rend nécessairement coupables d'une fourberie si impie & si digne de tous les anathêmes de Dieu & des hommes.

Quant à ces sentimens de pieté, on peut les considerer, ou dans les Convulsionaires, ou dans les personnes qui sont présentes aux discours onctueux qu'ils prononçent.

A l'égard des Convulsionaires, il faut en distinguer de trois sortes. Les uns, sans aucune connoissance, tiennent des discours solides & onctueux, mais leurs convulsions finies, ils n'ont aucune idée de ce qu'ils ont dit, & il ne leur en reste aucun sentiment.

D'autres ont une pleine connoissance & ne parlent point, n'ayant point d'autres sentimens de pieté que ceux que la charité forme en eux dans leur état ordinaire. Mademoiselle le Brun étoit de ce nombre.

D'autres enfin avec cette pleine connoissance, se sentent animez de sentimens vifs de pieté, leur cœur est brûlant, & leurs paroles sont toutes de feu.

Cela posé, je ne m'arrête qu'aux derniers, & je dis à M. de L. que ce sont, & ces personnes & leurs discours qui nous apprennent qu'elles ont dans le cœur ces sentimens de pieté. Ces personnes sont pour la plûpart des personnes simples & ignorantes, & très-incapables de pouvoir entrer assez dans une passion feinte, pour prononcer des discours si touchans avec un feu, un zele, & un air de pieté qu'elles n'auroient pas, si elles n'en étoient vrayement animées. On sçait assez quelle peine le commun des Prédicateurs d'aujourd'hui ont à animer leurs discours. Que d'étude, que d'art pour cela : encore n'y réussissent-ils pas ; & la froideur de leur stile, la maniere tranquille dont-ils parlent, & même les gestes comiques & forcez qu'ils employent, découvrent assez que ce sont des gens qui viennent dans la Chaire faire un discours de parade, & qui tâchent de feindre des sentimens qu'ils n'ont pas. Nos Convulsionaires sont assurement pour la plûpart incapables d'une telle étude. Ou la foiblesse de leur âge, ou leur ignorance, leur laissent à peine la facilité d'exprimer ce qu'ils pensent réellement ; combien moins par conséquent exprimeroient-ils si bien ce qu'ils ne pensent pas ?

Ainsi leurs discours onctueux nous assûrent de la réalité de ces sentimens de pieté que l'action de Dieu forme en eux.

Le témoignage de ces mêmes Convulsionaires forme un surcroit de preuves. Sortis de leurs convulsions, ils confessent que leur cœur étoit embrasé, que leurs paroles n'exprimoient pas encore tout ce qu'ils sentoient, & qu'ils ne sentent jamais rien de semblable, hors des convulsions. Ce témoignage seul me suffiroit, vû qu'aucune de ces personnes n'a jamais été convaincuë d'aucune supercherie. Combien plus suffit-il, lorsqu'il est joint au

feu & à l'onction des discours, & qu'on voit dans ces Convulsionaires hors de leurs convulsions un amour plus ardent pour la priere, un détachement plus entier des choses de la terre, un desir plus vif pour le Ciel, des sentimens de componction plus sensibles dans les uns, & dans les autres un commencement de ces vertus. Quand on voit que ces discours nourissent, affermissent & augmenrent ces grands sentimens de pieté, & qu'on sort ordinairement des convulsions plus reconnoissant & plus pènitent qu'on n'étoit auparavant, c'est assûrement une preuve bien complette de la réalité & de la divinité de ces sentimens. D'ailleurs quand ils n'en deviendroient pas meilleurs, dès-là que les convulsions ne les rendroient pas plus mauvais, il en faudroit conclure que le démon n'en seroit pas l'auteur.

Cet ennemi essentiellement incapable de produire des sentimens d'une solide pieté, ne peut inspirer que la corruption, l'orgueil & la presomption en ses propres forces &c. Or ce sont des vices que nos Convulsionnaires ont en horreur. Leurs discours sont remplis de l'attachement aux vertus contraires ; leur conduitte repond ou au moins commence à repondre ordinairement à ces sentimens ; rien dans eux, ni dans les discours qu'ils prononcent lorsqu'ils sont en Convulsions, ne respire aucun vice, tout au contraire respire la vertu. Par consequent &c.

Que ne m'est il permis pour rendre cette preuve plus sensible, de nommer ici quelques unes de ces personnes ! Mais le danger seroit trop grand pour elles ; & il suffit de nommer Mademoiselle le Febvre enlevée par ordre du Ministere l'année derniere. Elle avoit une pleine connoissance. Elle a éprouvé ces vifs sentimens de pieté. Elle en rend témoignage. Le silence de la Cour sur les Convulsions de cette pieuse fille, depose en faveur de sa sincerité & de la divinité de ses Convulsions. Ainsi son témoignage appuié d'une conduite édifiante, ne peutêtre recusable.

Quant aux sentimens de pieté formés en ceux qui entendent ou même qui lisent ces discours, la preuve en est bien sensible. Je l'ai éprouvé, & je l'éprouve toutes les fois que j'en vois la multitude des personnes qui ou les entendant ou les lisant, s'unissent à rendre le même témoignage ; & le grand nombre de pecheurs convertis à la faveur de ces discours en est une preuve. Il ne tient qu'à M. de L. d'en faire l'épreuve, s'il ne l'a pas faite encore, il sentira assurement un feu interrieur qui animera de nouveau & tout à coup les grands sentimens de pieté que Dieu a mis en lui. Or c'est assez là un moyen sûr de discerner la réalité des sentimens de nos Convulsionnaires.

On peut dire que le peu de conversions produites par le commun des Predicateurs d'aujourd'hui, naît de ce que la charité n'embrase pas leurs paroles, & de ce que par leurs paroles elle ne se communique pas au cœur de ceux qui les entendent. La charité seule produit selon l'ordre ordinaire ces sortes d'effets. *Accendat ardor proximos.* Ainsi ces sentimens que j'éprouve deposent en faveur de la realité de ceux des Convulsionnaires

qui les produisent en moi. Ils l'a prouvent encore, en ce que le démon ne voudroit pas produire ces apparences mêmes d'une pieté feinte. S'il peut arriver que Dieu produise des conversions par un mauvais Predicateur, le démon ne souffrira pas qu'il les produise par son moyen & il cessera plutôt d'agir. Par consequent quand nos Convulsionnaires n'auroient aucun sentiment de pieté, il suffit que ces Convulsions produisent en moi & en d'autres ces sentimens, pour que dès-là je doive conclure que le démon n'est point auteur des Convulsions. Il ne peut selon M. de L. lui-même, produire ces sentimens de pieté dans nos Convulsionnaires, s'ils sont réels; mais il ne peut, ou plutôt il ne veut pas non plus produire des apparences de pieté dès que ces apparences en feroient naître en moi une véritable; l'un & l'autre effet est également opposé aux interêts du démon, & si l'un surpasse son pouvoir, l'autre surpasse son vouloir : ainsi les sentimens de pieté produits dans ceux qui assistent aux Convulsions, se réunissent avec ceux des Convulsionnaires, pour démontrer que le démon n'est point auteur de l'œuvre : le changement des mœurs joint à d'autres caracteres prouvent que l'imagination ni l'imposture n'en sont point la cause; prouvant au contraire la réalité de ces sentimens de pieté, ils prouvent *l'action de Dieu* selon M. de L. lui même. Ces sentimens viennent donc de Dieu, Dieu est donc l'auteur des Convulsions qui toutes entieres ne tendent qu'à inspirer ces sentimens de pietés.

(VIII) Les Revelations de nos Convulsionnaires telles que la connoissance des choses cachez, de l'interieurs des consciences, le discernement des Reliques &c. leurs predictions des choses futures & dont l'évenement dépend purement des décrets de Dieu comme des guerisons miraculeuses, Convulsions prédites &c. forment encore au moins, quant aux prédictions, une nouvelle preuve positive que nos Convulsions viennent de Dieu.

Ces faits sont inconțestables, & on ne craint pas plus *le rigoureux examen* que M. de L. en pourroit faire, qu'on ne craint celui de l'Archevêché. Loin de le craindre on invite M. de L. a le faire le plus *rigoureusement* qu'il le pourra. La vérité ne peut que perdre à n'être pas connuë, & elle gagne toujours à avoir des contradicteurs difficiles & *rigoureux*.

M. de L. essaye d'attaquer & ces revelations & ces predictions. Voions comment il s'y prend, & pour cela examinons d'abord les revelations.

Ces révelations consistent en la connoissance de plusieurs choses cachées, discernement des Reliques, pénetration des consciences.

Il y en a qui distinguent dans une compagnie les personnes qui ont eu des convulsions, ou qui ont été guéries miraculeusement.

Il y en a qui à la vûë d'une Lettre cachetée ont dit ce qu'elle contenoit, & de qui elle venoit; il y en a qui à l'odorat sentent en marchant dans les ruës les maisons où il y a des Convulsionaires; d'autres ont poussé la connoissance, distincte des choses cachées, jusqu'à dire à une personne, vous avez fait telle faute; vous êtes agité de tel mouvement; entré dans votre chambre,

chambre, vous avez fait telle chose, vous avez dit telle priere pour telle fin; & une infinité d'autres faits semblables, qui n'ont pas peu servi à la conversion de grands pécheurs, qui souvent ont trouvé dans les Convulsionaires des personnes plus éclairées qu'ils ne l'étoient eux-mêmes sur l'état de leur ame, sur leur vie licentieuse & leurs crimes. Tel est le léger crayon de tout ce qu'il y a d'étonnant dans la connoissance de nos Convulsionaires. Ces faits sont constans. M. de L. sçait bien à qui s'adresser pour en avoir indication. Il a des amis qui lui en rendront bon compte.

Il est clair que ces faits sont bien au-dessus des forces de l'imposture & de de l'imagination, aussi M. de L. n'y a point recours pour cette fois, & il croit trouver dans son systême sur le démon une réponse décisive à ces révelations. *Il n'y a rien*, dit-il, *dans ces révelations qui soit au-dessus du pouvoir du démon. S. Aug. dit qu'on a des preuves certaines que le démon a quelque fois découvert les pensées des hommes, & nos Rituels mettent les découvertes des choses cachées entre les marques qui servent à faire connoître les Energumenes qu'il faut exorciser.*

Je conviens avec M. de L. que ces révelations de nos Convulsionaires ne sont pas absolument parlant au-dessus du pouvoir du démon. Je ne sçache pas que nos Convulsionaires ayent revelé des pensées tellement cachées, qu'elles n'ayent jamais été produites au-dehors, par paroles, ou par signes: selon S. Aug. lib. de divin. dæmon. *Dæmones aliquando hominum dispositiones non solum voce prolatas, verum etiam cogitatione conceptas cum signa quædam in corpore exprimuntur ex animo tota facilitate perdiscunt.* Cap. 5. post med. Voyez S. Thomas, p. 1. quæst. 57. art. 4.

Mais quelle conséquence M. de L. sera-t'il donc en droit d'en tirer? Ces révelations sont au-dessus des forces de l'homme, elles ne sont donc, ni impostures, ni fruit d'une imagination dereglée.

Quant à sçavoir si elles viennent du démon ou de Dieu, les autres caracteres qui les accompagnent en doivent décider. Mais en conclure qu'elles viennent du démon; c'est une conséquence dont j'ai déja fait sentir le faux; & qui iroit à détruire presque toutes les révelations dont l'Ecriture fait mention.

En effet, de toutes les révelations dont il est parlé dans l'Ecriture, il n'y en a peut-être pas une qui ait roulé sur des choses tellement cachées, qu'elles n'ayent été produites au dehors par quelque parole, ou au moins par quelque signe. Je me borne à quelques exemples.

Dieu revele à Samuël la venuë de Saül, qui le cherchoit pour le consulter. Ahios, quoiqu'aveugle, reconnoît la femme de Jeroboam qui venoit à lui déguisée, & il découvre ce pourquoi elle est venuë à lui. Elie a révelation du dessein des gens de Samarie, qui alloient consulter Beelzebut. Elisée découvre l'action avaricieuse de Giezi, il revele au Roi d'Israël les mesures secretes du Roi de Syrie, & a connoissance qu'un homme vient pour le tuer.

Dieu fait connoître à saint Pierre le mensonge d'Ananie & Saphire. Jesus-Christ connoît le fond du cœur des Phariciens, qui donnoient plus d'un

signe exterieur de leur passions, & beaucoup d'autres faits semblables, qui assûrement ne sont point absolument au-dessus du pouvoir du démon.

La conséquence que M. de L. en tire est absolument contraire à la parole même de Jesus-Christ. Le Sauveur découvre à Nathanaël un fait que Dieu, le démon & Nathanaël seul pouvoient sçavoir; c'étoit une action exterieure, & par conséquent connuë du démon.

Cependant qu'en conclut Nathanaël? *Tu es Filius Dei, tu es Rex Israël.* Et ce fondement de sa foi est si solide, que Jesus-Christ, la vérité même, l'approuve d'avoir crû sur ce fondement. *Quia dixi tibi: vidi te sub ficu, credis. Majus his videbis.* Joan.

Saint Paul étoit tellement persuadé de la fausseté de cette conséquence, qu'il donne même en signe de la vérité de la Religion Chrétienne ces sortes de révelations. Il exhorte les Chrétiens à demander à Dieu ces dons de pénetration des cœurs, pour convaincre les Infideles. Or certainement découvrir les passions des Infideles, n'est point au-dessus du pouvoir du démon, puisque c'est lui qui les produit, & que ces passions n'étant pas d'ailleurs reprimées, devenoient sensibles, & par paroles & par signes; cependant Saint Paul exhorte à demander ce don, pour les convaincre & les forcer à reconnoître le doigt de Dieu. *Si autem omnes Prophetent, intret autem quis infidelis vel idiota, convincitur ab omnibus, dijudicatur ab omnibus, occulta cordis ejus manifesta fiunt, & ita cadens in faciem adorabit Deum pronuntians quod vere Deus sit in vobis.* 1. Cor. 14. 23. & 24.

Quant à l'autorité des Rituels, elle ne decide de rien. Ceux qui y ont inseré cet article l'ont fait dans la croyance sans doute que le don de Prophetie, cessé depuis plusieurs siecles, l'étoit pour toujours.

Passons aux prédictions. Il est constant qu'il y en a de très averées. Plusieurs de nos Convulsionaires ont annoncé des Convulsions ou des miracles à certaines personnes, & les leur ont annoncez si distinctement, qu'ils en ont souvent indiqué & l'heure & le lieu, sans s'être presque jamais trompé en ces sortes de prédiction. Or ces faits sont incontestablement au dessus du pouvoir du démon.

Le démon peut sans doute connoître des choses futures; mais il faut pour cela que ces choses futures dependent necessairement d'un évenement present connu du démon. Ainsi il peut arriver que le démon predise des tempêtes, des debordemens de Fleuves, des pestes, des famines. Mais quant aux choses futures qui dependent ou de Dieu seul ou du libre arbitre de l'homme & d'une connexité d'évenement: le démon & même les Anges ne le peuvent pas. Saint Thomas 1. partie. q. 57. art. 3. Estius, l. 2. disc. 7. §. 11. L'ambiguité des Oracles, l'inutilité des tentations contre Job, & contre Jesus-Christ même, l'incertitude où étoit le démon sur la divinité du Sauveur & son ignorance sur les effets de la mort de cette précieuse victime, en sont des preuves. Car dit Saint Paul 1. Cor. 2. *Si cognovissent, nunquam Dominum gloriæ crucifixissent.*

fent : Et faint Aug. *Si sciret tantum damnum se passurum non funderet in terram pretium quo redemptum est genus humanum.* In Psal. 140.

Or les Convulsions ou au moins les miracles dans le systême de M. de L. sont des effets qui dependent purement des décrets de Dieu. Le démon n'a donc pû les prédire. Dieu seul les a donc prédits par nos Convulsionaires, par la petite Dusson par éxemple, & par la Convulsionaire du Calvaire. Ils ont prédit aussi des conversions éclatantes qui sont arrivez comme ils l'ont annoncé. Or certainement ces effets vraiment miraculeux viennent de Dieu seul, dependent purement de ces décrets & de l'action de sa grace toute-puissante. Dieu seul a donc revelé ces évenemens à nos Convulsionaires, & le démon n'a pû en avoir aucune connoissance: ils ont prédit des évenemens qui dependent d'une connexité d'autres évenemens & du libre arbitre des hommes; il est vrai que ces choses ne sont pas encore arrivées, mais ils ne les ont pas annoncées pour aujourd'hui ou hier; attendons l'évenement. Ce qui est de sûr, est que depuis un an que ces prédictions ont commencé, tous nos Convulsionaires se sont réunis dans le même point de vûë sur les évenemens futures; les plus simples & les plus ignorans développent ces mêmes vûës; plus nous allons en avant, plus ils tachent de nous rendre attentifs à la grandeur de ces évenemens, plus ils en sont occupez, plus ils les annoncent comme prochains, & tout paroit se disposer de plus en plus à l'accomplissement de ces prédictions. Il y a plus d'un an qu'ils nous ont annoncé pour la premiere fois que cette œuvre seroit une pierre de scandale pour une infinité de personnes, ils nous ont avertis très-expressement des grands nuages dont Dieu prendroit plaisir à couvrir son œuvre dans quelque tems; ils nous ont annoncé une persécution terrible, & une contradiction des plus violentes à l'occasion de ces nuages. Nous attendons l'évenement, & nous admirons dans le secret de notre cœur, combien tout paroît concourir à l'évenement de ces prédictions, & combien nous devons être reconnoissans d'avoir été prevenus sur une conduitte mysterieuse qui auroit pû être pour nous un sujet de scandale.

Mais dit M. de L. *dès que l'on convient que ces prédictions sont souvent fausses, elle ne peuvent servir à établir la divinité des Convulsions.*

La conséquence est assurement très-mal tirée, & c'est un deffaut que j'ai déja plusieurs fois réproché aux raisonnemens de M. de L. *Le faux ne détruit point le vrai qui le préce le ou qui le suit*, dit le P. de G. cidessus p. 8. le faux de plusieurs prédictions ne fera pas qu'il n'y en ait pas une multitude d'autres qui sont constantes, vérifiées & qui ont été tellement circonstanciées que l'évenement n'en peut être attribué au hazard. En quelque nombre que puissent être ces prédictions fausses, il n'en est pas moins constant qu'il y en a de vrayes & qui ne peuvent être attribuées au démon. La multitude du faux ne fera pas que le démon, l'imposture ou l'imagination fassent ce qu'ils n'ont jamais fait & ce qu'ils

ne peuvent jamais faire. Ainsi malgré le faux, le vrai subsiste en son entier. Subsistant en son entier, il prouve par conséquent l'action de Dieu, qui peut seul le produire, il prouve par conséquent la divinité de l'œuvre. les prédictions fausses ne détruisent donc point notre preuve, fondée sur les prédictions vraies, & elle ne doivent être regardées que comme un nuage & une objection. Dieu ne peut-il pas cacher de grands desseins sous des faussetez mêlées avec le vrai ? *A noto ad notum* ?

Mais le faux ne peut subsister avec le vrai surnaturel, & ainsi le faux prouve que le vrai n'est pas surnaturel.

1°. Il y a du vrai surnaturel. C'est un fait & un fait constant. Tous les raisonnemens possibles ne peuvent rien contre un fait. Il y a du vrai surnaturel, voilà un fait. Il y a du faux mêlé avec ce vrai surnaturel ; voilà un autre fait. Donc le vrai surnaturel peut subsister, quoique mêlé avec du faux. Voilà un raisonnement fondé sur des faits ; pour le détruire, il faut détruire les faits.

2°. On a vû dans des Prophètes le vrai mêlé avec le faux, dans un certain rapport : on a vû des Propheties positives n'avoir pas leur accomplissement, & c'est ce non-accomplissement qui forme le faux qu'on reproche à nos Convulsionaires. Isaïe, dit expressément à Ezechias ; vous ne vivrez pas, & vous mourrez. *Morieris tu & non vives.* Jonas annonce expressément aux Ninivites que dans 40. jours la ville sera détruite. Peut-on propheties plus positives ? Cependant elles ne s'accomplissent pas, & par conséquent elles sont fausses. Je sçais ce que dit S. Thomas 2. 2. quest. 171. art. 6. Sur ces faussetez ; il soutient que ces Propheties sont vrayes, parce que Dieu n'a pas dans ces cas regardé les choses futures en elles-mêmes, mais uniquement, en tant que la cause qu'il envisageoit avoit trait à l'effet qu'il annonçoit : *in quantum cognoscit ordinem causarum ad effectus*, & en ce cas il peut se faire, & il se fait quelque fois que la prophetie ne s'accomplisse pas sans qu'on puisse dire pour cela qu'il y ait du faux. *Et tunc quando que aliter evenit quam prophetatur, nec tamen prophetia sub est falsum.* Mais ce raisonnement spirituel & juste n'empêche pas que par rapport à nous, une prédiction qui ne s'accomplit pas ne soit fausse. Nous sçavons bien, que quoiqu'elle soit fausse par rapport à nons, elle est vraye dans la connoissance de Dieu ; mais nous ne considerons point les propheties dans la connoissance de Dieu, nous les considerons par rapport à nous ; ce n'étoit que sous ce rapport, que Jonas consideroit celle qu'il avoit faite, quand il s'affligeoit jusqu'à souhaiter la mort, parce que sa prophetie n'avoit pas été accomplie. M. de L. lui-même ne considere celle de nos convulsionaires, que par rapport à nous, que par rapport aux choses futures considerées en elles-mêmes. Ce n'est que dans ce rapport qu'il envisage leur fausseté. Si donc je trouve dans les Prophetes des prédictions qui ne s'accomplissent pas, dès-là je trouve des faussetez entierement semblables à celles des prédictions de nos Convulsionaires, & je renverse dès-là le raisonnement qu'on fonde sur ces faussetez. Or j'en trouve. Par conséquent &c.

Si

&c. Si je voulois citer une multitude de Propheties, ou équivoques, où fausses dans un certain rapport, cela me conduiroit trop loin, je me borne à quelques exemples.

Joseph voit en songe le Soleil, la Lune & onze Etoiles, qui l'adoroient.

Ce songe étoit prophetique, & cependant il n'a eu son accomplissement qu'en partie; car Rachel, mere de Joseph figurée par la Lune, selon l'interprétation de Jacob lui-même, & Lia autre femme de Jacob étoient mortes, quand par l'arrivée de Jacob & de ses onze enfans en Egypte, la verité de ce songe propherique a été accomplie & dévoilée.

Malgré la promesse faite aux Israelites, sortis d'Egypte, d'entrer dans une terre de lait & de miel; ils meurent tous dans le desert, à l'exception de deux; & il n'y a que leurs enfans, à l'égard de qui la promesse se trouve accomplie.

Le Seigneur, par Abiathar, prédit à David que les habitans de Ceila le livreront entre les mains de Saül. David en sort; & la prédication ne s'accomplit pas.

Prédiction d'Elie contre Achab, qui à cause de la pénitence de ce Roi ne s'accomplit que contre ses enfans.

Mensonge du Prophete Michée, qui d'abord promet la victoire à Achab.

Prophetie contraire & fausse d'Elisée, sur Benadab Roi de Syrie; *dites-lui: vous serez gueri: mais le Seigneur m'a fait voir qu'il mourra assurement.*

Semeïas annonce à Roboam que le Seigneur l'a livré entre les mains du Roi d'Egypte: ce Prince s'humilie; & la prophetie ne s'accomplit pas.

Combien ne pourrois-je pas trouver de faits semblables dans les propheties mêmes? Il est donc évident qu'il peut se trouver du faux par rapport à nous, c'est-à-dire, du non-accomplissement dans les propheties, mêmes les plus constamment vrayes. Ainsi qu'on ne prétende plus détruire la divinité de nos convulsions, par le faux que l'on croit trouver dans les prédictions de nos Convulsionaires. Le faux ne détruit point le vrai des Propheties; il ne détruit donc point non plus le vrai de nos convulsions. Ce faux s'allie avec les Propheties & s'explique: il s'allie donc aussi avec la divinité de nos convulsions, & est susceptible d'explication.

D'ailleurs, quand la fausseté qu'on reproche aux predictions de nos Convulsionaires, n'auroit aucun rapport au faux apparent qui se trouve dans les Prophetes, qu'en pourroit-on conclure? Le vrai en subsisteroit-il moins? De quel droit l'homme s'érigera-t'il en Juge souverain d'une œuvre inouïe depuis le commencement du monde, & prétendra-t'il poser des regles pour prescrire à Dieu, dans une œuvre qui porte un caractere si mysterieux & si au-dessus de la pensée de l'homme, ce qu'il doit faire & ce qu'il ne doit pas faire. Quand il seroit vrai, que jamais dans les œuvres de Dieu, le vrai & le faux, sous un certain rapport, ne se seroient trouvez mêlez; cela prouvera que jamais cela n'a été; mais cela ne prouvera pas que cela ne puisse pas être, & que cela ne soit pas aujourd'hui. Je prouve d'ailleurs, par l'établissement du vrai surnaturel, & des autres caracteres, que Dieu aujourd'hui fait ou du moins permet ce mélange. Il faut donc renoncer à ces

raisonnemens, qui ne peuvent tenir contre des faits. Ruinez les faits, & après cela vous serez admis à proposer vos raisonnemens.

Il est donc constant que tout ce que M. de L. oppose à nos convulsions, est absolument sans force. Tous ses efforts contre les caracteres de divinité de cette œuvre, sont absolument vains, & ne servent qu'à donner un nouveau poids à la solidité des preuves qui établissent le surnaturel & le divin de son principe. Ces preuves sont donc au-dessus de toute contradiction, & il est donc évidemment démontré que les convulsions sont l'œuvre de Dieu.

1°. Parce qu'elles sont cause physique de guérisons miraculeuses, qu'il y a des mouvemens extraordinaires, qui, contre toutes les Loix de la nature, loin de détruire le corps, le soulagent; qu'il y a des discours onctueux & pleins de religion, suivis de conversions, & qui contiennent une diversité infinie de beautez joint au concert unanime dans les points de vûë, qui se réunissent tous en faveur de l'appel; concert qui se trouve dans une multitude de personnes de tout état, de tout âge, de tout caractere, qui ont des lumieres differentes, & dont le grand nombre est absolument ignorant sur les veritez qu'ils dévelopent dans leurs discours : parce qu'enfin il y a des Propheties averées, des évenemens prédits, dont l'accomplissement dépend des décrets de Dieu seul, &c. Tels sont les preuves positives de la divinité des convulsions.

II°. Parce qu'elles ne peuvent venir de l'imposture, ni de l'imagination, ni du démon.

1°. Elles ne viennent & ne peuvent venir de l'imposture. Outre la sincerité notoire, outre le peu d'interêt à tromper, & le risque qu'on courteroit à le faire, outre le trop grand nombre, la trop grande proximité des contradicteurs, & les trop grandes lumieres de tous les témoins qui sont à Paris, &c.

Les mouvemens au-dessus des forces de la nature, les guérisons, prédictions, révelations, discours, diversifiez, pendant des années entieres sur les mêmes objets, malgré l'ignorance de la plûpart des Convulsionaires, le concert, sans avoir aucun commerce les uns avec les autres, &c. démontrent qu'elles ne sont point des suites de l'imposture.

2°. Les mêmes raisons prouvent que le dereglement d'imagination n'y a aucune part. Qu'elle nouvelle espece de folie que celle qui feroit dire des choses si solides, si justes, si sublimes & d'une maniere aussi surnaturelle, &c !

3°. Elles ne viennent point du démon. Elles sont cause, & physique & morale d'effets qui viennent de Dieu seul. Elles ont pris naissance au Tombeau de M. de Paris. Elles ne prouvent que la necessité de l'appel & l'inocence de Port Roial : elles ne prêchent que la pieté, que la vertu réelle, & n'autorisent aucune erreur ; elles ne canonisent aucun vice ; elles produisent des conversions solides & durables ; elles font naître des sentimens de pieté, tant dans les Convulsionaires, que dans ceux qui les entendent : elles tendent à détruire l'orgueil & la confiance en ses propres forces & n'inspire que l'aveu de sa propre impuis-

sance, & la vive confiance en la toute-puissance & en la charité de Dieu envers nous. Elles ont des mouvemens contre les loix de la nature ; mouvemens fatiguans, épuisans, & qui cependant ne détruisent point, mais au contraire soulagent & guerissent : elles renferment des prédictions d'évenemens qui dependent de Dieu seul, & dont quelques-uns sont déja arrivés comme ils avoient été prédits, &c.

La divinité des Convulsions étant aussi solidement prouvée ; que deviennent tous les raisonnemens de M. de L. sur les caracteres desavantageux de cette œuvre ? Qu'il se souvienne du grand principe qu'il a posé p. 3. je viens de lui demontrer que *Dieu parle*, qu'il impose donc silence à sa raison, qu'il lui ordonne de se taire. Si, quand Dieu parle, *les difficultez telles quelles soient ne doivent pas l'empêcher de croire* ; combien moins en doit-il être empêché par ce caractere de nos Convulsions qui lui deplaisent. Ces difficultez ne sont pas si considerables. Qu'il ouvre le livre des Propheties ; que de difficultez semblables n'y trouvera-t'il pas ?

Sur les indecences. Sommeil de Noé. Isaïe marchant nud. Osée épousant une prostituée pour en avoir des enfans de prostitution, & qui reçoit ordre de Dieu, d'aimer, selon l'expression de l'écriture, une autre adultere prostituée. Jeremie qui reçoit ordre de mettre sur son pain de l'ordure d'homme, & qui à la place par permission de Dieu y substituë de la fiente de bœuf, &c. Les indecences de nos Convulsionaires approchent-elles de celle-là ?

Sur les Enfances, & les actions indignes, dit-on, de la Majesté de Dieu. Jeremie achete une ceinture, il la met, puis l'ayant ôté, il va la cacher au bord de l'Euphrate où quelques jours après il la trouve pourrie. Il va à toutes les portes de Jerusalem prêcher la sanctification du Sabat ; il prend un vase de terre & va dans une plaine le briser ; il prend des liens & des chaînes qu'il met à son col & les envoye à des Rois ; il prend des pierres & les cache dans une voûte. Ezechiel mange un livre ; il s'enferme dans sa maison comme lié & muet ; il trace sur une brique le siege de Jerusalem ; il met une poësle de fer pour servir de fortification, & assiege ainsi cette Ville en peinture ; il dort 390. jours sur le côté gauche, 40. jour sur le côté droit, le visage & le bras tourné vers Jerusalem ; il fait du pain avec du froment, de l'orge, des feves, des lentilles, du millet & de la véce, il ne mange & ne boit que par mesure ; il se rase la barbe & les cheveux, il pese ces cheveux & il en fait 3 parts, il en brûle une part au milieu de la Ville, il en coupe une autre avec une épée autour de la Ville, il jette au vent la troisiéme part, excepté une petite portion qu'il lie au bord de son manteau, & dont il jette encore quelques uns au feu ; il demenage en pleins jour, fait emporter ses meubles, fait faire une breche à sa maison, sort par là & se fait porter sur les épaules ayant voilé son visage, il parle aux vents & à des arbres, il parle aux murailles de la Ville & du Temple, il fait bouillir une marmitte pleine de la meilleure viande, il y met des os les uns sur les autres, puis il met la chaudiere vuide sur des charbons ardens ; il

eçoit défences de pleurer & de prendre le deüil comme les Juifs à la mort de sa femme ; il prend deux morceaux de bois, il écrit sur chacun d'eux, & les unit ensemble, &c. Si l'on vouloit entrer dans le détail des songes & des visions prophetiques, que de puerilitez prétendues n'y trouveroit on pas ? Un crocher dans Amos, &c.

Après ces sortes de puerilitez M. de L. a-t'il bonne grace de tourner en ridicule une de nos Convulsionaires, qui a mangé de l'air avec une cuilliere, &c. & y a-t'il puerilitez qui ne cessent de l'être à la vûë des actions misterieuses des Prophetes ?

Quant aux secours meurtriers : que M. de L. cesse de nous accuser de meurtre & d'homicide. Ne doit-il pas sentir qu'un coup n'est meurtrier que relativement ; par conséquent qu'il cesse de l'être à l'égard d'une personne lorsque l'experience démontre qu'il ne la tuë pas ? Ainsi je conviens avec M. de L. que nos coups sont meurtriers, s'il les considere relativement au commun des hommes & à nos Convulsionaires eux-mêmes hors de leurs convulsions ; mais par rapport à nos Convulsionaires en convulsions, ils cessent d'être meurtriers, ils changent miraculeusement de nature, & commencent à devenir des coups salutaires, un principe de soulagement, de santé & de vie.

Loin donc de nous cette qualité d'homicide que M. de L. nous donne, & l'application qu'il nous fait de ce passage de Tertullien. *Nemo vestrum patiatur ut homicida.* D'ailleurs quand ces coups seroient réellement meurtriers & qu'ils blesseroient, nous les verrions autorisez par ce Prophete, dont il est parlé dans le troisiéme Livre des Rois, qui ordonne à son compagnon de le blesser, & qui au refus du Prophete, qui en fut puni par une mort violente, se fit blesser par un autre. *Percussit eum & vulneravit.*

Que M. de L. cesse donc de tant s'échauffer sur les caracteres qu'il trouve si essentiellement indigne de Dieu, ces caracteres se sont trouvés dans l'œuvre des Propheties, œuvre incontestablement de Dieu. Par quelle loi donc ces caracteres ne pourront-ils plus aujourd'hui se réunir dans une nouvelle œuvre qu'on démontre être aussi incontestablement de Dieu ? M. de L. n'y songe assûrement pas. Pour guérir ses dégoûts contre ces caracteres ignominieux, qu'il me permette de lui opposer en finissant ce passage de Tertullien : (de carne Christi Cap. 5.) *Quodcumque Deo indignum est mihi expedit.... Alias non invenio materias confusionis quæ me per contemptum ruboris probent bene impudentem & fideliter stultum.... Natus est Dei filius ; non pudet quia pudendum est. Mortuus est Dei filius ; prorsus credibile est quia ineptum est.*

Tout ce qui est indigne de Dieu [en Jesus-Christ,] m'est avantageux... Je ne trouve point d'autre sujet de confusion, que celui qui me fait avoir honte de rougir devant les hommes, & c'est ce qui m'inspire une salutaire impudence & une heureuse folie... Le fils de Dieu est né homme ; je n'en ai point de honte, parce que cela paroît honteux à Dieu. Il est mort, on doit le croire, parce que cela paroît contre le bon sens.

Il est tems de finir des réflexions qui ne sont que trop longues, mais qui l'eussent été moins, si mes occupations ordinaires m'eussent laissé le tems de les rendre plus courtes. Ainsi j'ai recours à l'indulgence de M. de L. & à celle du public.

ERRATA.

E R R A T A.

On prie le Lecteur de corriger ces fautes avant de lire l'Ouvrage, & d'observer que les Chiffres Romains entre deux crochets, unissent les Réflexions avec les endroits du Plan ausquels ils ont rapport.

DAns l'Avertissement, *page* 1. *ligne* 6. pour quelques, *lisez*, par quelques.

p. 7. *l.* 28. qui fussent, *lisez*, qui y fussent

p. 8. *l.* 23. fois, *lisez*, foi

p. 10. *l.* 7. ne represente, *lisez*, ne presente

La même l. 9. de la divinité, *lisez*, & de la divinité

p. 11. *l.* 15. il faut une virgule avant *supposé*.

La même l. 25. pour, *lisez*, par

p. 12. *l.* 3. *mettez à la ligne ces mots*, ce n'est point

La même l. 15. paroissent, *lisez*, parussent

p. 14. *l.* 25. *Nota* * qu'il ne faut pas entendre par-là que jamais le démon puisse être cause morale de guérisons miraculeuses, mais il peut se faire que les hommes soient cause morale de ces effets, & l'Ecriture & sur tout l'Exode, nous en fournit beaucoup d'exemples.

p. 14. *l.* 34. qu'immediatement, *lisez*, que mediatement.

p. 17. *troisiéme alinea : ces mots*, le très-grand nombre, *ne doivent point êtr un alinea.*

p. 17. *l.* 29. ou par signes, *lisez*, & par signes

p. 18. *l.* 8. *mettez deux points avant ce mot*, Tous

p. 20. *l.* 9. ont été moins notoire, *lisez*, eussent été moins notoires

p. 24. *l.* 6. *ces mots*, Je ne vois rien la, &c. *ne doivent point faire un alinea.*

p. 26. *l.* 43. peut, *lisez*, puisse

p. 27. *l.* 14. ne viennent donc, *lisez*, ne viennent

p. 28. *l.* 21. & qu'il faudroit, *lisez*, & il faudroit

p. 29. *l.* 13. *après ces paroles*, remediera ces maux : *lisez*: moyens qui ne sont autres que la priere, la penitence, & l'effusion même de notre sang. Les veritez les plus importantes & les plus sublimes de la Religion, y sont développées d'une maniere admirable, &c.

La même. l. 23. *ces mots*, Tout s'y termine à la priere, *doivent être à la ligne*,

p. 31. *l.* 2. nous, *lisez*, vous

p. 31. *En tête de l'alinea qui commence par ces mots*, Une nouvelle preuve *il doit y avoir la Cotte* (III)

p. 32. *l.* 31. après ce mot, *cogere*, mettez un point & une virgule.

p. 33. *ces mots*, Cela est vrai, &c. *ne doivent point etre a la ligne.*

V.

p. 39. l. 19. l'impureté, *lisez*, l'impieté

p. 41. l. 1. *après ces mots*, quelques mois après, *ajoutez*, deux points

p. 51. l. 16. *après ces mots*, assûrement pas, *ajoutez* en eux-mêmes

p. 53. l. 15. de haut en bas, *lisez*, la tête pendante en bas

p. 54. *au deuxiéme alinea, au lieu de* 4°. *mettez* 3°. & *mettez* 4°. *à l'alinea suivant, au lieu de* 5°.

La même l. 21. crevez, & qu'on, *lisez*, crevez qu'on

La même l. 31. s'il leur étoit possible, *lisez*, s'il étoit possible

p. 58. l. 19. ne cedront, *lisez*, ne cadrent

p. 63. l. 11. ces deux convulsions, *lisez*, ces deux Convulsionaires

La même l. 17. *après* conservent dans, *ajoutez*, ces états, *qui sont de trop à la fin de la ligne suivante.*

p. 68. l. 27. *après* encore, *mettez une virgule, & après* au moins, *ôtez la virgule,*

p. 69. l. 38. Ahios, *lisez*, Ahias

p. 72. l. 7. *ad notum*, lisez, *ad non notum*

p. 75. l. 4. prédictons, *lisez*, prédictions

p. 76. *le cinquiéme alinea qui commence par ces mots*, Tout ce qui, *est la suite de l'alinea précedent.*

Se vend quarante huit sols.